

RAPPORT ANNUEL 2022

• • • •

• • • •

• • • •



• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •

• • • •



BGL
BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE



04 P A R T I E 1

BGL BNP PARIBAS

Chiffres clés consolidés	06
BGL BNP Paribas et ses actionnaires	08
Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg	10
Historique de BGL BNP Paribas	12
Les organes de la banque	14

20 P A R T I E 2

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du conseil d'administration	22
Préambule	22
Rapport de gestion consolidé	23
Perspectives 2023	35

36 P A R T I E 3

DONNÉES FINANCIÈRES

États financiers consolidés au 31 décembre 2022	38
Rapport d'audit	38
Compte de résultat consolidé	46
État du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidés	47
Bilan consolidé	48
Tableau de passage des capitaux propres consolidés du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022	49
Tableau des flux de trésorerie consolidé	51
Notes annexes aux états financiers	52
Généralités	52
1. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	53
2. Notes relatives au compte de résultat	80
3. Informations sectorielles	94
4. Notes relatives au bilan	97
5. Engagements de financement et de garantie	123
6. Rémunération et avantages consentis au personnel	125
7. Informations complémentaires	130
Comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2022	144
Bilan statuaire	145
Compte de résultat statuaire	146
Répartition bénéficiaire	148

150 P A R T I E 4

AGENCES, FILIALES ET AUTRES

Agences de la banque	152
Filiales, participation, business centers/succursale, et autres sociétés du Groupe actives au Luxembourg	154





•

•

•

•

•

•

•

•

•

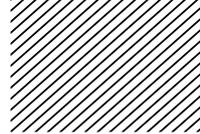
P A R T I E 1

BGL BNP PARIBAS

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2022	2021	2020	2019
<i>En millions d'euros</i>				
COMPTE DE RÉSULTAT				
Produit net bancaire	1.689,4	1.621,1	1.595,5	1.515,1
Frais généraux	-854,4	-818,3	-784,2	-792,4
Coût du risque	-72,5	-76,6	-129,7	-101,3
Résultat net (part du groupe)	408,1	394,3	398,3	345,0
BILAN				
Total du Bilan	61.860,6	62.062,4	56.541,8	56.578,5
Prêts et créances sur la clientèle	38.331,7	36.500,3	34.506,4	33.963,6
Dettes envers la clientèle	37.475,9	36.082,7	34.335,1	33.239,7
	2022	2021	2020	2019
	Bâle III	Bâle III	Bâle III	Bâle III
Fonds propres réglementaires	6.449,8	6.429,4	6.312,6	6.020,9
Actifs à risque pondérés	27.733,0	27.358,1	26.862,0	26.539,5
Coefficient de solvabilité Bâle III	23,3%	23,5%	23,5%	22,7%

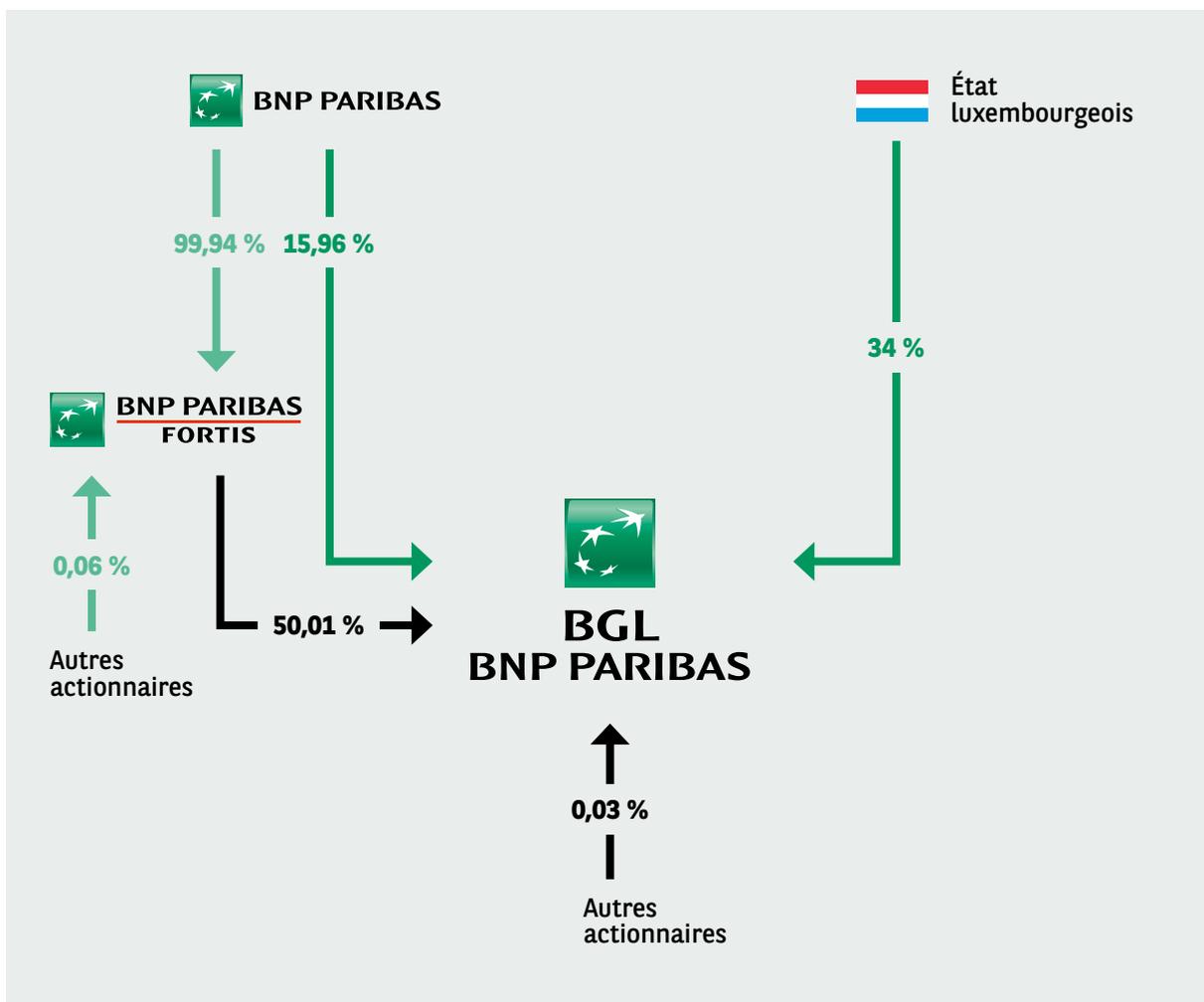
RATINGS (MARS 2023)	Moody's	Standard & Poor's	Fitch
Court terme	P-1	A-1	F1
Long terme	A2	A+	A+



BGL BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022





LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG

Le Groupe BNP Paribas au Luxembourg propose une gamme complète de produits et services financiers adaptés aux besoins de tous ses clients au Luxembourg et est le plus grand employeur du secteur financier luxembourgeois.

A C T I V I T É S D E B G L B N P P A R I B A S

La Banque de détail de BGL BNP Paribas offre à sa clientèle, composée de particuliers, de professions libérales et de professionnels, des produits et services allant des services bancaires quotidiens au financement, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et de placement. Elle propose une offre de produits bancaires parmi les plus complètes du Luxembourg pour le segment des particuliers, y compris le leasing privé.

BGL BNP Paribas Banque Privée propose aux clients résidents luxembourgeois et de la Grande Région des solutions de gestion financière et patrimoniale globale et sur mesure.

Wealth Management s'adresse à une clientèle internationale, et notamment les entrepreneurs et les familles, en les accompagnant dans leurs besoins spécifiques au travers de solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi que d'un ensemble de services haut de gamme : conseil en investissement, gestion discrétionnaire, organisation et planification du patrimoine, financement et expertise de diversification des actifs.

À travers la Banque des entreprises, BGL BNP Paribas est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des grandes entreprises, du secteur public et des institutionnels, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des startups. L'offre de produits est structurée autour de différentes activités telles que Financements (classiques, de projets, de transmission et d'acquisition, d'immobilier), Trade (lettres de crédit, crédit documentaire), Cash

Management (cash pooling, outils de trésorerie multibancaire, programme cartes, etc.), Couverture de risque de taux (change, intérêts) et Comptes Séquestres. Intégrée au sein de BNP Paribas, BGL BNP Paribas apporte également à ses clients entreprise tout le savoir-faire et les services des métiers spécialisés du Groupe.

Corporate and Institutional Banking propose à une clientèle composée essentiellement d'entreprises et d'institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements au Luxembourg.

BGL BNP Paribas Development a été créée en 2021 pour accompagner les entreprises luxembourgeoises au travers de prises de participations minoritaires. En investissant directement dans le capital de sociétés luxembourgeoises commerciales, industrielles ou technologiques non cotées, la banque entend participer à leurs projets de croissance interne ou externe et les soutenir dans la transmission d'entreprise.

AUTRES ACTIVITÉS DE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG

BNP Paribas Asset Management Luxembourg est une société de gestion disposant de licences lui permettant de gérer des OPCVM et des FIA. En tant que plateforme de distribution de fonds luxembourgeois transfrontaliers, BNP Paribas Asset Management Luxembourg s'est positionnée dans un rôle de support clé pour l'ensemble de l'organisation de BNP Paribas Asset Management et vise à générer des rendements à long terme pour ses clients, sur la base d'une philosophie unique axée sur la durabilité des investissements de ses fonds.

Le métier BNP Paribas, Securities Services offre une expertise solidement établie, et un niveau de connaissance inégalé dans l'administration et la conservation de fonds, les émissions obligataires internationales et l'ingénierie correspondante. Ce partenaire de choix, labellisé comme Entreprise Socialement Responsable par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises, est aussi 1^{er} agent de cotation d'émissions obligataires en Bourse de Luxembourg et est classé comme le 1^{er} dépositaire de fonds « Private Capital » au Luxembourg (Monterey survey).

Cardif Lux Vie fournit une vaste gamme de solutions d'assurance vie (épargne, retraite et prévoyance) pour les particuliers et les professionnels, par le biais de réseaux de bancassurance et de courtage au Luxembourg et dans la Grande Région. La compagnie propose également à une clientèle internationale fortunée des offres personnalisées distribuées par l'intermédiaire d'un vaste réseau de partenaires de prestige.

Arval Luxembourg propose à ses clients – privés, professionnels, PME, grands groupes internationaux et acteurs publics – des solutions dédiées visant à optimiser leur mobilité et à externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte automobile. Conseils d'experts et qualité de service, qui constituent les fondements de la promesse de marque d'Arval, sont véhiculés au quotidien par ses collaborateurs.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg est le leader sur le marché local du leasing financier et offre des solutions attrayantes de financement d'équipements à sa clientèle professionnelle.

BNP Paribas Leasing Solutions S.A., entité holding du métier leasing et filiale à 50 % de BGL BNP Paribas, propose aux entreprises et aux professionnels, sous l'enseigne BNP Paribas Leasing Solutions, une large gamme de solutions de location et de financement. BNP Paribas Leasing Solutions est l'un des leaders européens en matière de leasing et finance avec tout particulièrement deux grandes familles d'équipements : les équipements logistiques roulants et les équipements technologiques.

BNP Paribas Real Estate propose des solutions avec un accompagnement à toutes les étapes du projet immobilier grâce à une offre multi-expertise de 6 métiers de l'immobilier : gestion immobilière, expertise, conseil, transaction, promotion, gestion des placements.

BNP Paribas Real Estate Investment Management propose une gamme de fonds immobiliers aux investisseurs institutionnels du monde entier.

HISTORIQUE DE BGL BNP PARIBAS

1984



**BANQUE GÉNÉRALE
DU LUXEMBOURG**

Les actions Banque Générale du Luxembourg sont **cotées en Bourse**.

2000



**BANQUE GÉNÉRALE
DU LUXEMBOURG** **FORTIS**

La Banque Générale du Luxembourg et Fortis renforcent leur **partenariat stratégique**.

1961



**BANQUE GÉNÉRALE
DU LUXEMBOURG**

Fondée sous le nom de **Banque Générale du Luxembourg (BGL)**.

Fondateurs : Société Générale de Belgique de concert avec un groupe d'investisseurs privés du Luxembourg et de Belgique.

1998



FORTIS

Le Groupe **Fortis** devient **l'actionnaire de référence** (53,2%) de la banque suite au **lancement d'une Offre Publique d'Achat des actions** de la Générale de Banque.

BGL

L'Etat luxembourgeois entre dans l'actionnariat de la **banque** à hauteur de 49,9% qui opère sous le nom de **BGL**.

2008



BGL BNP PARIBAS

BGL adopte le nom de **BGL BNP Paribas**.

2009

2005

La Banque Générale du Luxembourg change de nom et exerce ses activités sous le nom de **Fortis Banque Luxembourg**.



BNP PARIBAS

Le Groupe **BNP Paribas** devient **actionnaire majoritaire de BGL** (65,96%) au côté de l'Etat luxembourgeois qui reste un actionnaire significatif (34%).

2009

LES ORGANES DE LA BANQUE

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N



Étienne Reuter, Président du Conseil d'administration

ÉTIENNE REUTER

Président

ALAIN PAPIASSE

Conseiller exécutif à la Direction Générale
de BNP Paribas
Paris
Vice-président

S.A.R. LE PRINCE GUILLAUME DE LUXEMBOURG

Luxembourg
Administrateur

BEATRICE BELORGEY

Présidente du Comité exécutif
Luxembourg
Administratrice

DOMINIQUE AUBERON

Directrice Générale et membre du Conseil
d'administration d'Exane
Paris
Administratrice

DIDIER BEAUVOIS

Membre du Comité de direction et du Comité exécutif
de BNP Paribas Fortis
Bruxelles
Administrateur

FRANCIS CAPITANI

Représentant du personnel
Luxembourg
Administrateur

JEAN CLAMON

Ingénieur, Administrateur de sociétés
Paris
Administrateur

SYLVIE DALEIDEN

Représentante du personnel
Luxembourg
Administratrice

GABRIEL DI LETIZIA

Représentant du personnel
Luxembourg
Administrateur

GUYLAINE DYEVRE

Secrétaire du Conseil d'administration de BNP Paribas
Paris
Administratrice

JEAN-PAUL FRIEDRICH

Représentant du personnel
Luxembourg
Administrateur

SONIA HIRSCH-STOCCHI

Représentante du personnel
Luxembourg
Administratrice

MAXIME JADOT

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Fortis
Bruxelles
Administrateur

JOSIANE KREMER

Représentante du personnel
Luxembourg
Administratrice

VINCENT LECOMTE

CEO BNP Paribas Wealth Management
Paris
Administrateur

ERIC MARTIN

Administrateur de sociétés
Paris
Administrateur

DENISE STEINHÄUSER

Représentante du personnel
Luxembourg
Administratrice

CARLO THELEN

Économiste
Luxembourg
Administrateur

TOM THEVES

Premier Conseiller de Gouvernement
Luxembourg
Administrateur

CARLO THILL

Économiste
Luxembourg
Administrateur

**B U R E A U
D U C O N S E I L****ÉTIENNE REUTER**

Président du Conseil d'administration
Président

ALAIN PAPIASSE

Vice-président du Conseil d'administration
Membre

BEATRICE BELORGEY

Présidente du Comité exécutif
Membre

**C O M I T É
D E S R I S Q U E S****JEAN CLAMON**

Administrateur
Président

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

ERIC MARTIN

Administrateur
Membre

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

COMITÉ D'AUDIT

CARLO THILL

Administrateur
Président

DIDIER BEAUVOIS

Administrateur
Membre

JEAN CLAMON

Administrateur
Membre

CARLO THELEN

Administrateur
Membre

TOM THEVES

Administrateur
Membre

COMITÉ DE NOMINATION

ERIC MARTIN

Administrateur
Président

ALAIN PAPIASSE

Vice-président du Conseil d'administration
Membre

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

CARLO THELEN

Administrateur
Président

ALAIN PAPIASSE

Vice-président du Conseil d'administration
Membre

ÉTIENNE REUTER

Président du Conseil d'administration
Membre

DENISE STEINHÄUSER

Administratrice
Membre

COMITÉ EXÉCUTIF

BEATRICE BELORGEY

Présidente

FABRICE CUCCHI

Chief Transformation Officer
Membre

FRANCOIS DACQUIN

Wealth Management
Membre (jusqu'au 1^{er} septembre 2022)

LOUIS DE LOOZ-CORSWAREM

Ressources humaines
Membre

ANNE-SOPHIE DUFRESNE

Banque des Entreprises et Corporate and Institutional
Banking
Membre

CHRISTIAN GIBOT

Wealth Management
Membre (à partir du 1^{er} septembre 2022)

LAURENT JANSEN

Chief Financial Officer
Membre

BENEDICTE MONNERON

Chief Operating Officer
Membre (jusqu'au 15 septembre 2022)

YVES NOSBUSCH

Communication, Responsabilité Sociétale des
Entreprises et Stratégie
Membre

PHILIPPE PEDROTTI

Chief Operating Officer
Membre (à partir du 15 septembre 2022)

THIERRY SCHUMAN

Clients et Partenaires Stratégiques Luxembourg
Membre ¹

MINE VOLLE

Chief Risk Officer
Membre

VALERIE VOUAUX-JACQUEMART

Chief Compliance Officer
Membre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DELPHINE DU RETAIL

Secrétaire Générale

RÉVISEUR EXTERNE

DELOITTE AUDIT SÀRL

INSPECTION GÉNÉRALE

OLIVIER THIRY

DIRECTION DES FILIALES

LUXEMBOURG

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.

ISABELLE LOC

Administratrice Directrice Générale

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

VINCENT HAINAUT

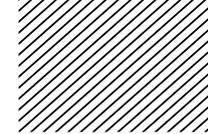
Directeur Général

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

PAOLO GIANFERRARA

Directeur Général

¹ Thierry Schuman ne fait pas partie de la « direction autorisée » au sens de la circulaire CSSF 12/552.



1.



2.

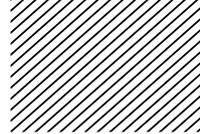


7.



8.

**1. BEATRICE BELORGEY****2. FABRICE CUCCHI****3. ANNE-SOPHIE DUFRESNE****4. CHRISTIAN GIBOT****5. LAURENT JANSEN****6. LOUIS DE LOOZ-CORSWAREM****7. YVES NOSBUSCH****8. PHILIPPE PEDROTTI****9. THIERRY SCHUMAN****10. MINE VOLLE****11. VALERIE VOUAUX-JACQUEMART**



3.



5.



4.



6.



9.

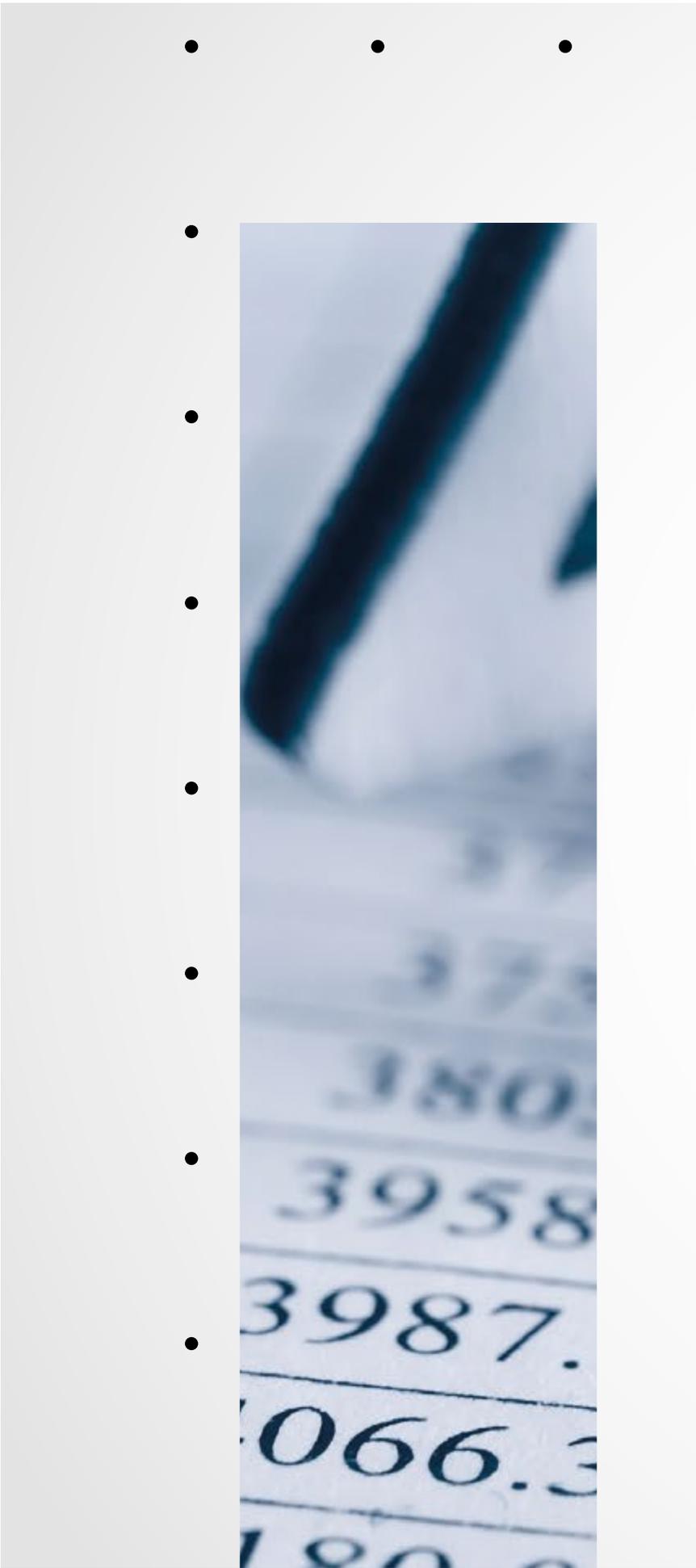


10.



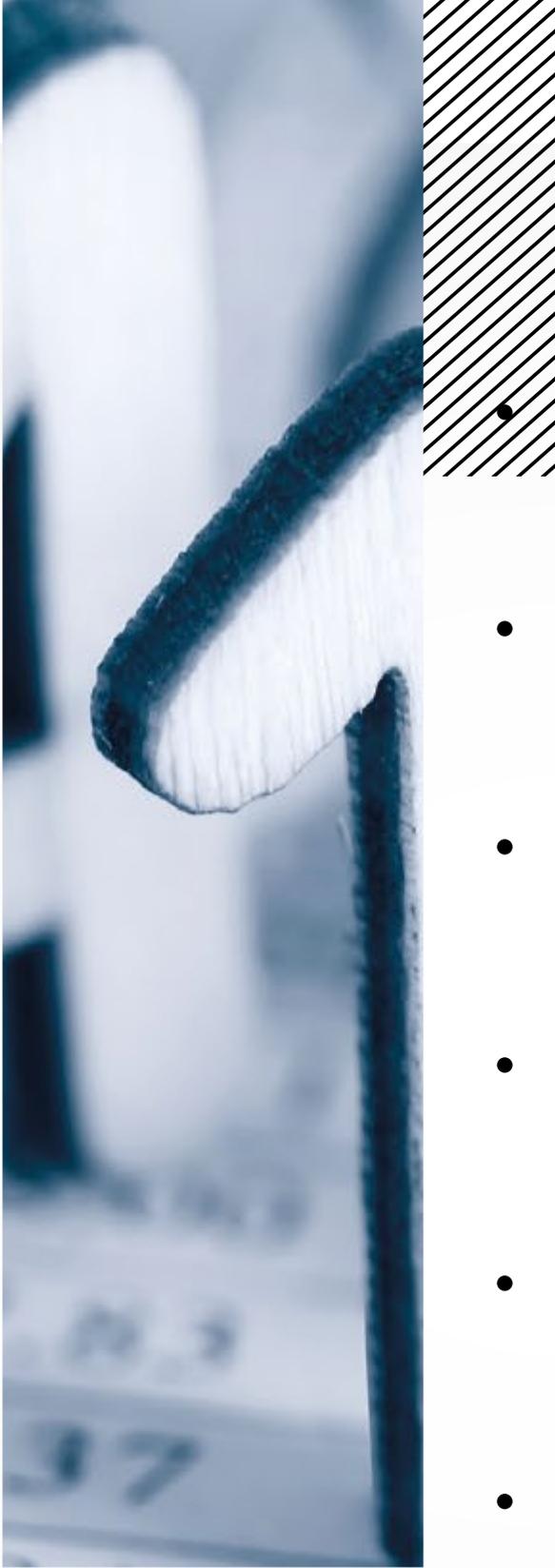
11.





A close-up photograph of a pen nib writing on a document with a table of numbers. The numbers are arranged in a column and are partially obscured by the pen nib. The numbers visible are 37, 37.5, 380, 3958, 3987, 066.3, and 190.

37
37.5
380
3958
3987
066.3
190





•

•

•

•

•

•

•

•

PARTIE 2

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P R É A M B U L E

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine. Les tensions sur les prix de l'énergie qui en ont découlé ont contribué à une hausse importante de l'inflation en zone euro. L'inflation totale (IPC) ¹ est ainsi passée de 5,0% fin 2021 à 9,2% fin 2022. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'alimentaire et de l'énergie, est passée de 2,6% à 5,2% sur la même période. Aux États-Unis, moins exposés aux exportations de gaz et de pétrole russe, l'inflation totale (IPC) a atteint un pic de 9,0% au mois de juin. Elle termine l'année à un taux de 6,4%, en léger recul par rapport à fin 2021 (7,1%). L'inflation sous-jacente est passée de 5,5% à 5,7% entre fin 2021 et fin 2022.

Face à cette hausse importante et généralisée de l'inflation, les principales banques centrales ont réagi. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a procédé à des hausses de taux cumulées de 4,25 points entre mars et décembre 2022. La Banque centrale européenne a, quant à elle, procédé à des hausses de taux cumulées de 2,5 points entre juillet et décembre 2022. Naturellement, les taux à long terme ont également connu des ajustements importants dans ce contexte. Le taux à dix ans des obligations du Trésor américain est passé de 1,52% fin 2021 à 3,88% fin 2022. Le taux sur le Bund à 10 ans est passé de -0,18% à 2,56% sur la même période. Les marchés d'actions ont connu des baisses importantes en 2022 : -18,1% pour le S&P 500 et -10,6% pour l'EuroStoxx 600.

Malgré ces défis, la croissance et le marché de l'emploi ont relativement bien résisté. Les dernières estimations laissent supposer un taux croissance du PIB en 2022 de 3,4% pour la zone euro et de 2,1% pour les États-Unis. Le taux de chômage était en légère baisse, passant de 7,0% fin 2021 à 6,6% fin 2022 en zone euro et de 3,9% à 3,5% sur la même période aux États-Unis.

Au Luxembourg, le Statec table sur un taux de croissance du PIB de l'ordre de 2,5% pour l'année 2022. La croissance nette de l'emploi a atteint un taux estimé à 3,5%. Le taux de chômage a reculé pour atteindre 4,8% en décembre 2022. L'inflation est en hausse par rapport à l'année précédente, le taux s'établissant en moyenne à 6,3% en 2022, comparé à 2,5% en 2021. Dans ce contexte, une indexation de 2,5% des salaires et retraites a pris effet au mois d'avril 2022. Une deuxième indexation a été reportée à avril 2023 sur base d'un accord tripartite.

¹) IPC : Indice des prix à la consommation.

R A P P O R T D E G E S T I O N C O N S O L I D É

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021	Valeur	%
Produit net bancaire	1.689,4	1.621,1	68,3	4%
Frais généraux	(854,4)	(818,3)	(36,1)	4%
Résultat brut d'exploitation	835,0	802,8	32,2	4%
Coût du risque	(72,5)	(76,6)	4,1	-5%
Résultat d'exploitation	762,5	726,2	36,3	5%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16,9	12,9	4,0	31%
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	(26,3)	(0,0)	(26,3)	n/a
Résultat avant impôt	753,1	739,2	13,9	2%
Impôt sur les bénéfices	(180,7)	(164,7)	(16,0)	10%
RÉSULTAT NET	572,4	574,4	(2,1)	0%
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	408,1	394,3	13,8	4%



ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU BILAN

Le **Produit net bancaire** s'élève à 1 689,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 68,3 millions d'euros ou 4% par rapport à l'exercice précédent.

Les **Revenus nets d'intérêts** sont de 1 386,2 millions d'euros, en hausse de 112,9 millions d'euros ou 9% par rapport à 2021.

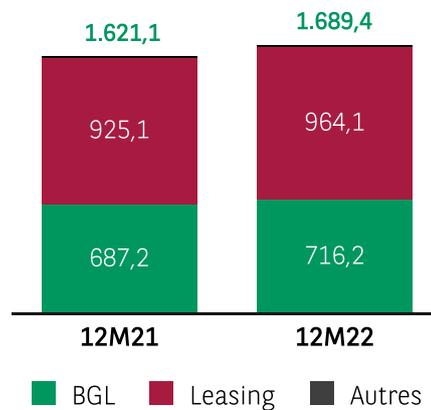
Au niveau des activités bancaires, les revenus nets d'intérêts progressent de 72,2 millions d'euros.

Soutenus par la dynamique commerciale, les volumes moyens des dépôts et des crédits à la clientèle continuent de progresser respectivement de 6% et de 5%. Au cours du 2ème semestre 2022, la forte hausse des taux d'intérêt a permis à la banque d'abord de mettre fin à la tarification des dépôts mise en place ces dernières années et ensuite de revoir la rémunération de certains produits de dépôts. Les revenus sur crédits sont quant à eux pénalisés par la pression sur les marges dans ce contexte de taux haussier. Enfin, le poste comprend un effet base de 20,8 millions d'euros relatif à certains dérivés dont les revenus d'intérêts étaient comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » en 2021 en raison de la mise en place de relation de couverture en 2022.

Les activités du Leasing International dégagent des revenus nets d'intérêts en hausse de 41,1 millions d'euros ou 5% portés notamment par la hausse des volumes au cours de l'exercice précédent et par des cessions d'actifs. Après un rebond de l'économie en 2021, l'année 2022 a été marquée par des retards de livraisons de matériels couplés à la hausse des coûts de financements ainsi qu'à une pression concurrentielle accrue. Dans cet environnement peu favorable, le métier montre malgré tout une bonne résistance avec des volumes en hausse de 1% et des perspectives en nette amélioration fin 2022.

PRODUIT NET BANCAIRE

en millions d'euros



Les **Produits nets de commissions** s'établissent à 213,1 millions d'euros, en hausse de 12,4 millions d'euros ou 6% par rapport au 31 décembre 2021. La banque enregistre une hausse des commissions de 6,1 millions d'euros ou 4% grâce aux commissions sur moyens de paiement et commissions de change soutenues par un volume transactionnel plus élevé. Les revenus de commissions de gestion et de commissions sur ordres de bourse sont en revanche pénalisés par la baisse des marchés financiers. Du côté du Leasing International, les commissions sont également en augmentation de 6,3 millions d'euros ou 16% en raison de la hausse de l'activité.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat** sont en baisse de 31,8 millions d'euros et comprennent un effet base de 20,8 millions d'euros sur certains dérivés de couverture désormais comptabilisés au niveau des « Revenus nets d'intérêts » en 2022. Hors cet élément, le poste est en recul de 11,0 millions d'euros en raison de pertes latentes nettes sur des titres obligataires à la suite de la forte hausse des taux d'intérêt.

Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres**

dégagent un gain de 25,0 millions d'euros, en progression de 1,3 million d'euros ou 6% par rapport à 2021. La banque a perçu un dividende de 28,2 millions d'euros d'une participation non consolidée contre 15,0 millions d'euros en 2021. Cette hausse est partiellement compensée par des résultats de cessions sur titres souverains et bancaires en repli de 13,3 millions d'euros. Les activités du Leasing International contribuent à ce poste à hauteur de 6,7 millions d'euros en hausse de 1,4 million d'euros ou 27% par rapport au 31 décembre 2021. En 2022, le Leasing International a bénéficié de revenus de dividendes plus importants sur les participations non consolidées.

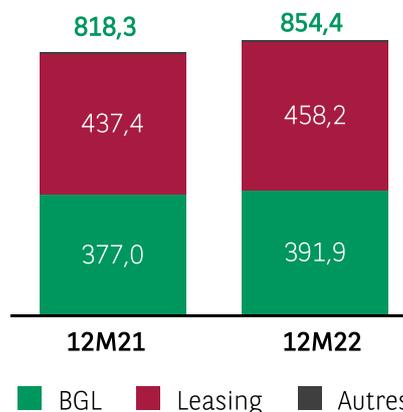
Les **Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués au coût amorti** s'établissent à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2022 en raison de la cession des derniers portefeuilles titres adossés à des actifs (asset-backed securities) détenus par la banque.

Les **Produits et charges des autres activités** sont en diminution de 26,2 millions d'euros ou 27%. Au niveau de la banque, le poste s'établit à 20,1 millions d'euros en baisse de 7,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. En 2022, la banque a cédé certains actifs immobiliers non stratégiques dégagant une plus-value de cession de 2,0 millions d'euros tandis qu'en 2021, le poste comprenait une reprise de provision pour risque opérationnel de 9,6 millions d'euros à la suite de la clôture d'un dossier historique.

Au niveau du Leasing, le poste est en baisse de 19,4 millions d'euros. En 2021, il intégrait l'impact pour 7,7 millions d'euros de la restructuration d'un ensemble de contrats dans le domaine des télécommunications et 4,0 millions de plus-values de cession sur immeubles de placement. En 2022, le leasing a doté une provision pour risque opérationnel de 3,6 millions d'euros en relation avec un dossier immobilier.

FRAIS GÉNÉRAUX

en millions d'euros



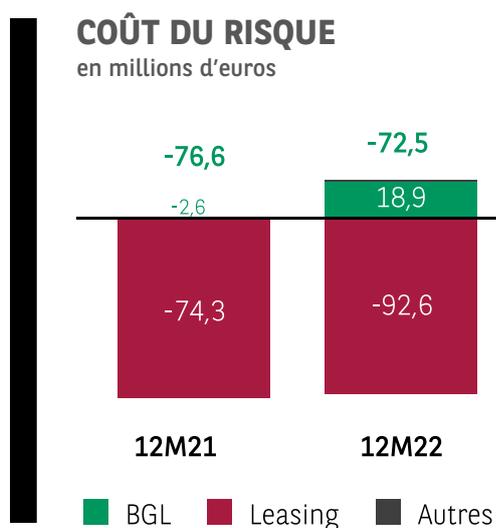
Au 31 décembre 2022, les **Frais généraux** atteignent 854,4 millions d'euros en hausse de 36,1 millions d'euros ou 4% par rapport à 2021.

Au niveau des activités bancaires, les frais généraux sont en hausse de 14,9 millions d'euros ou 4%. Les frais de personnel augmentent de 3,5 millions d'euros ou 2%. L'impact des deux tranches indiciaires d'octobre 2021 et avril 2022 a pu en partie être compensé par la maîtrise continue de l'effectif qui diminue en moyenne de 3% sur l'année écoulée. Au 31 décembre 2022, la banque compte 2 012 équivalents temps plein. La banque a en outre repris une provision d'un montant de 4,1 millions d'euros (contre une reprise de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2021) en lien avec les plans de départs anticipés à la retraite sur base volontaire. Dans un contexte de hausse de l'inflation, les autres frais généraux augmentent de 12,3 millions d'euros ou 8%, en raison notamment de la hausse de la contribution aux différents Fonds réglementaires, et du recours accru à des plateformes mutualisées au sein du Groupe BNP Paribas pour des services désormais externalisés ou complémentaires.

Au niveau des activités de Leasing International, les frais généraux augmentent de 20,8 millions d'euros ou 5%. Les frais de personnel sont en hausse de

6,4 millions d'euros ou 2% et les autres frais généraux de 14,1 millions d'euros ou 10%. Dans un contexte de hausse de l'inflation, le métier continue de poursuivre le développement de ses activités dans les différentes géographies en renforçant ses effectifs qui progressent de 1% sur l'année écoulée et en renforçant les investissements notamment informatiques.

Le Résultat brut d'exploitation s'établit à 835,0 millions d'euros, en hausse de 32,2 millions d'euros ou 4% par rapport au 31 décembre 2021.



Le **Coût du risque** enregistre une dotation de 72,5 millions d'euros en baisse de 4,1 millions d'euros ou 5% par rapport au 31 décembre 2021.

En 2022, l'amélioration de la qualité du portefeuille des encours sains (strate 1 et 2) ainsi que l'alignement aux standards européens de la méthodologie de calcul des provisions collectives ont conduit à une reprise de 20,6 millions d'euros.

Le coût du risque sur les créances douteuses passe de 68,1 millions d'euros à 93,1 millions d'euros. Cette hausse est localisée au niveau du Leasing International, en particulier en Italie, Espagne et Royaume-Uni et s'explique par le non-renouvellement des moratoires mis en place dans le cadre de la crise sanitaire et par une dégradation du profil de risque du portefeuille par rapport à une année 2021 particulièrement faible en coût du risque. Au niveau de la banque des remboursements de crédits en défaut ont permis d'enregistrer une reprise nette de provisions de 2,2 millions d'euros.

La **Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à 16,9 millions d'euros contre 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La contribution des résultats de l'assurance-vie à Luxembourg (Cardif Lux Vie SA), dans laquelle la banque détient 33%, s'élève à 17,8 millions d'euros, en repli de 3,8 millions d'euros ou 18% par rapport au 31 décembre 2021. Cette baisse est liée à la revalorisation à la baisse du portefeuille titres par rapport à 2021.

La contribution du Leasing International s'établit à -0,7 million d'euros en 2022, en amélioration de 7,8 millions d'euros en raison d'une charge en coût du risque en recul par rapport au 31 décembre 2021.

Les Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés s'établissent à 26,3 millions d'euros et reprennent, en application de la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », les effets induits par la situation d'hyperinflation en Turquie, pays dans lequel opère le Leasing International.

La charge d'impôts sur le résultat, à 180,7 millions d'euros, est en hausse de 16,0 millions d'euros.

Au niveau de la banque, le poste progresse de 6,4 millions d'euros ou 10% expliqué par la hausse du revenu imposable. Quant au Leasing International, la charge d'impôts sur le résultat augmente de 8,6 millions d'euros ou 9% en raison essentiellement de la non-déductibilité fiscale des impacts liés à l'hyperinflation en Turquie.

Au global, après déduction des résultats appartenant aux minoritaires, le **Résultat net part du Groupe** au 31 décembre 2022 présente un bénéfice net de 408,1 millions d'euros, en hausse de 13,8 millions d'euros ou 4% par rapport à 2021.

BILAN

Au 31 décembre 2022, le total du bilan est quasi-stable par rapport au 31 décembre 2021 et s'élève à 61,9 milliards d'euros.

A l'actif, le poste **Caisse, Banques centrales** s'élève à 10,3 milliards d'euros contre 13,0 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Il est essentiellement constitué des dépôts à court terme effectués auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Les Instruments financiers dérivés de couverture sont en hausse de 438 millions d'euros pour atteindre 598 millions d'euros au 31 décembre 2022. La hausse des taux d'intérêt a entraîné une revalorisation

positive des dérivés receveurs de taux variables alors que les instruments financiers associés à la relation de couverture enregistrent une baisse de valeur reprise dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif et au passif du bilan.

Les **Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres** s'élèvent à 2,0 milliards d'euros contre 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2021. Ce poste est composé principalement du portefeuille d'obligations détenues par la banque ainsi que de participations stratégiques.

Au cours de l'année 2022, dans le cadre de la gestion active du bilan de la banque, le portefeuille obligataire a fait l'objet d'un investissement net de 101 millions d'euros tandis que la revalorisation à la baisse de la participation BNP Paribas Asset Management a eu un impact négatif de 49 millions d'euros.

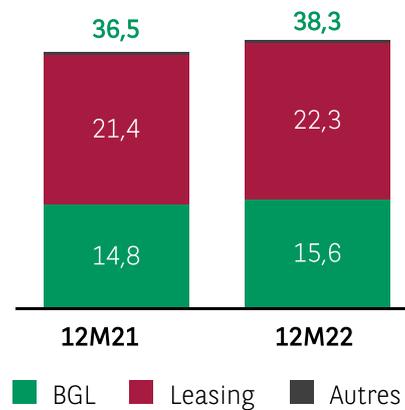
Au niveau du Leasing International, la revue de la juste valeur d'un titre évalué en valeur de marché par capitaux propres a un impact positif sur le poste à hauteur de 5 millions d'euros.

Les **Prêts et créances au coût amorti** sont en hausse de 2,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021 pour s'établir à 45,0 milliards d'euros.

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit s'élèvent à 6,7 milliards d'euros en hausse de 0,2 milliard d'euros portée par l'augmentation des encours au sein du Leasing International pour 0,2 milliard d'euros, s'établissant à 1,4 milliard d'euros. Au niveau de la banque, les encours sont stables.
- Les Prêts et créances sur la clientèle, à 38,3 milliards d'euros, progressent de 1,8 milliard d'euros. Au niveau des activités bancaires, les encours augmentent de 0,9 milliard d'euros ou 6% par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution positive est localisée en particulier au niveau des crédits accordés aux entreprises pour 0,6 milliard d'euros (+11%) et des crédits immobiliers pour 0,3 milliard d'euros (+4%). Au niveau des activités du Leasing International, les Prêts et créances sur la clientèle sont également en hausse de 1,0 milliard d'euros ou 4% pour s'établir à 22,3 milliards d'euros.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliards d'euros



Les **Comptes de régularisation et actifs divers** s'élèvent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 contre 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 22%. Cette hausse est notamment liée aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, en progression de 248 millions d'euros.

Au niveau du **passif**, le poste **Instruments financiers dérivés de couverture** s'élève à 840 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 73 millions d'euros l'an passé. La hausse des taux d'intérêt a entraîné une revalorisation à la baisse des dérivés receveurs de taux fixes alors que les dépôts associés à la relation de couverture enregistrent une hausse de valeur reprise dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au passif du bilan.

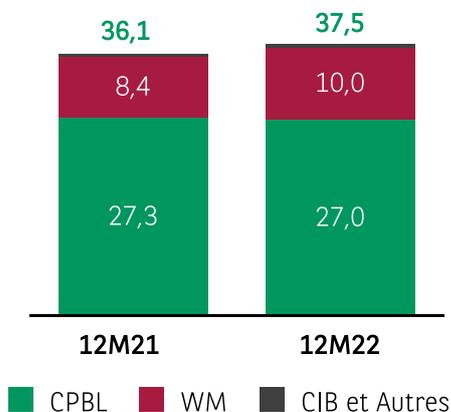
Le poste **Dettes au coût amorti** s'établit à 49,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 en baisse de 0,3 milliard d'euros ou 1%.

- Les **Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit** sont en baisse de 1,7 milliard d'euros ou 12% et s'établissent à 11,8 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Au niveau de la banque, la baisse de 2,2 milliards d'euros est en lien notamment avec la diminution des dépôts de la part d'entités du Groupe BNP Paribas.
- Les **Dettes au coût amorti envers la clientèle** s'établissent à 37,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 1,4 milliard d'euros ou 4% par rapport au 31 décembre 2021.

Cette hausse est expliquée en grande partie par une progression de 19% des dépôts de Wealth Management. Malgré la hausse des dépôts moyens, les dépôts des banques commerciales au Luxembourg (CPBL) sont en baisse de 0,3 milliard d'euros en fin de période, avec un recul de 0,6 milliard d'euros des dépôts des entreprises, compensé en partie par une progression de 0,2 milliard d'euros des dépôts de la Banque de Détail.

DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliards d'euros



Les **Dettes représentées par un titre** s'établissent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en diminution de 290 millions d'euros ou 20% en lien avec la baisse du recours au programme ECP (Euro Commercial Paper).

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2022, hors résultat de la période courante et après application des déductions prudentielles, les **fonds propres réglementaires** établis selon la réglementation Bâle 3 atteignent 6,4 milliards d'euros et le **Ratio de solvabilité** s'élève à 23,3%, contre respectivement 6,4 milliards d'euros et 23,5% au 31 décembre 2021.

LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DE LA BANQUE

La politique de la banque en matière de gestion des risques est plus amplement décrite au sein du « Pilier 3 de Bâle 3 - BGL BNP Paribas au 31 décembre 2022 » sous le chapitre « Gestion des risques ». Cette politique vise à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux critères exigés en matière de gouvernance.

DÉCLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DÉCLARATION NON-FINANCIÈRE

La Déclaration non-financière, telle que visée par l'article 68bis de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le Registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et la Déclaration sur le Gouvernement d'entreprise, telle que visée par l'article 70bis de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit, peuvent être consultées sur le site internet de la banque.

<https://www.bgl.lu/fr/documents-officiels/donnees-financieres.html>

TRANSFORMATION - TRANSVERSALITÉ

Le Plan de Développement 2025, GTS 2025 (Growth, Technology and Sustainability), vise à réussir la transition du Groupe et de BGL BNP Paribas vers un nouveau modèle d'économie durable. Les objectifs sont les suivants :

- **Growth** : la poursuite d'une croissance durable, en prenant appui sur les positions de leader européen du Groupe ;
- **Technology** : l'utilisation de la technologie au profit de l'amélioration continue de l'expérience client / collaborateur et de l'efficacité opérationnelle ;

- Sustainability : l'accélération et la mobilisation de l'ensemble des métiers du Groupe autour des enjeux de la finance durable.

En 2022, BGL BNP Paribas a lancé son programme de développement, articulé autour de quatre leviers clés :

- la digitalisation de bout en bout des parcours clients ;
- l'adaptation du modèle opérationnel afin de le rendre plus industriel ;
- la transformation des socles technologiques de la banque ;
- le déploiement de nouveaux modes de travail plus agiles et plus flexibles.

LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE

Banque de Détail au Luxembourg

Le métier Banque de Détail au Luxembourg offre à sa clientèle de particuliers, de professions libérales, de professionnels et d'entrepreneurs, des produits et services allant de la gestion de la banque au quotidien au financement de projets immobiliers en passant par les produits d'épargne, de bancassurance, et de placement. Elle propose une offre de produits bancaires parmi les plus complètes de la place, y compris le leasing privé de voitures.

La Banque de Détail au Luxembourg s'inscrit pleinement dans une stratégie d'accompagnement de ses clients dans la durée et à chaque étape de leur vie, dans leur intérêt, celui de leur famille et de la société.

En 2022, la Banque de Détail au Luxembourg s'est concentrée sur le renforcement de l'accessibilité des services de la banque, quel que soit le canal utilisé par les clients :

- lancement de la Filière Servicing, dispositif dédié aux contacts à distance avec les clients, afin de leur répondre plus rapidement et plus efficacement ;
- dans le contexte d'assouplissement des règles sanitaires, revue des jours et heures d'ouverture des agences, afin d'offrir davantage d'accessibilité sans rendez-vous.

Le réseau commercial de la Banque de Détail au Luxembourg compte 8 Centres Régionaux et 33 agences, dont celle de Differdange récemment déplacée dans de nouveaux locaux afin d'être plus proche des clients et de profiter du dynamisme et du développement du quartier Arboria. Par ailleurs, 7 Centres sont exclusivement dédiés à une clientèle de professionnels et de professions libérales, 1 Centre d'Expertise Invest accompagne les clients pour toute question en matière d'investissement, et 1 Centre Non-Résidents s'adresse plus particulièrement aux clients résidant en dehors du Luxembourg et de la Grande-Région. Les Centres de Crédits Immobiliers, intégrés dans le Domaine Crédits, continuent à servir les clients dans 11 agences à travers le pays.

Les clients étant davantage demandeurs de services à distance, la Banque de Détail au Luxembourg poursuit la digitalisation des parcours clients. Ainsi, dans le cadre de son partenariat avec i-Hub, elle propose désormais une solution digitale, sécurisée et intégrée dans le Web Banking permettant de gérer et mettre à jour les données personnelles. Par ailleurs, la Banque de Détail au Luxembourg offre depuis cette année de nouveaux services visant à améliorer l'expérience digitale des clients :

- l'agrégation de comptes pour consulter les comptes détenus dans d'autres établissements bancaires ;
- l'ajout sur le Web Banking d'une fonctionnalité e-shop permettant aux clients de commander une nouvelle carte bancaire ou tout autre produit disponible en ligne ;
- la fonctionnalité de verrouillage / déverrouillage de cartes en cas de perte ou de vol ;
- le prêt étudiant AideFi, 100% digital et accessible sur base d'un QR-code délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- la revue et la simplification du parcours de souscription digitale de l'assurance solde restant dû ;
- le nouveau produit Direct Invest Clic dont la souscription disponible en ligne permet de faire ses premiers pas en investissement en toute autonomie.

Enfin, soucieuse de son impact environnemental et sociétal, la Banque de Détail au Luxembourg poursuit son objectif d'élargir sa palette de produits responsables. Elle a ainsi lancé en 2022 le prêt Rénovation Énergétique pour accompagner les clients dans leur transition énergétique, ainsi que les nouvelles cartes de crédit Mastercard fabriquées à base d'amidon de maïs (PLA – polylactic acid) et dont la durée de vie se trouve allongée de 2 ans.

Enfin, la banque a prolongé son partenariat avec la coopérative Fairkoperativ afin de la soutenir dans ses actions menées dans le domaine de la production et de la promotion d'un lait équitable luxembourgeois.

Banque des Entreprises au Luxembourg

Le métier Banque des Entreprises au Luxembourg est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME), du secteur public et des institutionnels, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des startups.

Son organisation regroupe l'ensemble des équipes dédiées à la relation client ainsi que les spécialistes des différentes activités telles que les Financements (classiques, de projets, de transmission et d'acquisition, d'immobilier), le Trade (Letter of Credit, Stand-By Letter of Credit, Crédit Documentaire), le Cash Management (Cash Pooling, outils de trésorerie multibancaire, Programme Cartes), la Couverture de risque de taux ou de change, et le Compte Séquestre.

Chaque segment de clientèle bénéficie d'un accompagnement sur mesure, avec des gestionnaires spécialisés par segment et une offre de solutions large et adaptée.

Intégrée au sein de BNP Paribas, la Banque des Entreprises au Luxembourg apporte également aux entreprises locales tout le savoir-faire et l'offre des métiers spécialisés du Groupe BNP Paribas (Corporate and Institutional Banking, Arval, Leasing, Factoring).

La Banque des Entreprises au Luxembourg offre à ses clients un accès privilégié au réseau international One Bank for Corporates de BNP Paribas, leur permettant de gérer leur développement à l'international.

Dans le cadre de l'activité BGL BNP Paribas Development, la Banque des Entreprises au Luxembourg accompagne les PME luxembourgeoises dans leur développement par une prise de participation minoritaire de BGL BNP Paribas dans leur capital social.

BGL BNP Paribas a également lancé un nouveau produit de Financement à impact, un crédit dont le taux dépend de la réalisation d'objectifs ESG bien définis. Ce produit vise à accompagner et encourager les entreprises luxembourgeoises dans le développement de leur démarche RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) et dans leur transition énergétique.

Banque Privée Luxembourg

La Banque Privée Luxembourg propose aux clients résidents luxembourgeois et de la Grande Région des solutions de gestion financière et patrimoniale globale sur mesure dans ses différents Centres de banque privée répartis sur le territoire luxembourgeois dont la Villa, située boulevard Royal à Luxembourg-Ville.

En complément des liens étroits assurés par la Banque Privée Luxembourg avec le réseau des agences, une collaboration directe avec les différents Centres en charge de la clientèle Entreprises témoigne de l'importance que revêt, pour la banque, l'approche entrepreneurs, qui offre une palette de solutions personnalisées à ses clients.

L'année 2022 a été marquée par des bouleversements majeurs qui ont conduit à une forte augmentation de l'inflation et à une hausse généralisée des taux d'intérêt.

Ce contexte exceptionnel a pesé sur la performance de quasiment toutes les classes d'actifs mais il a aussi mené à un regain d'appétit pour les placements obligataires à partir du second semestre.

Dans ces circonstances particulières, les clients ont montré une tendance plus marquée à opter pour des formules de gestion conseillée avancée, s'appuyant ainsi davantage sur les experts de la Banque Privée Luxembourg pour leurs investissements.

La diversification, la sélectivité et l'identification des risques sont restées de mise. En 2022 encore, la banque a su capitaliser sur ses larges ressources en matière d'offre financière et en particulier via des solutions ESG (Environmental, Social & Governance), dans des investissements cotés et non cotés.

FORMATION DES COLLABORATEURS AUX THÉMATIQUES RSE :

BGL BNP Paribas a renforcé les compétences et la formation de ses collaborateurs en matière de finance et de développement durable afin de les outiller pour accompagner les clients de la banque dans leur transition. En 2022, plus de 230 collaborateurs ont notamment suivi la formation Sustainability Essentials for Business du Institute for Sustainability Leadership de l'Université de Cambridge.

BNP Paribas Wealth Management

BNP Paribas Wealth Management propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services et de prestations haut de gamme : le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement ainsi que des expertises en matière de diversification des actifs.

L'année 2022 a marqué le positionnement du Luxembourg comme plateforme européenne de BNP Paribas Wealth Management pour l'accueil et la gestion de sa clientèle stratégique (> 100 millions

d'euros) dans la segmentation Entrepreneurs & Familles. Avec le développement soutenu de sa force commerciale aux Pays-Bas, le métier au Luxembourg se renforce sur les marchés européens et confirme ses ambitions de croissance.

En matière d'impact positif, le métier Wealth Management poursuit son engagement avec le lancement, en partenariat avec BNP Paribas Asset Management, du mandat de gestion discrétionnaire Responsible & Engaged. Le mandat Responsible & Engaged, innovant par l'exercice d'une politique de droit de vote cohérente ainsi que la communication de rapports extra financiers, offre une solution d'investissement responsable fondée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). D'un point de vue réglementaire, le métier Wealth Management s'est rapidement mis en conformité avec les nouveaux critères ESG de MiFID 2, en assurant notamment la montée en compétences de ses équipes commerciales et de support via des séances de travail et des formations dédiées.

En 2022, l'écoute des clients stratégiques a permis de mettre en lumière un certain nombre de points d'amélioration et de confirmer la valeur ajoutée pour les clients de l'approche globale suivie par le métier, avec un adossement à l'ensemble des équipes du Groupe BNP Paribas. Par ailleurs, l'offre digitale du métier Wealth Management s'est enrichie avec le lancement d'un portail dédié aux investissements en Private Equity : le Private Assets Portal. En partenariat avec la société Global General Partner, filiale à 100% de la banque, ce portail offre aux clients une expérience entièrement digitalisée et en temps réel pour le suivi de leurs actifs privés : vue à 360° de leurs portefeuilles par zones géographiques, stratégies ou devises, reporting détaillé sur la performance de chaque fonds, notifications et contenus dédiés sur les classes d'actifs.

BNP Paribas Leasing Solutions

PRIX LEASING LIFE 2022 : BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS REMPORTE LE PRIX LEASER EUROPÉEN DE L'ANNÉE ET LE PRIX MEILLEUR PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En novembre 2022, BNP Paribas Leasing Solutions a été nommé Leaser Européen de l'année et récompensé Meilleur programme de financement de la transition énergétique lors de la conférence et la cérémonie de remise des prix Leasing Life 2022.

Leasing Life, le premier journal européen de financement d'actifs, a récompensé les efforts et les succès des principaux acteurs de l'industrie (bailleurs, banques et fournisseurs de technologie). Face à une forte concurrence, BNP Paribas Leasing Solutions a été distingué pour son offre diversifiée de produits et services, ses avancées en digitalisation et son innovation dans le domaine de la finance durable. Les juges ont été particulièrement impressionnés par le modèle intégré One Bank qui permet à BNP Paribas Leasing Solutions de tirer parti de la vaste expertise et des capacités du Groupe BNP Paribas à offrir à l'ensemble de ses partenaires et clients une palette de services complète et intégrée.

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec la banque, les différentes entités de leasing du Groupe BNP Paribas - dont BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A., filiale à 100 % de BGL BNP Paribas, et BNP Paribas Leasing Solutions S.A., entité holding du métier leasing et filiale à 50% de BGL BNP Paribas - proposent aux entreprises et aux professionnels, sous l'enseigne BNP Paribas Leasing Solutions, une large gamme de solutions locatives et de financement ainsi que des services adaptés à leurs besoins.

Les équipes d'experts de BNP Paribas Leasing Solutions accompagnent :

- les constructeurs d'équipements et éditeurs de logiciels professionnels avec des solutions complètes et exclusives visant à stimuler et soutenir leurs ventes ;
- les distributeurs, concessionnaires, revendeurs et intégrateurs d'équipements professionnels avec des solutions d'aide à la vente et une large gamme de produits financiers et de services visant à répondre aux besoins de leurs clients ;
- les entreprises, collectivités, artisans et professionnels, avec des solutions pour financer leurs investissements.

BNP Paribas Leasing Solutions soutient les acteurs de l'économie en finançant tous les grands marchés d'équipements professionnels (logistiques, agricoles, informatiques, médicaux, ...) et accompagne la transition énergétique de ses clients par le financement d'équipements à moindre impact environnemental.

Fortement implanté en Europe, BNP Paribas Leasing Solutions exerce son activité dans de nombreux pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

BNP Paribas Leasing Solutions est également implanté en Turquie et propose des solutions de financement d'équipements en Chine au travers de son investissement dans Jiangsu Financial Leasing.

De longue date, les services de BNP Paribas Leasing Solutions vont bien au-delà du financement proprement dit. En proposant des solutions qui encouragent le passage à l'économie de l'usage, BNP Paribas Leasing Solutions accompagne chaque jour les entreprises dans les mutations profondes qui, dans un monde largement digitalisé, façonnent aujourd'hui leur croissance et leur compétitivité.

BNP Paribas Leasing Solutions permet à ses clients de se doter d'équipements modernes, plus performants, moins polluants et moins énergivores, par exemple par le financement de solutions d'éclairage intelligent pour les entreprises ou les collectivités.

En juillet 2022, BNP Paribas Leasing Solutions a signé un partenariat avec TSG, leader européen de services techniques en matière de solutions de mobilité responsable. Avec un réseau de 2900 techniciens basés dans 30 pays, TSG conçoit, construit et entretient tous types d'infrastructures de distribution d'énergie pour la mobilité (réseaux de recharge pour véhicules électriques, GPL/GNL, stations-service de biocarburants, ...). Cette alliance apporte des solutions de financement adaptées aux entreprises clientes de TSG, leur permettant de se développer durablement.

Ressources Humaines

LE GROUPE BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG DE NOUVEAU CERTIFIÉ TOP EMPLOYER LUXEMBOURG

En 2022, le Groupe BNP Paribas au Luxembourg a une nouvelle fois obtenu le label Top Employer. Délivrée par le Top Employers Institute, organisme indépendant de renommée internationale, cette distinction récompense les efforts constants de la banque pour faire évoluer ses pratiques dans le domaine des ressources humaines et offrir des conditions de travail de premier plan à ses employés.

En 2022, la banque a décidé de pérenniser le télétravail, capitalisant sur l'expérience acquise pendant la crise sanitaire, et poursuivant sa dynamique d'adaptation des façons de travailler. L'offre de travail à distance a été complétée par la possibilité d'accéder, sur un nombre de jours limités, au hub de travail à distance situé à proximité de la frontière française. Ces adaptations, qui constituent un axe important de l'accompagnement des collaborateurs dans le cadre du Plan de Développement 2025, consolident également le positionnement de BGL BNP Paribas pour attirer les meilleurs profils.

A l'occasion du retour des équipes sur site, la banque a organisé à l'attention de ses employés les Back Together Days, un programme d'activités conviviales destiné à recréer du lien entre les collaborateurs. Tout au long de l'année, les 24 sections du Cercle Amical et Sportif et les réseaux de collaborateurs comme Hope (soutien à des projets humanitaires et environnementaux), Mixcity (mixité et égalité des chances professionnelles des hommes et des femmes dans l'entreprise), ou Ascent (intégration des jeunes et nouveaux arrivants) ont contribué à renforcer le sentiment d'appartenance.

Afin de consolider la rétention des talents, l'engagement dans le Plan de Développement 2025 et le développement des potentiels, les dispositifs déjà existants l'année précédente ont été renforcés. Un suivi et un accompagnement dédiés sur les thématiques Move, Learn, Connect ont été mis en place afin de proposer davantage de possibilités d'évolution de carrière et de développement personnel.

BGL BNP Paribas a également défini sa nouvelle stratégie de formation, avec un apprentissage au cœur du quotidien des collaborateurs, une simplification de l'accès à l'offre de formation et l'amélioration de l'expérience utilisateur. En termes de contenus, l'accent a été mis en 2022 sur les thématiques d'accompagnement du changement, de gestion de projet, de finance durable, ainsi que sur la connaissance des activités du Groupe BNP Paribas au Luxembourg.

Par ailleurs, un concept innovant de kit d'animation destiné aux managers a été introduit, ayant pour objectif de donner les clés aux collaborateurs pour comprendre les enjeux du Code de conduite et le faire vivre au quotidien.

L'enquête collaborateurs Pulse 2022 a révélé une amélioration significative du score NPE (Net Promoter Employee), un indicateur mesurant le niveau d'engagement et de recommandation des collaborateurs vis-à-vis de leur employeur. La banque s'est d'ailleurs fixé un objectif ambitieux en la matière d'ici 2025, grâce à un plan d'action robuste et à la mobilisation de toute sa ligne managériale dans l'amélioration continue de la vie des équipes.

Consciente des difficultés croissantes des collaborateurs dans le contexte post-pandémie, associé aux changements liés à la transformation du secteur bancaire et aux nouvelles formes de travail, la banque a mis en place son programme de prévention des risques psycho-sociaux We Care. Celui-ci inclut notamment des formations, dont certaines dédiées aux people managers, et des conférences sur des thèmes tels que le stress au travail ou l'infobésité, avec pour objectif d'informer et d'accompagner les collaborateurs sur ces sujets.

Par ailleurs, BGL BNP Paribas continue à se moderniser et a accueilli cHaRLie, un assistant virtuel capable de répondre directement et en ligne aux questions des collaborateurs.

Toutes ces actions sont motivées par la volonté de BGL BNP Paribas de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de les accompagner vers les nouvelles façons de travailler et de continuer à agir en employeur responsable.

Le Conseil d'administration, plus que jamais, reconnaît et apprécie l'importance du capital humain que représente l'ensemble des collaborateurs de la banque, particulièrement en période de profonds changements.

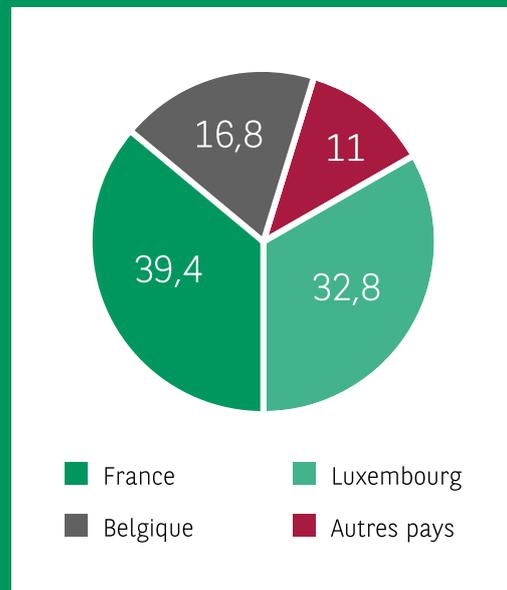
Il leur exprime sa reconnaissance pour la continuité des efforts fournis et l'engagement témoigné tout au long de l'exercice 2022. Il tient également à souligner la qualité de la collaboration responsable et constructive avec l'ensemble des partenaires sociaux et les remercie pour leur coopération au quotidien.

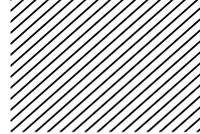
SITUATION DES EFFECTIFS AU SEIN DE BGL BNP PARIBAS

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la banque au Luxembourg était de 2.152 personnes, dont 1.080 femmes (50,2%) et 1.072 hommes (49,8%).

Le pourcentage de collaborateurs travaillant à temps partiel est de 25 %.

29 nationalités sont représentées au sein de la banque, avec la répartition suivante :





P E R S P E C T I V E S 2 0 2 3

Dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, une inflation persistante, ainsi qu'une remontée significative des taux d'intérêt, BGL BNP Paribas poursuit son engagement en faveur de ses clients - particuliers comme entreprises - et met la transition vers un monde plus durable au cœur de sa stratégie.

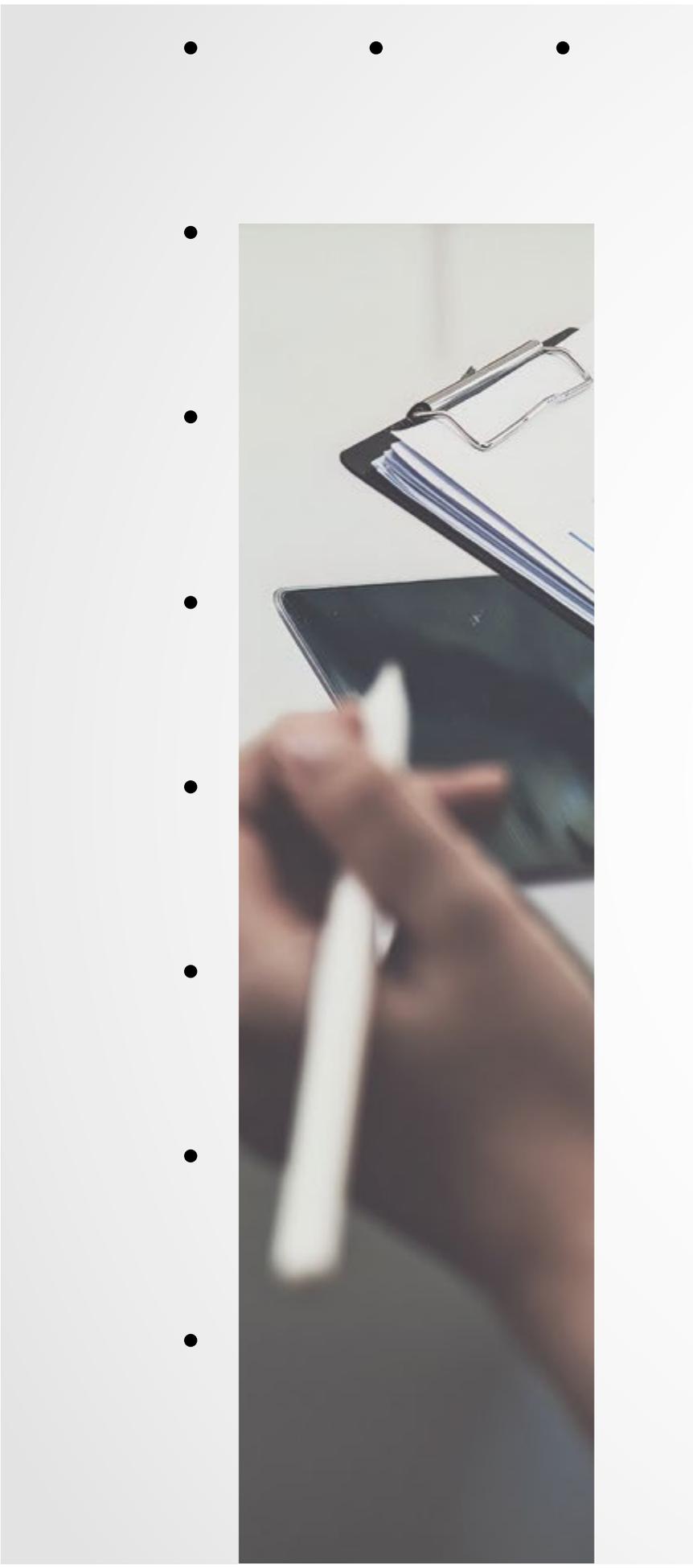
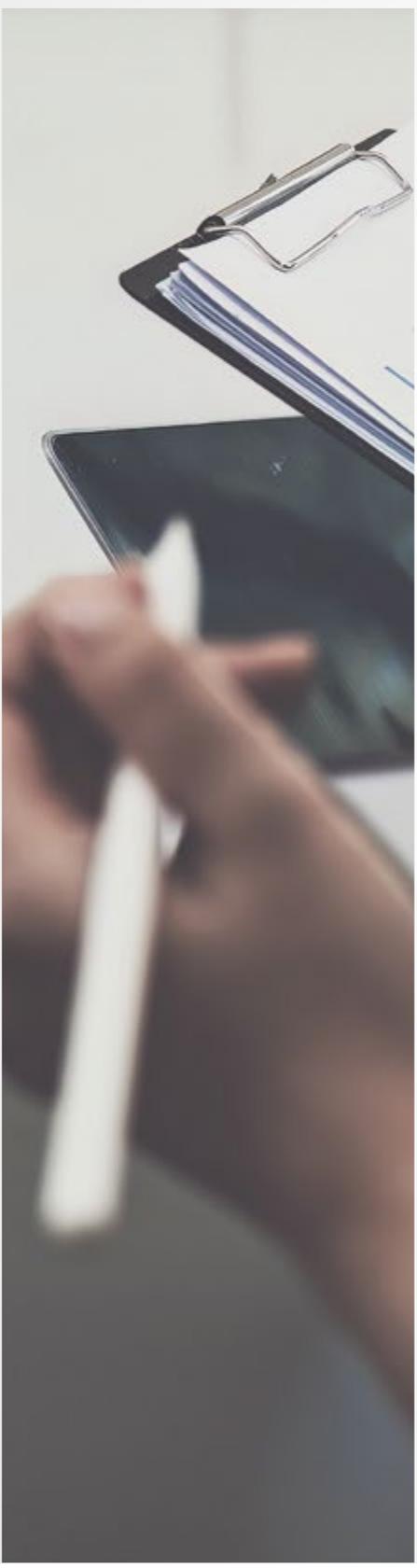
La banque continuera à accompagner les nouveaux usages de ses clients, en développant son offre digitale et en étendant sa gamme de produits et services à impact positif. Par ailleurs, la banque et ses collaborateurs s'engagent concrètement en faveur de la société, au travers notamment de programmes du Groupe BNP Paribas tels que OneMillionHours2Help visant à développer les actions de volontariat.

Plus que jamais, BGL BNP Paribas entend être aux côtés de ses clients pour les aider à appréhender les nouveaux enjeux économiques et sociétaux. Elle s'appuie pour ce faire sur la richesse du dispositif de

BNP Paribas au Luxembourg, permettant de combiner un ensemble de compétences unique avec une relation personnalisée au quotidien.

Pour atteindre ces ambitions, BGL BNP Paribas s'appuiera sur son plan de développement Growth, Technology, Sustainability (GTS) 2025 visant à renforcer son positionnement de banque performante et agile, partenaire de confiance de ses clients. Cela se traduira par l'adaptation en profondeur du modèle opérationnel et du socle technologique, mais également par des parcours clients repensés pour offrir un meilleur équilibre entre support digital et rencontre physique. Dans ce cadre, de nouveaux modes de collaboration fondés sur l'agilité continueront à être mis en œuvre progressivement.

Luxembourg, le 16 mars 2023
Le Conseil d'administration





•

•

•

•

•

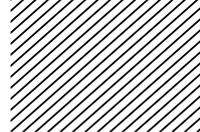
•

•

•

PARTIE 3

DONNÉES FINANCIÈRES



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2022

R A P P O R T D ' A U D I T

Rapport d'audit

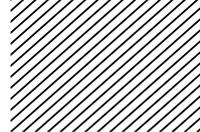
Au Conseil d'Administration de

BGL BNP Paribas S.A.

50, avenue J.F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé



RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BGL BNP Paribas S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat net consolidé et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, le tableau de passage des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Evaluation des créances sur la clientèle

Au 31 décembre 2022, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à EUR 38,3 milliards; le montant total des dépréciations s'élève à EUR 691,6 millions.

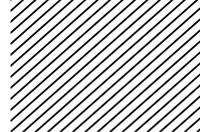
Le Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités de crédit.

Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 et le principe des pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice de jugement du Conseil d'Administration notamment pour :

- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 ;
- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates ;
- établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Nous avons considéré que la variation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations y inclus celles des moratoires constituaient une question clé d'audit, ces éléments faisant appel au jugement professionnel et aux estimations du Conseil d'Administration, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises et aux particuliers.

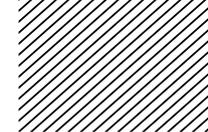


NOTRE RÉPONSE

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne du Groupe et testé les contrôles clés manuels et informatiques relatifs à la détermination du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Les vérifications ont, entre autres, couvert les contrôles sur le suivi des crédits impayés, les contrôles sur la revue de la valorisation et l'enregistrement des garanties et les contrôles sur la revue des dossiers identifiés comme à risque (Watchlist).

Nos travaux ont aussi porté sur les processus suivants :

- Classement des encours par strate : nous avons apprécié la pertinence et la correcte application des indicateurs retenus par les différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit ;
- Evaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) :
 - Nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par le Groupe sur les différents périmètres, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ;
 - Nous avons réalisé des tests de détail relatifs à l'évaluation des créances sur la clientèle sur base d'échantillons ;
 - Nous avons effectué des revues analytiques afin d'expliquer les variations observées sur le poste des créances envers la clientèle ;
 - Pour les expositions considérées comme saines, nous avons testé la cohérence de la notation interne attribuée et de l'absence de nécessité de provisionnement spécifique ;
 - Pour les provisions spécifiques sur les encours à la clientèle classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée.



QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Environnement informatique

La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes du Groupe.

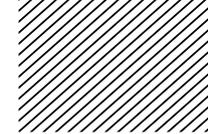
L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue une question clé de l'audit.

En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.

NOTRE RÉPONSE

Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :

- Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui génèrent l'information comptable et financière ;
- Evaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes identifiés comme significatifs (notamment applications comptables, applications de rapprochement automatique, applications opérationnelles dont certaines informations se déversent dans la comptabilité et l'entrepôt de données sur lequel une partie du dispositif interne de contrôle s'appuie) ;
- Evaluation des contrôles applicatifs spécifiques (notamment les calculs de revenus tels que les intérêts et commissions ainsi que le rapprochement automatique des transactions/positions sur les opérations titres et cash) ;
- Examen de l'environnement de contrôle autour de la saisie des écritures manuelles ;
- Réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires ;
- Vérification de l'intégrité des données reprises dans les fichiers utilisés dans le cadre des travaux d'audit financier.



QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Litiges

Le montant des provisions pour litiges au 31 décembre 2022 s'élève à EUR 4,2 millions.

Le Groupe dispose d'un dispositif de gouvernance et de contrôle interne permettant une identification, une validation et un suivi des litiges et des provisions y relatives. Dans ce contexte, les métiers et les départements juridiques et risques opérationnels participent de manière continue au suivi de la cohérence du niveau de provisionnement appliqués aux différents cas identifiés.

Nous considérons que l'évaluation des provisions pour litiges et l'identification des passifs éventuels, qui reposent sur l'exercice d'un jugement du Groupe, constitue un point clé de l'audit.

Les informations de la Direction relatives aux provisions pour litiges et aux passifs éventuels et du Groupe sont présentées respectivement en notes 4.n et 7.j des états financiers consolidés.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons observé le dispositif de contrôle interne du Groupe relatif à la détection, au provisionnement et au suivi des litiges via des interviews avec le département juridique du Groupe et le département risque opérationnel.

Nous avons par ailleurs revu les procès-verbaux des comités métiers, du Comité Provisions Chambre Risque Opérationnel ainsi que les fiches litiges mises à disposition par le département juridique.

Enfin, sur base d'une sélection, nous avons réalisé une circularisation des avocats traitant les dossiers les plus significatifs du Groupe au 31 décembre 2022 afin de nous assurer de la qualité du suivi des litiges effectué par le Groupe, de l'adéquation du provisionnement retenu et de l'exhaustivité des litiges considérés.

Nous avons examiné les informations communiquées sur ces litiges et sur les passifs éventuels dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé et la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise du Groupe pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016

et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de cinq ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet du Groupe (<https://www.bgl.lu/content/dam/publicsite/pdf/documents-officiels/donnees-financieres/declaration-sur-le-gouvernement-d-entreprise.pdf>) relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 70bis paragraphe (1) lettres c) et d) de la Loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

**Pour Deloitte Audit,
Cabinet de révision agréé**

Martin Flaunet,
Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 16 mars 2023

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les états financiers consolidés du groupe BGL BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2022 et 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	2.a	1.848,1	1.526,4
Intérêts et charges assimilées	2.a	(461,9)	(253,1)
Commissions (produits)	2.b	278,5	276,9
Commissions (charges)	2.b	(65,4)	(76,2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	(3,6)	28,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	25,0	23,7
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués au coût amorti	2.d	(0,4)	-
Produits des autres activités	2.e	919,0	1.050,3
Charges des autres activités	2.e	(849,9)	(955,0)
PRODUIT NET BANCAIRE		1.689,4	1.621,1
Frais de personnel	6.a	(489,4)	(479,3)
Autres charges générales d'exploitation	2.F	(321,7)	(294,9)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.l	(43,4)	(44,1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		835,0	802,8
Coût du risque	2.g	(72,5)	(76,6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		762,5	726,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2.h	16,9	12,9
Gains nets sur autres actifs immobilisés	2.i	(26,3)	(0,0)
RÉSULTAT AVANT IMP T		753,1	739,2
Impôt sur les bénéfices	2.j	(180,7)	(164,7)
RÉSULTAT NET		572,4	574,4
dont intérêts minoritaires		164,3	180,2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		408,1	394,3

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	572,4	574,4
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(222,1)	6,7
Éléments pouvant être rapportés au résultat	(193,5)	(59,9)
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(0,1)	(17,0)
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	(49,5)	(6,9)
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	<i>(53,8)</i>	<i>(13,2)</i>
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	<i>4,3</i>	<i>6,3</i>
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(137,1)	(41,8)
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	<i>(136,2)</i>	<i>(41,0)</i>
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	<i>(0,8)</i>	<i>(0,8)</i>
Impôts sur les bénéfices	47,4	12,1
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	(54,2)	(6,3)
Éléments ne pouvant être rapportés au résultat	(28,6)	66,6
Variations de valeur des instruments financiers en valeur de marché par capitaux progressur option	(43,7)	70,5
Réévaluation des dettes imputables au risque propre de crédit	1,4	(0,4)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	3,2	15,7
Impôts sur les bénéfices	11,4	(22,7)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nette d'impôt	(1,0)	3,5
TOTAL CUMULÉ	350,3	581,2
Part du groupe	185,3	403,1
Part des minoritaires	165,0	178,1

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales		10.301,6	12.965,2
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		698,6	743,8
Portefeuille de titres	4.a	332,7	245,6
Prêts et opérations de pension	4.a	144,1	296,0
Instruments financiers dérivés	4.a	221,8	202,2
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	597,5	159,6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		1.959,9	1.902,2
Titres de dette	4.c	1.683,0	1.581,6
Instruments de capitaux propres	4.c	276,8	320,6
Actifs financiers au coût amorti		45.856,1	43.876,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	6.675,5	6.471,6
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	38.331,9	36.500,3
Titres de dette	4.e	848,8	904,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(87,6)	-
Actifs d'impôts courants et différés	4.i	142,3	141,8
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	1.233,3	1.012,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	220,2	242,1
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.l	712,7	798,2
Immobilisations incorporelles	4.l	41,9	33,8
Ecarts d'acquisition	4.m	184,1	185,7
Actifs non courants destinés à être cédés	4.r	-	1,5
TOTAL ACTIF		61.860,6	62.062,4
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		291,1	327,2
Dépôts et opérations de pensions	4.a	201,1	261,7
Dettes représentées par un titre	4.a	15,6	26,3
Instruments financiers dérivés	4.a	74,4	39,1
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	840,0	72,9
Passifs financiers au coût amorti		50.540,4	51.118,7
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	11.818,7	13.484,1
Dettes envers la clientèle	4.g	37.475,9	36.082,7
Dettes représentées par un titre	4.h	1.187,8	1.478,2
Dettes subordonnées	4.h	58,0	73,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(346,9)	60,4
Passifs d'impôts courants et différés	4.i	331,7	365,4
Comptes de régularisation et passifs divers	4.j	1.477,9	1.404,8
Provisions pour risques et charges	4.n	119,4	138,0
TOTAL DETTES		53.253,7	53.487,5
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves		7.154,2	6.958,6
Résultat de la période, part du groupe		408,1	394,3
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		7.562,3	7.352,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(278,8)	(55,9)
TOTAL PART DU GROUPE		7.283,6	7.297,0
Réserves et résultat des minoritaires		1.426,8	1.382,1
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(103,5)	(104,2)
Total intérêts minoritaires	7.c	1.323,3	1.277,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		8.606,9	8.574,9
TOTAL PASSIF		61.860,6	62.062,4

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

Part du groupe

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Capital et réserves liées	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Situation au 1^{er} janvier 2021	3.474,6	3.808,2	7.282,8	(35,9)	2,7	(15,1)	(48,3)
Dividendes		(323,9)	(323,9)	-	-	-	-
Tantièmes		(1,2)	(1,2)	-	-	-	-
Autres variations		0,9	0,9	-	-	-	-
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	54,7	(0,3)	6,6	61,0
Résultat net de l'exercice 2021		394,3	394,3	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2021	3.474,6	3.878,3	7.352,9	18,8	2,4	(8,5)	12,7
Effet de l'application de la norme IAS 29		(0,6)	(0,6)				-
Situation au 1^{er} janvier 2022	3.474,6	3.877,7	7.352,3	18,8	2,4	(8,5)	12,7
Dividendes		(196,9)	(196,9)				
Tantièmes		(1,1)	(1,1)				
Autres variations		(0,1)	(0,1)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		-	-	(35,1)	1,1	2,6	(31,4)
Résultat net de l'exercice 2022		408,1	408,1				
Situation au 31 décembre 2022	3.474,6	4.087,7	7.562,3	(16,3)	3,5	(5,9)	(18,7)

	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat				Total capitaux propres, part du Groupe
	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Total	
<i>En millions d'euros</i>					
Situation au 1^{er} janvier 2021	(110,3)	44,8	49,1	(16,4)	7.218,1
Dividendes	-	-	-	-	(323,9)
Tantièmes	-	-	-	-	(1,2)
Autres variations	-	-	-	-	0,9
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(9,5)	(11,5)	(31,2)	(52,2)	8,8
Résultat net de l'exercice 2021	-	-	-	-	394,3
Situation au 31 décembre 2021	(119,8)	33,3	17,9	(68,6)	7.297,0
Effet de l'application de la norme IAS 29	3,1			3,1	2,5
Situation au 1^{er} janvier 2022	(116,7)	10,4	17,9	(65,5)	7.299,5
Dividendes					(196,9)
Tantièmes					(1,1)
Autres variations					(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(0,9)	(36,9)	(102,5)	(194,5)	(225,9)
Résultat net de l'exercice 2022					408,1
Situation au 31 décembre 2022	(117,6)	(26,5)	(84,6)	(260,0)	7.283,6

Au 31 décembre 2022, les réserves non distribuées comprennent des réserves indisponibles relatives à la réglementation luxembourgeoise pour un montant net de 259,0 millions d'euros (contre 271,0 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Intérêts minoritaires

	Réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Total intérêts minoritaires
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 1^{er} janvier 2021	1.329,3	26,2	(128,3)	1.227,2
Dividendes	(94,1)	-	-	(94,1)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(35,1)	-	-	(35,1)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	0,7	-	-	0,7
Autres variations	1,0	-	-	1,0
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	5,6	(7,7)	(2,1)
Résultat net de l'exercice 2021	180,2	-	-	180,2
Situation au 31 décembre 2021	1.382,0	31,8	(136,0)	1.277,8
Effet de l'application de la norme IAS 29	(0,7)	-	3,4	2,7
Situation au 1^{er} janvier 2022	1.381,3	31,8	(132,6)	1.280,5
Dividendes	(46,0)	-	-	(46,0)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(74,9)	-	-	(74,9)
Engagement de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	2,2	-	-	2,2
Autres variations	(0,1)	-	-	(0,1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	2,7	(5,4)	(2,7)
Résultat net de l'exercice 2022	164,3	-	-	164,3
Situation au 31 décembre 2022	1.426,8	34,5	(138,0)	1.323,3

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant impôt	753,1	739,2
Éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et autres ajustements hors résultat	530,2	151,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	121,4	137,6
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(0,4)	(5,6)
Dotations nettes aux provisions	66,5	47,2
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(16,9)	(12,9)
Charges nettes des activités d'investissement	(3,3)	0,1
Produits nets des activités de financement	-	-
Autres mouvements	362,8	(14,9)
Diminution (augmentation) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(3.697,2)	3.950,1
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit ¹⁾	(2.946,7)	3.660,8
Diminution (augmentation) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(609,1)	541,5
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	1,9	(63,7)
Impôts versés	(143,3)	(188,4)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(2.413,9)	4.840,7
Diminution (augmentation) nette liée aux actifs financiers et participations	(3,7)	16,7
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(26,5)	(21,9)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(30,3)	(5,2)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(320,4)	(452,8)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	-	-
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(320,4)	(452,8)
Effet de la variation des taux de change	(6,3)	3,2
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(2.776,9)	4.385,9
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à l'ouverture de la période	13.212,2	8.826,3
Solde des comptes de trésorerie et assimilés à la clôture de la période	10.435,3	13.212,2

Informations complémentaires

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Composition des comptes de trésorerie et assimilés	10.435,3	13.212,2
Comptes actifs de caisse, banques centrales	10.301,6	12.965,2
Prêts à vue aux établissements de crédit	1.259,9	1.050,6
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(1.124,8)	(804,9)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilés	(1,4)	1,2

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Informations complémentaires		
Intérêts versés	(414,9)	(253,9)
Intérêts perçus	1.856,8	1.537,4
Dividendes versés	(317,8)	(453,1)
Dividendes perçus	67,8	54,9

¹⁾ Le poste comprend les dettes représentées par un titre et dettes subordonnées qui sont détaillées dans la note 4.h.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

GÉNÉRALITÉS

BGL BNP Paribas S.A., société mère du Groupe BGL BNP Paribas (« BGL »), a été fondée le 29 septembre 1919 sous le nom de Banque Générale du Luxembourg. Elle a pris la forme juridique d'une Société Anonyme de droit luxembourgeois en date du 21 juin 1935. La dénomination de la Banque est « BGL BNP Paribas » sur base de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2009 avec effet au 21 septembre 2009.

Le Groupe BGL BNP Paribas, ci-après dénommé « le Groupe », a pour objet toutes opérations bancaires et financières de quelque nature qu'elles soient, toutes prestations de services, toutes prises de participations, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, mobilières et immobilières, pour son propre compte et pour compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou étant de nature à en favoriser la réalisation. Il peut accomplir son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Le groupe BNP Paribas est l'actionnaire majoritaire de BGL BNP Paribas. Il contrôle directement et indirectement à travers BNP Paribas Fortis S.A. 65,97 % du capital de BGL BNP Paribas.

L'État luxembourgeois est un actionnaire significatif du Groupe avec 34 % du capital.

Le Groupe est inclus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A., son actionnaire principal (50,01%). Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis S.A. sont disponibles à son siège social au 3 Montagne du Parc, B - 1000 Bruxelles.

Le groupe BNP Paribas est le regroupement d'entités le plus large dans lequel BGL BNP Paribas est repris comme filiale. Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont disponibles à son siège social au 16 boulevard des Italiens, F - 75009 Paris.

L'exercice comptable du Groupe s'étend du 1er janvier au 31 décembre de la même année.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.A NORMES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe BGL BNP Paribas sont établis sur la base de la continuité d'activité et conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du Pilier 3. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe sont couvertes par l'opinion du Réviseur d'entreprises sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport Pilier 3 par la mention « audité ». Ce document présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zones géographiques et par secteurs, ainsi que le détail des prêts et créances sujets à moratoires ou aux mécanismes de garanties publiques en réponse à la crise sanitaire.

Nouvelles normes applicables et standards révisés

Dans le cadre de la réforme des taux IBOR (Interbank Offered Rate) et EONIA (Euro OverNight Index Average), le Groupe a lancé fin 2018 un projet de transition impliquant l'ensemble des Métiers et fonctions. Ce projet vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain et le cas échéant, franc

suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des taux LIBOR (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait initialement s'achever à la fin de l'année 2021.

Pour les LIBOR GBP et JPY, des LIBOR synthétiques ont été publiés au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « tough legacy » (i.e. n'ayant pas basculés de LIBOR à un indice de remplacement). La publication des LIBOR synthétiques GBP et JPY a été interrompue fin 2022. Aux États-Unis, la publication du LIBOR USD perdurera jusqu'à mi-2023 et une solution législative a été adoptée au niveau fédéral au premier trimestre 2022 en vue d'adresser le cas des contrats dit « legacy ». En outre, la FCA (Financial Conduct Authority) britannique a lancé une consultation au cours de l'été 2022 concernant une éventuelle publication d'un LIBOR synthétique en USD – qui serait applicable aux contrats régis par le droit britannique.

Pour les contrats indexés sur le LIBOR CHF et n'ayant pu être renégociés avant sa disparition fin 2021, la Commission européenne a prévu une solution législative remplaçant ce taux par un taux SARON (Swiss Average Rate OverNight) capitalisé quotidiennement, plus un spread visant à assurer la neutralité économique de ce changement.

En Europe, la transition EONIA-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est finalisée fin décembre 2021 tandis que le maintien en place de l'EURIBOR selon la nouvelle formule de calcul est confirmé.

Sur la base des progrès réalisés à ce jour, notamment par la définition d'un plan détaillé et son exécution, la Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

³⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

La réforme des taux IBOR expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la Banque ;
- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2019.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ;
- et l'obligation d'isoler dans des sous-groupes dans le cadre des couvertures de portefeuille les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont appliqués par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2021, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'EONIA et les taux LIBOR. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture sont progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Au 31 décembre 2022, 29 contrats restent adossés au LIBOR USD (contre 113 au 31 décembre 2021), dont 28 contrats ayant une date de maturité postérieure au 30 juin 2023, parmi lesquels 16 contrats de dérivés (IRS). La Banque n'octroie plus de nouveaux contrats adossés à ce taux.

Le 16 mars 2022, l'International Practices Task Force du Center for Audit Quality, a inscrit la Turquie

dans la liste des économies en hyperinflation, le taux d'inflation cumulée sur trois ans ayant atteint 100,6% à fin février 2022. En conséquence, le Groupe applique la norme IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes » pour la présentation des comptes de sa filiale consolidée située en Turquie.

Ainsi, pour cette filiale, l'ensemble des actifs et passifs non monétaires, y compris les capitaux propres, et chacune des lignes du compte de résultat, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index - CPI). Cette réévaluation entre le 1er janvier et la date de clôture se traduit par la constatation d'un gain ou d'une perte sur situation monétaire nette, constaté au sein de la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés » (cf. note 2.i). Les comptes de cette filiale sont convertis en euros au taux de clôture, conformément aux dispositions spécifiques de la norme IAS 21 « effets des variations des cours des monnaies étrangères » applicables à la conversion des comptes des entités situées dans des pays en hyperinflation.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Au 1er janvier 2022, la première application d'IAS 29 se traduit par une augmentation de 5,2 millions d'euros des capitaux propres, dont 6,5 millions d'euros en « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - parités monétaires ».

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2022 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2022.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2022 est optionnelle.

1.B PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle est réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements

de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur

comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 Règles de consolidation

■ Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

■ Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BGL BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de

l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

■ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables luxembourgeoises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

■ Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" ¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix

¹⁾ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.C CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

■ Actifs et passifs monétaires ¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

■ Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

1.D MARGE D'INTÉRÊTS, COMMISSIONS, PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

1.d.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d.2 Commissions, produits et charges des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

■ Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.
- s'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

■ Produits et charges des autres activités

Les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat consolidé.

Le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.E ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

1.e.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

■ Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ».

A ce titre, la Banque autorise les ventes pour les titres proches de leur maturité dans les conditions suivantes :

- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est inférieure à 2 ans, sa cession est possible dans les 3 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 2 ans et 5 ans inclus, sa vente est possible à moins de 6 mois de son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est comprise entre 5 ans et 10 ans inclus, sa vente est acceptable dans les 9 mois précédant son échéance ;
- Si la maturité résiduelle du titre en date de comptabilisation initiale est supérieure à 10 ans, une cession est envisageable dans les 12 mois précédant son échéance.

Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Tout souhait de cession pour un autre motif que la maturité doit, préalablement à la vente, être documenté et remonté à un comité dédié afin que celui-ci s'assure de la non significativité des ventes et donne son accord formel. Dans ce cas, des indicateurs quantitatifs tels que le turnover annuel du portefeuille (montant des ventes cumulées sur l'année divisé par l'encours du portefeuille fin d'année précédente) et la duration du portefeuille seraient pris en compte pour autoriser la vente ou la refuser. En 2022, la Banque a cédé deux titres. Ces cessions sont largement en-dessous du seuil de significativité fixé à 15%.

■ Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de

trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du Groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les

flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause. Les clauses d'ajustement de la marge en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), présentes dans des financements octroyés en vue d'encourager le développement durable des entreprises, ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie dès lors que cet ajustement est considéré comme de minimis. Les instruments structurés indexés sur des indices ESG de marché ne remplissent pas le critère des flux de trésorerie.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

■ Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite

des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

■ Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

■ Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font chacun l'objet d'une forme de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues ont été comptabilisées en strate 2 ou 3 lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision sera de nouveau classée en strate 1 et évaluée comme telle.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté. Ce modèle se base sur des pertes de crédit attendues déterminées via le taux historique de défaut du portefeuille considéré,

complété d'un facteur de pondération de la durée résiduelle en cas de durée résiduelle inférieure à un an. La période d'observation considérée pour déduire le taux historique de défaut est au minimum de 3 ans. Ce modèle est applicable aux expositions de crédit acquises en 2018 lors d'acquisition d'entreprises (portefeuille en extinction), aux expositions considérées comme anormalement débitrices, aux créances de location et créances commerciales et sur une partie du périmètre du Leasing International. Pour ce dernier, la Banque s'assure de la non significativité de la différence de méthode.

Le Groupe classe ces encours selon les différentes strates du modèle général en tenant compte de la qualité initiale de crédit et de son évaluation ultérieure.

■ Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

■ Actifs financiers dépréciés ou douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section Restructuration des actifs financiers).

■ Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

Pour apprécier la détérioration, le Groupe utilise des informations prospectives, prenant en compte plusieurs scénarii économiques et informations sectorielles lorsque c'est pertinent. Les indicateurs utilisés sont calibrés sur des données basées sur la durée de vie du produit mais aussi PIT (*Point in Time*) et reflètent les caractéristiques économiques des instruments financiers à chaque date d'arrêt.

Concrètement, l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit repose sur la comparaison de la probabilité de défaut à date de reporting sur la durée de vie du produit et la probabilité de défaut sur la durée de vie du produit déterminée à l'initiation du produit ainsi que sur des critères qualitatifs. Il y a « *Significant Increase of Credit Risk* » si le ratio des probabilités de défaut est supérieur à 3. Dans tous les cas, un backstop interne à 400 bps complémentaire est appliqué afin d'améliorer la méthode.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

En ce qui concerne les présomptions réfutables, le département « Risques » analyse trimestriellement les dossiers pour lesquels les retards supérieurs à 30 ou 90 jours n'ont pas généré un passage dans la strate supérieure et exerce son jugement pour confirmer ou corriger le type de dépréciation calculée sur chaque dossier concerné.

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'a pas été considéré, pris isolément, comme un indicateur de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. Les moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux

définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 accordés avant le 30 septembre 2020 ont suivi ce même traitement. Pour ceux accordés à partir du 1er octobre 2020, les expositions ont été reclassées en expositions renégociées entraînant, à minima, un transfert en strate 2. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Le Groupe procède systématiquement, lors de la remise des comptes annuels de ses débiteurs professionnels, à l'analyse du respect des covenants financiers contractuels. De par la situation exceptionnelle, certains dossiers de financements peuvent faire l'objet de bris de covenant, notamment des covenants financiers de type « ratios d'endettement ou de garantie », de manière temporaire ou durable. Dans ce cas, le Groupe évalue chaque situation individuellement et décide des mesures à entreprendre pour maintenir une maîtrise du risque pris. Celles-ci vont de la suspension temporaire de l'obligation de respect d'un covenant, pour les cas les plus favorables, jusqu'à une modification des covenants pour les périodes résiduelles, éventuellement complétée de conditions ou garanties complémentaires. Lorsque la situation financière d'un débiteur semble durablement compromise, le Groupe a la solution ultime de procéder à la dénonciation contractuelle du crédit auquel le covenant non tenu se rapporte afin de sauvegarder ses intérêts.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

■ Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent

du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2).

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sont pris en compte y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires sur la durée de vie. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle est utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La détermination des PD s'appuie sur le système de notation interne du groupe BNP Paribas qui prend en compte, entre autres, des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques de crédit et de notation, notamment par la mise en place d'un nouvel outil d'évaluation : l'ESG Assessment.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »).

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis par l'Etat Luxembourgeois (PGE), la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt puisqu'elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci et est accordée de façon concomitante à l'octroi du prêt. De plus, le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Elle peut donc être prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g *Coût du risque*.

■ Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en pertes intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

■ Recouvrements via la mise en jeu de collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

■ Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour rappel, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification a été considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. Le moratoire a été dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de

l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

Périodes probatoires

Le Groupe applique des périodes d'observation pour évaluer le retour possible à une strate de meilleure qualité. Ainsi pour le passage de la strate 3 à la strate 2 une période probatoire de 3 mois est observée, étendue à 12 mois en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le passage de la strate 2 à la strate 1, une période probatoire de 2 ans est observée pour les créances ayant fait l'objet d'une restructuration en raison de difficultés financières.

Un engagement cesse d'être considéré comme restructuré du moment que toutes les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- si, après analyse de la contrepartie, on juge que celle-ci n'est plus en difficultés financières et est en mesure de respecter ses engagements et donc en statut performing.
- si l'engagement a fait l'objet d'une période de probation de 2 ans depuis la date où la facilité restructurée a été considérée comme émergeant d'un tiers performant.
- si durant au moins la moitié de la période probatoire de 2 ans, l'engagement fait l'objet de remboursements réguliers et significatifs en principal. Cette condition ne vaut pas pour les crédits remboursables in fine, pour autant que les autres conditions soient respectées.
- si durant la période probatoire, il n'y a plus eu de retards de paiement matériels de plus de 30 jours, ni de nouvelles mesures de restructuration.

1.e.5 Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciation couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatives aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de dépréciation des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.6 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

■ Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

■ Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les passifs en valeur de marché par résultat sur option détenus actuellement par le Groupe sont principalement des émissions d'instruments de dette couverts par des dérivés.

1.e.7 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

■ Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

■ Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.8 Comptabilité de couverture

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées.

Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande

de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de

marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

■ Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe transfère l'actif - soit sur la base d'un transfert des droits contractuels ses flux de trésorerie, soit en conservant les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif tout en assumant l'obligation de payer les flux de trésorerie de l'actif dans le cadre d'un dispositif de rétrocession éligible - de même que la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert juridique de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

■ Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

■ Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.F IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.g.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Après la comptabilisation initiale, le Groupe qui a choisi le modèle du coût, doit évaluer l'ensemble de ses immeubles de placement selon les dispositions d'IAS 16 relatives à ce principe.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 50 ans pour le gros œuvre des immeubles, 15 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle. Le mobilier est amorti selon une durée de 5 ou 10 ans.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.G CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 Société du groupe bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

■ Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

■ Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière

linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.g.2 Société du groupe preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, des contrats de faible valeur et des contrats de location de voitures par BGL analysés et comptabilisés conformément à IAS 19, sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif. Le Groupe a fait le choix d'exempter de l'application de la Norme IFRS 16 toutes les entités dont la somme des loyers annuels est inférieure à 500.000 euros.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ainsi que d'un éventuel complément de durée pour avoir une cohérence avec la durée d'utilité des améliorations locatives ;
- Pour les contrats sans période exécutoire et qui sont renouvelables tacitement, des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la période de préavis si elle est supérieure à douze mois.

Pour les contrats avec une période exécutoire initiale d'au moins d'un an, qui sont renouvelables tacitement pour cette période exécutoire ou une autre période exécutoire aussi longtemps que le préavis de résiliation n'est pas donné, les droits d'utilisation et passifs correspondants sont comptabilisés à chaque date de renouvellement d'une période exécutoire ;

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature.

En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

Au moins une fois par an, le Groupe s'assure qu'il ne dispose pas d'indication de perte de valeur de ses droits d'utilisation. Si c'était le cas, le Groupe acterait une dépréciation des actifs concernés.

1.H ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités

destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.I AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

■ Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail et les avantages sur capitaux propres) qui sont dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

■ Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées

les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

■ Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

■ Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations

définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.J PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas S.A. qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions

octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BGL BNP Paribas peut accorder à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions BNP Paribas S.A. et des rémunérations immédiates ou différées versées en espèces indexées sur la valeur de l'action BNP Paribas S.A.

Les rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.K PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.L IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.M TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.N UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;

- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les écarts d'acquisition en particulier sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance et des valeurs terminales pour tenir compte, entre autres, du contexte macro-économique ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.A MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés

comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	1.674,6	(368,9)	1.305,7	1.437,0	(230,5)	1.206,5
Comptes et prêts / emprunts	675,5	(265,4)	410,2	513,6	(142,9)	370,7
Opérations de pensions	2,6	(4,2)	(1,6)	5,0	(0,4)	4,7
Opérations de location-financement	982,5	(85,3)	897,2	896,9	(81,0)	815,9
Titres de dette	12,2	-	12,2	17,7	-	17,7
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	1,8	(14,0)	(12,2)	3,9	(6,3)	(2,4)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	19,6	-	19,6	7,8	-	7,8
Titres de dette	19,6	-	19,6	7,8	-	7,8
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	3,0	(0,1)	3,0	3,2	0,0	3,2
Instruments de couverture de résultats futurs ¹⁾	73,6	(14,8)	58,8	21,4	(2,0)	19,4
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	77,2	(78,0)	(0,8)	57,0	(20,5)	36,5
Passif de location	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)	(0,2)
TOTAL	1.848,1	(461,9)	1.386,2	1.526,4	(253,1)	1.273,3

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 8,9 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 7,1 millions d'euros pour l'exercice 2021.

2.B COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de crédits clientèle	46,1	(7,7)	38,4	39,0	(8,8)	30,2
Moyens de paiement et tenue de comptes	62,2	(18,0)	44,2	58,0	(15,7)	42,3
Titres, fonds d'investissement & OPCVM	65,8	(0,0)	65,7	67,6	(0,0)	67,6
Commissions sur titres et dérivés	29,7	(6,3)	23,3	32,7	(6,6)	26,1
Activité d'assurance	31,9	-	31,9	28,6	-	28,6
Autres commissions	42,9	(33,3)	9,6	50,9	(45,1)	5,8
TOTAL	278,5	(65,4)	213,1	276,9	(76,2)	200,7

¹⁾ Pour l'exercice 2022, les intérêts sur dérivés de couverture sont repris dans la note 2.a « Marge d'intérêts » contre la note 2.c « Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat » pour l'exercice 2021. Si le chiffre comparatif avait été reclassé, on aurait un effet base de 20,8 millions d'euros.

2.C GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme étant évalués en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux

instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ou de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Instruments financiers du portefeuille de transaction	(3,7)	25,3
Instruments financiers de taux et de crédit	(0,9)	3,9
Instruments financiers de capital	6,0	2,7
Instruments financiers de change ¹⁾	(2,0)	24,0
Prêts et opérations de pension	(6,8)	(5,3)
Instruments évalués en valeur de marché sur option	7,7	1,5
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	(6,7)	1,2
Instruments de dette	(16,3)	(3,2)
Instruments de capitaux propres	9,6	4,4
Incidence de la comptabilité de couverture	(0,8)	0,2
Instruments dérivés de couverture de valeur de marché	(193,0)	(56,5)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur de marché	192,2	56,8
TOTAL	(3,6)	28,2

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains ou pertes nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2022 et 2021, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité entre les instruments de couverture et les instruments couverts peuvent venir notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles

que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat pour l'exercice 2022 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

¹⁾ Pour l'exercice 2022, les intérêts sur dérivés de couverture sont repris dans la note 2.a « Marge d'intérêts » contre la note 2.c « Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat » pour l'exercice 2021. Si le chiffre comparatif avait été reclassé, on aurait un effet base de 20,8 millions d'euros.

2.D GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	(9,8)	3,4
Titres de dette	(9,8)	3,4
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	34,9	20,3
Produits de dividendes	34,9	20,3
TOTAL	25,0	23,7

Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la note 2.a Marge d'intérêts et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein de la note 2.g Coût du risque.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé une perte de 0,4 million d'euros sur les instruments financiers évalués au coût amorti (au 31 décembre 2021, la Groupe n'avait rien réalisé sur ces instruments).

2.E PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des immeubles de placement	26,8	(7,6)	19,2	31,5	(12,0)	19,5
Produits et charges des immobilisations en location simple	159,2	(120,0)	39,2	174,5	(133,6)	41,0
Autres produits et charges	732,9	(722,3)	10,6	844,2	(809,5)	34,8
TOTAL	919,0	(849,9)	69,1	1.050,3	(955,0)	95,3

2.F AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Taxes et contributions ¹⁾	(52,1)	(47,9)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(269,5)	(247,1)
TOTAL	(321,7)	(294,9)

2.G COÛT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes s'appuient sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

Au 31 décembre 2022, le groupe BNP Paribas a fait évoluer ses critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité Bancaire Européenne et la Banque Centrale Européenne.

¹⁾ Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à -38,3 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre -32,9 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Précédemment, l'analyse de la détérioration significative s'appuyait pour l'essentiel sur l'évolution de la note interne de crédit, indicateur de la probabilité de défaut moyenne à 1 an sur l'ensemble du cycle. Afin de prendre en compte de manière plus complète l'information prospective, les nouveaux critères retiennent comme indicateur principal la probabilité de défaut à maturité, dérivée de la note interne en y intégrant les conséquences attendues de l'évolution des scénarios macroéconomiques.

Selon ces nouveaux critères, le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement, et l'actif classé en strate 2, si :

- la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a été multipliée au moins par 3 depuis l'origination (critère en variation relative) ; ou
- la probabilité de défaut à maturité de l'instrument a augmenté de 400 points de base (critère en variation absolue).

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles :

- la facilité est présumée être en strate 1 lorsque sa probabilité de défaut « Point in Time » (PD PiT) à 1 an est inférieure à 0,3 % en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs » ;
- quand la PD PiT à 1 an est supérieure à 20 % en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre l'ancien et le nouveau dispositif d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit :

		Niveau de probabilité de défaut présumant l'absence de détérioration (strate 1)	Détérioration depuis l'origination entraînant le passage en strate 2	Niveau de probabilité de défaut présumant la détérioration (strate 2)
Critères antérieurs	Clientèle de détail	Probabilité de défaut un an * < 0.25 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut un an}}{\text{Probabilité de défaut un an à l'origination}} > 4$ ou Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Probabilité de défaut un an > 10 %
	Petites et moyennes entreprises	Note interne ≤ 4	Détérioration de la note interne ≥ 6 crans	Note interne $\geq 9+$
	Grandes entreprises		Détérioration de la note interne ≥ 3 crans	
Nouveaux critères		Probabilité de défaut PiT ** un an < 0.3 %	$\frac{\text{Probabilité de défaut PiT à maturité}}{\text{Probabilité de défaut PiT à l'origination}} > 3$ ou Variation de la probabilité de défaut PiT à maturité depuis l'origination > 4 %	Probabilité de défaut PiT un an > 20 %

* Probabilité de défaut correspondant à une moyenne sur l'ensemble du cycle.
 ** Probabilité de défaut "Point in Time" (PiT) intégrant l'information prospective.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale en cas de retard de paiement de plus de 30 jours ou de restructuration en raison de difficultés financières (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée). L'actif est alors classé en strate 2.

Au cours du premier semestre 2022, les notes internes des contreparties russes (y compris la note souveraine) ont fait l'objet d'une dégradation systématique pour prendre en considération les événements récents entraînant ainsi le transfert de leurs encours en strate 2. Compte-tenu du niveau d'exposition limité du Groupe sur ce pays, cette dégradation n'a toutefois pas eu d'effet significatif sur le coût du risque de la période.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss - « ECL »).

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le groupe BNP Paribas a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire ;
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance requis ;
- un scénario favorable, prenant en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est fixé à 50% pour le scénario central et :

- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie ;
- le poids minimum de chacun des scénarios alternatifs est de 10% et par conséquent le poids maximum est de 40%.

Par ailleurs, le dispositif du Groupe est décliné par secteur afin de prendre en compte l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles dans l'évaluation de la probabilité de défaut pour les entreprises. Lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

La prise en compte de l'information prospective est également intégrée à la détermination de la détérioration significative du risque de crédit puisque les probabilités de défaut servant de base à cette évaluation intègrent l'information prospective multi-scénario de la même manière que pour le calcul de l'ECL.

Scénarios macroéconomiques

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du groupe BNP Paribas, en collaboration avec divers experts internes. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (Luxembourg, France, Italie, Belgique et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut - PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier, etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable. Le choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée, aux différentes économies considérées. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique plus favorable. Le choc favorable sur le PIB est déduit du choc adverse « de base » sur le PIB de telle sorte que les probabilités des deux chocs sont égales en moyenne sur le cycle. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt, etc.) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse. Depuis juin 2021, les chocs favorables appliqués ont été substantiellement diminués, toute hausse plus marquée qu'anticipée dans le scénario central risquant d'être limitée par des contraintes d'offre.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est complété par une approche permettant de prendre en compte des aspects d'anticipation non capturés par les modèles dans l'approche générique. Cela est en particulier le cas lorsque des événements sans précédent dans la chronique historique prise en compte pour construire les modèles se réalisent ou sont anticipés, ou lorsque la nature ou l'amplitude de variation d'un paramètre macroéconomique vient remettre en cause les corrélations passées. Ainsi, la situation d'inflation élevée et la hausse, actuelle et projetée, des taux d'intérêt correspond à un aspect non observé dans l'historique de référence. Dans ce contexte, le Groupe a développé une approche permettant de prendre en compte les perspectives économiques à venir dans l'appréciation de la solidité financière des contreparties. Cette approche consiste à simuler l'impact de la hausse des taux sur leurs ratios financiers et l'effet induit sur leur notation.

De plus, des ajustements post-modèles sont considérés pour prendre en compte le cas échéant les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues.

Scénario central

Plusieurs évolutions majeures ont contribué à une détérioration plus marquée que celle qui pouvait être anticipée (après une année 2021 de rebond), en Europe comme aux Etats-Unis. Au-delà des aspects humanitaires, les conséquences de l'invasion de l'Ukraine ont eu un certain nombre d'effets économiques défavorables, le premier d'entre eux étant de contribuer à porter l'inflation à des niveaux très élevés du fait de fortes perturbations sur les marchés énergétiques et alimentaires. Les pays Européens ont été particulièrement affectés de ce point de vue. En réponse aux niveaux d'inflation anticipés, les banques centrales ont procédé au resserrement monétaire le plus marqué des dernières décennies, suscitant un fort durcissement des conditions financières, pouvant ultérieurement pénaliser l'activité. Enfin, la crise sanitaire a continué à fortement perturber l'activité dans certains pays, notamment en Asie, présentant une protection moindre ou appliquant des mesures strictes afin d'endiguer la crise sanitaire.

Face à un double choc énergétique et monétaire, l'activité se contracte dans un certain nombre d'économies (dont la zone euro et les États-Unis) à la fin de 2022 et cela devrait se prolonger au début de 2023, entraînant des révisions à la baisse substantielles des projections de croissance pour 2023. L'activité devrait ainsi stagner tant dans la zone euro qu'aux États-Unis en 2023 (alors qu'au 30 juin 2022, le PIB était attendu en progression d'environ 1,5 % dans les deux régions). Un rebond de la croissance est généralement attendu en 2024 et 2025.

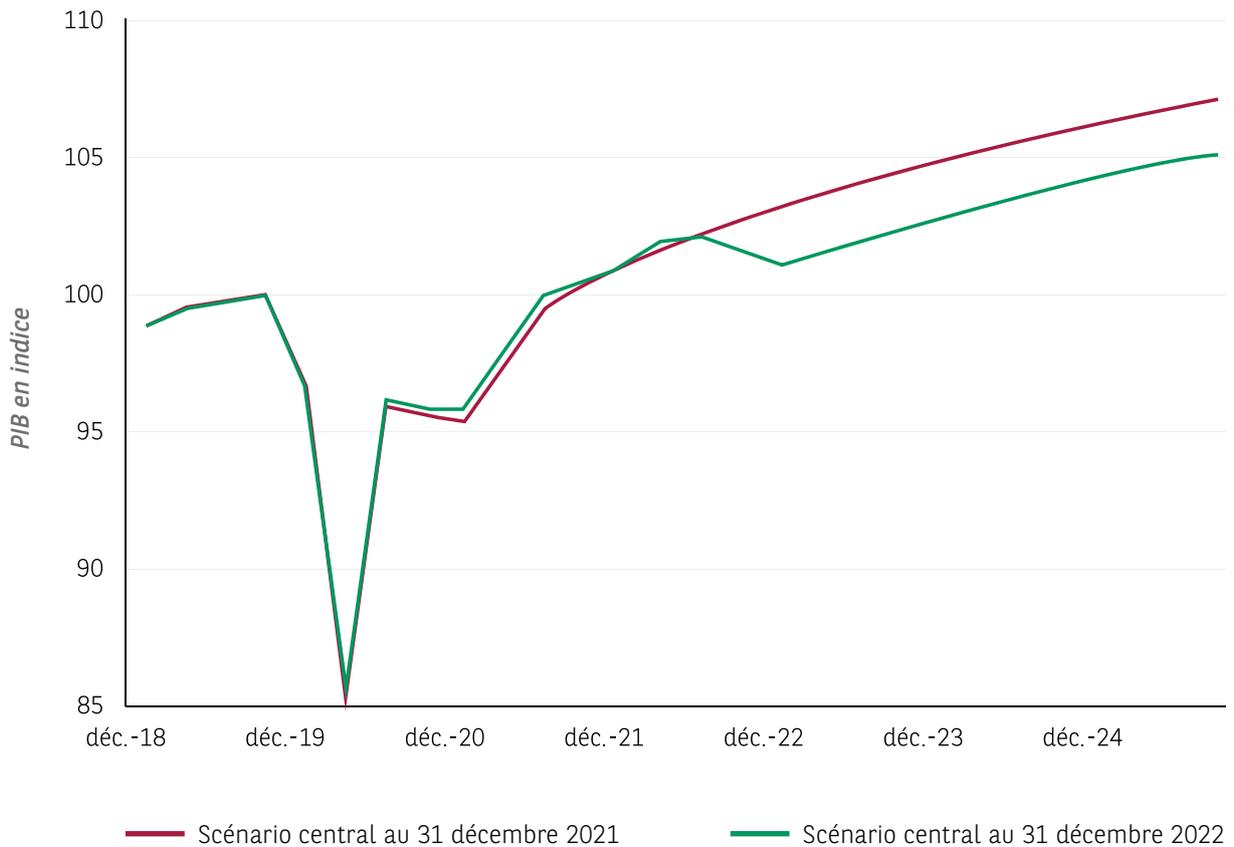
Après avoir atteint des niveaux très élevés à la fin de 2022, l'inflation devrait ralentir dans le courant de 2023, principalement en raison de la baisse de l'inflation énergétique et des conséquences du ralentissement de l'activité (e.g. chômage plus élevé, perturbations plus limitées de la chaîne d'approvisionnement). Toutefois, en moyenne annuelle, l'inflation restera très élevée en 2023 dans de nombreux pays, dépassant nettement les objectifs des banques centrales dans la plupart des cas (notamment en Europe et aux États-Unis). L'inflation retomberait à des niveaux plus habituels en 2024 et 2025.

Dans ce contexte, les principales banques centrales ont jusqu'à présent donné la priorité à la lutte contre l'inflation en resserrant leur politique monétaire. À la fin de 2022, les taux d'intérêt à court et à long terme sont à des niveaux bien supérieurs à ceux observés au

cours des dix dernières années, même si les banques centrales n’ont pas encore achevé leur cycle de resserrement. Les principaux taux d’intérêt devraient atteindre un sommet en 2023, avant de se modérer en 2024 et 2025 (lorsque les banques centrales sont supposées abaisser les taux directeurs en présence d’une inflation plus modérée).

Le graphique ci-après présente une comparaison des projections du PIB de la zone euro retenues dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre des années 2021 et 2022.

PIB ZONE EURO : INDICE BASE 100 AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2019



Variables macroéconomiques, scénario central au 31 décembre 2022

Moyennes annuelles	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB				
Zone euro	3,2 %	0,1 %	1,6 %	1,3 %
Luxembourg	1,7 %	1,5 %	1,5 %	1,3 %
France	2,5 %	0,1 %	1,4 %	1,2 %
Italie	3,7 %	-0,2 %	1,1 %	0,9 %
Belgique	2,3 %	0,0 %	1,5 %	1,2 %
États-Unis	1,7 %	0,0 %	1,7 %	1,6 %
Taux de chômage				
Zone euro	6,8 %	7,5 %	7,6 %	7,3 %
Luxembourg	4,8 %	5,1 %	5,2 %	5,0 %
France	7,5 %	8,0 %	8,1 %	7,9 %
Italie	8,1 %	8,6 %	8,4 %	8,3 %
Belgique	5,8 %	6,4 %	6,3 %	6,1 %
États-Unis	3,7 %	4,7 %	4,6 %	4,5 %
Taux d'inflation				
Zone euro	8,5 %	6,3 %	2,4 %	2,0 %
Luxembourg	6,4 %	3,4 %	4,8 %	2,2 %
France	6,0 %	5,4 %	2,5 %	2,0 %
Italie	8,7 %	7,3 %	2,1 %	1,7 %
Belgique	10,6 %	7,5 %	2,7 %	2,2 %
États-Unis	8,1 %	3,9 %	2,3 %	2,2 %
Taux des obligations souveraines à 10 ans				
Allemagne	1,22 %	2,64 %	2,19 %	2,00 %
France	1,76 %	3,19 %	2,74 %	2,55 %
Italie	3,18 %	4,94 %	4,49 %	4,30 %
Belgique	1,76 %	3,24 %	2,79 %	2,60 %
États-Unis	3,02 %	4,24 %	3,44 %	3,25 %

Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques baissiers, entraînant une trajectoire économique beaucoup moins favorable que dans le scénario central.

Les risques principaux suivants sont identifiés :

- **Un risque dominant, l'invasion de l'Ukraine et ses implications** (en particulier une inflation plus élevée) : Les impacts mentionnés dans le scénario central pourraient s'aggraver en raison de développements négatifs supplémentaires. En particulier, le scénario adverse suppose un choc plus prononcé sur les prix des matières premières, alimentant davantage l'inflation et conduisant à des perturbations plus sévères de l'activité. Une inflation plus élevée aurait un effet négatif direct sur la consommation et la production. En outre, les gouvernements des économies les plus exposées pourraient prendre des mesures de rationnement ciblant les secteurs ayant la plus forte intensité énergétique (avec des conséquences indirectes potentielles pour d'autres secteurs). L'activité peut également être affectée négativement par d'autres canaux (e.g. perturbations de la chaîne d'approvisionnement, commerce, tensions financières, incertitude et effets de confiance).
- **Les risques subsistants liés à la crise sanitaire** : Même si le lien entre les difficultés sanitaires et les perturbations économiques s'est nettement atténué dans de nombreuses économies, en particulier grâce à la vaccination, les défis liés à la crise sanitaire demeurent un risque important, du moins dans certains pays.
- **Des finances publiques moins favorables** : Les ratios de la dette publique rapportée au PIB sont élevés et les banques centrales resserrent leur politique monétaire de façon marquée, entraînant une hausse des rendements obligataires qui pourrait générer des tensions dans certains pays du fait de l'écartement des spreads entre les obligations souveraines.
- **Risques relatifs à l'économie chinoise** : Des difficultés supplémentaires en Chine (mesures sanitaires, marché immobilier) pourraient affecter les marchés mondiaux et l'activité dans d'autres pays par le biais du commerce et des chaînes d'approvisionnement.
- **Risques géopolitiques** : Les tensions géopolitiques peuvent peser sur l'économie mondiale à travers

des chocs sur les prix des matières premières, les marchés financiers et la confiance des entreprises. Au-delà de l'invasion de l'Ukraine, d'autres régions méritent également d'être surveillées (Asie et Moyen-Orient).

- **Evolution du commerce et de la mondialisation** : L'invasion de l'Ukraine crée des freins supplémentaires au commerce et à la mondialisation, s'ajoutant aux évolutions déjà négatives de ces dernières années (désaccords commerciaux entre les États-Unis et la Chine, volonté de certains gouvernements occidentaux de devenir plus autosuffisants dans certains domaines stratégiques).

Le scénario adverse suppose la matérialisation de ces risques latents à partir du premier trimestre 2023.

Les risques liés à l'invasion de l'Ukraine sont pris en compte dans le scénario adverse à travers certaines spécificités. Premièrement, un choc d'activité supplémentaire est appliqué aux différentes économies, en fonction de leur exposition perçue à cette situation. Ce choc reflète la dépendance des pays vis-à-vis du gaz russe ainsi que leur vulnérabilité aux autres canaux de transmission (exportations, dépendance au niveau de la chaîne d'approvisionnement, poids de l'alimentation et de l'énergie dans l'inflation, liens d'investissement, liens politiques avec la Russie). Deuxièmement, l'inflation est plus élevée dans le scénario adverse que dans le scénario central au cours de la première année de l'horizon de projection, afin de matérialiser les effets spécifiques en la matière (en raison des pressions à la hausse sur les prix des matières premières et des perturbations des chaînes d'approvisionnement).

Parmi les pays considérés, les niveaux du PIB dans le scénario adverse se situent entre 5,8 % et 12,2 % plus bas que dans le scénario central à la fin de la période de choc (trois ans). En particulier, cet écart atteint 10,2 % en moyenne dans la zone euro.

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :

Scénarios macroéconomiques en entrée des modèles :

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des

caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

En 2020, la perspective de moyen terme retenue sur le scénario central a réduit la perte de revenus pour la zone euro pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne. Réciproquement, elle a conduit à une modération des impacts favorables des rebonds économiques constatés sur l'exercice 2021. Cette adaptation a pris fin en 2021.

Moratoires et garanties publiques :

Lorsque les nouveaux crédits bénéficient d'une garantie de l'État, le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté en conséquence.

L'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers la strate 2.

Ajustements post-modèles :

Des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Adaptation du dispositif d'évaluation des pertes de crédit attendues pour prendre en compte la hausse significative de l'inflation et des taux d'intérêt :

Des ajustements complémentaires ont été constitués en 2022 afin de tenir compte des effets de l'inflation et de la hausse des taux lorsque cet effet n'est pas directement estimé par les modèles.

Coût du risque de la période

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations nettes aux dépréciations	(65,1)	(65,4)
Récupérations sur créances amorties	10,8	7,2
Pertes sur créances irrécouvrables	(18,2)	(18,4)
TOTAL	(72,5)	(76,6)

Dans le cadre du programme de revue des modèles de risque, une reprise de provision a été enregistrée de 10,3 millions au 31 décembre 2022.

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Actifs au coût amorti	(79,1)	(81,4)
<i>dont prêts et créances</i>	(79,0)	(81,4)
<i>dont titres de dette</i>	(0,1)	(0,0)
Autres actifs	(0,4)	0,1
Engagements de financement, de garantie et divers	7,0	4,8
TOTAL	(72,5)	(76,6)
Coût du risque sur encours sains	20,6	(8,5)
<i>dont strate 1</i>	(0,2)	(3,2)
<i>dont strate 2</i>	20,8	(5,3)
Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3	(93,1)	(68,1)
TOTAL	(72,5)	(76,6)

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

	31 décembre 2021	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	31 décembre 2022
<i>En millions d'euros</i>					
DÉPRÉCIATION DES ACTIFS					
Actifs financiers au coût amorti	721,7	71,1	(83,9)	(16,9)	692,0
<i>dont prêts et créances</i>	721,6	71,0	(83,9)	(16,9)	691,8
<i>dont titres de dette</i>	0,0	0,1	-	-	0,1
Autres actifs	3,5	1,0	-	(0,1)	4,4
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS	725,1	72,1	(83,9)	(17,0)	696,3
<i>dont strate 1</i>	100,2	5,7	-	(1,8)	104,0
<i>dont strate 2</i>	107,4	(18,2)	-	(0,5)	88,7
<i>dont strate 3</i>	517,6	84,6	(83,9)	(14,7)	503,6
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	19,2	(8,2)	-	(0,1)	11,0
Autres dépréciations	9,3	1,3	-	(0,1)	10,5
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT	28,5	(6,9)	-	(0,1)	21,5
<i>dont strate 1</i>	13,4	(5,5)	-	(0,1)	7,8
<i>dont strate 2</i>	5,3	(2,6)	-	(0,0)	2,6
<i>dont strate 3</i>	9,9	1,2	-	(0,1)	11,0
TOTAL	753,7	65,1	(83,9)	(17,1)	717,8

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

	31 décembre 2020	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de parités monétaires et divers	31 décembre 2021
<i>En millions d'euros</i>					
DÉPRÉCIATION DES ACTIFS					
Actifs financiers au coût amorti	726,1	70,8	(54,8)	(20,5)	721,7
<i>dont prêts et créances</i>	726,1	70,8	(54,8)	(20,5)	721,6
<i>dont titres de dette</i>	0,0	0,0	-	-	0,0
Autres actifs	4,3	(0,8)	-	(0,1)	3,5
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS					
D'ACTIFS FINANCIERS	730,5	70,1	(54,8)	(20,6)	725,1
<i>dont strate 1</i>	98,6	2,5	-	(0,9)	100,2
<i>dont strate 2</i>	103,0	4,0	-	0,4	107,4
<i>dont strate 3</i>	528,9	63,6	(54,8)	(20,1)	517,6
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	17,7	1,6	-	(0,2)	19,2
Autres dépréciations	-	(6,4)	-	15,7	9,3
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT					
	17,7	(4,8)	-	15,5	28,5
<i>dont strate 1</i>	12,9	0,6	-	(0,2)	13,4
<i>dont strate 2</i>	4,0	1,3	-	-	5,3
<i>dont strate 3</i>	0,8	(6,7)	-	15,7	9,9
TOTAL	748,2	65,3	(54,8)	(5,1)	753,7

Variation des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
<i>En millions d'euros</i>				
Au 31 décembre 2021	100,2	107,4	514,1	721,7
Dotations nettes aux dépréciations	5,7	(18,2)	83,6	71,1
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	45,8	27,4	-	73,2
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(9,9)	(14,1)	(25,7)	(49,7)
Transfert vers Strate 2	(7,7)	40,4	(8,3)	24,4
Transfert vers Strate 3	(1,1)	(8,4)	103,9	94,3
Transfert vers Strate 1	5,6	(42,1)	(4,4)	(40,9)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(27,0)	(21,4)	18,1	(30,3)
Utilisation de dépréciations	-	-	(83,9)	(83,9)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(1,8)	(0,5)	(14,6)	(16,9)
Au 31 décembre 2022	104,0	88,7	499,2	692,0

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

En 2022, la hausse des actifs financiers soumis à dépréciations porte principalement sur les encours classés en strate 1. Ainsi, la valeur brute des prêts et créances envers la clientèle classés en strate 1 s'est accrue de 2,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (cf. note 4.e – Actifs financiers au coût amorti). Cette variation intègre des transferts d'encours de la strate 2 vers la strate 1 pour un montant net de 374,2 millions d'euros consécutivement à l'évolution apportée sur les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit. Ce transfert concerne pour l'essentiel les encours les moins risqués parmi ceux classés précédemment en strate 2. L'impact de ce transfert sur le montant des pertes de crédit attendues est une reprise nette de provision de 8,6 millions d'euros.

Variation des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2020	98,5	103,0	524,6	726,1
Dotations nettes aux dépréciations	2,5	4,0	64,3	70,8
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	45,8	31,7	-	77,6
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ¹⁾	(11,3)	(15,0)	(71,0)	(97,3)
Transfert vers Strate 2	(7,4)	46,1	(7,6)	31,0
Transfert vers Strate 3	(1,0)	(7,2)	88,1	79,9
Transfert vers Strate 1	2,6	(32,6)	(4,2)	(34,3)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ²⁾	(26,1)	(19,0)	59,0	13,9
Utilisation de dépréciations	-	-	(54,8)	(54,8)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,9)	0,4	(20,0)	(20,5)
Au 31 décembre 2021	100,2	107,4	514,1	721,7

Les « Autres dotations/reprises sans changement de strate » sur les strates 1 et 2 sont particulièrement marquées par les effets sur le calcul des pertes attendues de l'évolution des projections reflétées dans les scénarios macroéconomiques des exercices 2020 et 2021.

Variations des dépréciations sur actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

Aucun mouvement significatif n'a eu lieu sur la période sur les dépréciations sur actifs comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres.

¹⁾ Y compris cessions.

²⁾ Y compris amortissements. Il n'y a pas d'impact lié à la mise en place de nouveaux modèles de risque.

Variations des provisions pour engagements hors-bilan sur la période

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2021	13,4	5,3	0,6	19,2
Dotations nettes aux dépréciations	(5,5)	(2,6)	(0,1)	(8,2)
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	3,5	1,5	-	5,0
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	(2,4)	(0,8)	(0,0)	(3,2)
Transfert vers Strate 2	(0,7)	1,6	(0,0)	1,0
Transfert vers Strate 3	-	(0,0)	0,0	0,0
Transfert vers Strate 1	0,3	(1,5)	(0,0)	(1,2)
Autres dotations / reprises sans changement de strate	(6,2)	(3,5)	(0,0)	(9,7)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,1)	(0,0)	0,0	(0,1)
Au 31 décembre 2022	7,8	2,6	0,5	11,0

Variations des provisions pour engagements hors-bilan sur la période précédente

<i>En millions d'euros</i>	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	TOTAL
Au 31 décembre 2020	12,9	4,0	0,8	17,7
Dotations nettes aux dépréciations	0,6	1,3	(0,3)	1,7
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	3,6	1,3	-	4,9
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	(2,5)	(0,9)	(0,1)	(3,5)
Transfert vers Strate 2	(0,3)	1,9	-	1,6
Transfert vers Strate 3	-	(0,0)	0,0	0,0
Transfert vers Strate 1	0,3	(1,5)	(0,0)	(1,3)
Autres dotations / reprises sans changement de strate	(0,4)	0,4	(0,2)	(0,2)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(0,2)	-	-	(0,2)
Au 31 décembre 2021	13,4	5,3	0,6	19,2

Le Groupe n'a pas de crédit déprécié dès l'acquisition (POCI – Purchased and originated credit-impaired).

2.H QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Ce résultat net est composé de la contribution de Cardif Lux Vie pour 17,8 millions d'euros (21,6 millions d'euros en 2021), des activités de leasing pour -0,7 million d'euros (-8,5 millions d'euros en 2021) et de Luxhub pour -0,2 million d'euros en 2022 et 2021.

2.I GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains ou pertes nets sur cessions de participations	(1,3)	-
Gains ou pertes nets sur cessions d'immobilisations	4,6	(0,0)
Perte sur situation monétaire nette	(29,6)	-
TOTAL	(26,3)	(0,0)

En application d'IAS 29 en lien avec la situation d'hyperinflation de l'économie en Turquie, la ligne « Perte sur situation monétaire nette » comprend l'effet de l'évolution de l'indice des prix en Turquie sur la valorisation des actifs et passifs non monétaires.

2.J IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés au Luxembourg				
Charge d'impôt théorique sur le résultat avant impôt¹⁾	(186,0)	25,3%	(183,5)	25,3%
Intérêts et dividendes exonérés d'impôt	15,9	-2,2%	13,0	-1,8%
Résultats sur placements exonérés d'impôt	3,4	-0,5%	3,4	-0,5%
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	1,0	-0,1%	1,0	-0,1%
Effet de l'ajustement de taux d'imposition sur les différences temporelles	-	0,0%	1,3	-0,2%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(5,0)	0,7%	(5,4)	0,7%
Autres effets	(10,0)	1,4%	5,5	-0,8%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(180,7)	24,5%	(164,7)	22,7%
dont				
<i>Charge des impôts courants de l'exercice</i>	<i>(164,7)</i>		<i>(170,8)</i>	
<i>Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (note 4.1)</i>	<i>(16,1)</i>		<i>6,0</i>	

3 . I N F O R M A T I O N S S E C T O R I E L L E S

Le Groupe est un prestataire international de services financiers. Il propose des produits et des services et mène ses activités principalement au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

BGL BNP Paribas détient également une participation majoritaire dans les activités de leasing de BNP Paribas.

L'information sectorielle du Groupe met en évidence la contribution économique complète de ses pôles d'activité, l'objectif étant de répartir l'intégralité des postes du bilan et du compte de résultat aux pôles d'activité dont la Direction supporte l'entière responsabilité.

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité opérationnels :

¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

- **Commercial and Personal Banking Luxembourg** (CPBL) : ce pôle rassemble le réseau des agences, la banque directe et les activités de banque privée au Luxembourg, ainsi que les activités des entreprises et des institutionnels au Luxembourg et dans la Grande Région. CPBL propose ses services financiers aux particuliers et aux professionnels. L'activité de financement associée de BNP Paribas Lease Group Luxembourg S.A. est également comprise dans ce périmètre.
- **Leasing International** : ce pôle inclut les activités de leasing du groupe BNP Paribas détenues par la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions S.A.. Il s'agit essentiellement de services de leasing financier à l'international. BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.
- **Corporate and Institutional Banking** (CIB) : ce pôle propose aux clients de la Banque des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financement à Luxembourg.
- **International Financial Services** (IFS) : ce pôle rassemble Wealth Management qui propose ses services de gestion de patrimoine à une clientèle privée internationale, ainsi que Cardif Lux Vie S.A. qui propose principalement tant des produits d'épargne-pension et d'assurance-vie que des produits de protection et d'assurance de groupe.

Les **Autres** activités comprennent les résultats issus du placement des fonds propres, des éléments liés aux fonctions de support et non affectables à des secteurs d'activité, ainsi que les activités de certaines participations stratégiques. Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des pôles d'activité opérationnels, les coûts liés aux grands programmes réglementaires, ainsi que les contributions au Fonds de Résolution Unique se trouvent dans ce segment.

L'information sectorielle est établie conformément aux principes comptables utilisés pour les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et par application des règles de répartition adaptées.

Les transactions intersectorielles se font à des conditions normales de marché.

Règles de répartition

L'information sectorielle applique des règles de répartition bilantaire, une balance carrée par secteur, un système de prix de transferts et des méthodes d'affectation et d'allocation de frais généraux.

La répartition bilantaire et la méthode de la balance carrée visent à communiquer l'information sectorielle reflétant le modèle opérationnel.

Dans le modèle opérationnel, les pôles d'activité n'exercent pas d'activités de trésorerie pour supporter le risque de taux d'intérêt et le risque de change par le financement de leurs propres actifs par leurs propres passifs, ou en accédant directement aux marchés financiers. Ceci est reflété dans le système de prix de transferts, qui transfère le risque de taux et de change des pôles d'activité vers les départements qui jouent le rôle de banquiers centraux au sein de la banque en gérant l'ensemble des actifs et passifs.

Les départements de support (fonctions de support, fonctions de contrôle, opérations et informatique) fournissent des services aux métiers et activités. Ces services comprennent essentiellement la gestion du personnel, les technologies de l'information, les services de paiements, le règlement de transactions sur titres, le Know Your Customer, les contrôles (Conformité, Inspection Générale, Risque), le suivi financier. Les produits et charges de ces départements sont attribués aux pôles via un système d'allocation basé sur des règles de « Rebilling Agreements » qui reflètent la consommation économique des produits et services fournis. Ils prévoient que les charges et produits soient totalement alloués aux activités commerciales du Groupe sur base de l'utilisation effective.

La répartition par pôle d'activité des entités du Groupe s'appuie sur le pôle de rattachement des entités à l'exception de BGL BNP Paribas S.A. qui fait l'objet d'une décomposition spécifique.

Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2022					
	CPBL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	462,8	964,1	14,7	144,0	103,8	1.689,4
Charges générales d'exploitation	(261,7)	(458,2)	(4,2)	(100,0)	(30,3)	(854,4)
Coût du risque	19,2	(92,6)	(0,0)	0,0	0,9	(72,5)
Résultat d'exploitation	220,3	413,3	10,5	44,0	74,4	762,5
Éléments hors exploitation	3,0	(30,2)	-	17,8	(0,0)	(9,4)
Résultat avant impôt	223,3	383,1	10,5	61,8	74,4	753,1

En millions d'euros	Exercice 2021					
	CPBL	Leasing International	Corporate & Institutional Banking	International Financial Services	Autres	Total
Produit net bancaire	411,1	925,1	16,1	147,0	121,8	1.621,1
Charges générales d'exploitation	(247,0)	(437,4)	(4,0)	(96,5)	(33,4)	(818,3)
Coût du risque	(2,2)	(74,3)	0,0	(0,0)	0,0	(76,6)
Résultat d'exploitation	161,8	413,4	12,1	50,5	88,4	726,2
Éléments hors exploitation	(0,2)	(8,5)	-	21,6	(0,0)	12,9
Résultat avant impôt	161,6	404,9	12,1	72,1	88,4	739,2

Actifs et passifs par pôle d'activité

En millions d'euros	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
CPBL	13.302,2	29.181,4	12.774,4	29.108,9
Leasing International	25.861,9	13.089,8	24.688,9	12.241,8
Corporate & Institutional Banking	456,5	243,5	543,1	289,7
International Financial Services	2.707,0	10.153,5	2.798,9	8.576,3
Autres	19.532,9	9.192,4	21.257,1	11.845,7
TOTAL GROUPE	61.860,6	61.860,6	62.062,4	62.062,4

4 . N O T E S R E L A T I V E S A U B I L A N

4.A INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat hors instruments financiers dérivés

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat hors dérivés sont majoritairement constitués d'émissions pour compte propre faites pour satisfaire la demande des clients, d'opérations négociées à des fins de transaction, et d'instruments que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier d'instruments de couverture, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2022			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	105,7	-	227,0	332,7
<i>Titres de dette</i>	-	-	163,8	163,8
<i>Instruments de capitaux propres</i>	105,7	-	63,2	168,9
Prêts et opérations de pension	101,9	-	42,2	144,1
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	207,6	-	269,2	476,8
Dépôts et opérations de pension	201,1	-	-	201,1
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	15,6	-	15,6
<i>dont dettes subordonnées</i>	-	15,6	-	15,6
<i>dont dettes non subordonnées</i>	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	201,1	15,6	-	216,8
	31 décembre 2021			
	Portefeuille de transactions	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
<i>En millions d'euros</i>				
Portefeuille de titres	42,0	-	203,6	245,6
<i>Titres de dette</i>	-	-	151,4	151,4
<i>Instruments de capitaux propres</i>	42,0	-	52,2	94,2
Prêts et opérations de pension	252,6	-	43,4	296,0
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	294,6	-	247,0	541,6
Dépôts et opérations de pension	261,7	-	-	261,7
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	26,3	-	26,3
<i>dont dettes subordonnées</i>	-	24,7	-	24,7
<i>dont dettes non subordonnées</i>	-	1,6	-	1,6
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	261,7	26,3	-	288,0

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché par résultat s'établit à 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ou « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'instruments d'actif ou de passif qui ne sont pas qualifiables en tant qu'instruments de couverture.

Quelques instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<i>En millions d'euros</i>				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	46,3	42,6	25,8	18,5
Instruments dérivés de cours de change	31,8	31,8	23,8	19,7
Instruments dérivés sur actions	143,8	0,0	152,7	1,0
Instruments financiers dérivés	221,8	74,4	202,2	39,1

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4,0	11.802,3	11.806,3	-	15.058,0	15.058,0
Instruments dérivés de cours de change	-	5.086,2	5.086,2	-	6.784,0	6.784,0
Instruments dérivés sur actions	186,1	324,7	510,7	194,7	326,8	521,5
Instruments financiers dérivés	190,1	17.213,2	17.403,2	194,7	22.168,8	22.363,5

4.B INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Montant notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<i>En millions d'euros</i>						
Couverture de valeur	21.440,8	578,2	714,8	10.290,9	131,8	69,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	21.440,8	578,2	714,8	10.290,9	131,8	69,8
Couverture de flux de trésorerie	4.702,0	19,3	125,2	1.625,0	27,8	3,1
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.425,0	2,4	119,7	1.625,0	27,8	3,1
Instruments dérivés de cours de change	3.277,0	16,9	5,5	-	-	-
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	26.142,8	597,5	840,0	11.915,9	159,6	72,9

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et le détail des portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2022 :

	Instruments de couverture			
	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur de l'instrument de couverture utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture de la période
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2022</i>				
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.453,9	140,1	9,1	128,6
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.453,9	140,1	9,1	128,6
Titres de dette	1.453,9	140,1	9,1	128,6
Couverture des portefeuilles couverts en taux	19.986,9	438,1	705,8	(259,8)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	19.986,9	438,1	705,8	(259,8)
Prêts et créances	4.724,0	96,2	13,6	86,9
Dépôts	15.262,9	342,0	692,2	(346,7)
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	21.440,8	578,2	714,8	(131,2)

	Instruments couverts					Inefficacité reconnue au compte de résultat
	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - actif	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - passif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - actif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - passif ¹⁾	Variations de valeur des instruments couverts utilisées pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2022</i>						
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.460,4	-	(128,8)	-	(128,8)	(0,2)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.460,4	-	(128,8)	-	(128,8)	(0,2)
Titres de dette	1.460,4	-	(128,8)	-	(128,8)	(0,2)
Couverture des portefeuilles couverts en taux	4.724,0	15.262,9	(87,6)	(346,9)	259,3	(0,5)
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	4.724,0	15.262,9	(87,6)	(346,9)	259,3	(0,5)
Prêts et créances	4.724,0	-	(87,6)	-	(87,6)	(0,7)
Dépôts	-	15.262,9	-	(346,9)	346,9	0,1
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	6.184,4	15.262,9	(216,4)	(346,9)	130,5	(0,7)

¹⁾ Ce poste enregistre les variations de juste valeur négatives des dépôts et actifs couverts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2021 :

	Instruments de couverture			
	Montants notionnels des instruments de couverture	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur de l'instrument de couverture utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture de la période
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2021</i>				
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.149,7	12,9	31,2	1,4
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.149,7	12,9	31,2	1,4
Titres de dette	1.149,7	12,9	31,2	1,4
Couverture des portefeuilles couverts en taux	9.141,3	118,9	38,6	60,5
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	9.141,3	118,9	38,6	60,5
Prêts et créances	150,0	3,2	-	3,2
Dépôts	8.991,3	115,7	38,6	57,2
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	10.290,9	131,8	69,8	61,8

	Instruments couverts					Inefficacité reconnue au compte de résultat
	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - actif	Valeur nette comptable de l'instrument couvert - passif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - actif	Montant accumulé de la réévaluation des instruments couverts - passif ¹⁾	Variations de valeur des instruments couverts utilisées pour le calcul de l'inefficacité de la couverture	
<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2021</i>						
Couverture de valeur d'instruments identifiés	1.170,6	-	(1,3)	-	(1,3)	0,0
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	1.170,6	-	(1,3)	-	(1,3)	0,0
Titres de dette	1.170,6	-	(1,3)	-	(1,3)	0,0
Couverture des portefeuilles couverts en taux	150,0	8.991,3	(3,2)	57,2	(60,4)	0,1
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	150,0	8.991,3	(3,2)	57,2	(60,4)	0,1
Prêts et créances	150,0	-	(3,2)	-	(3,2)	0,0
Dépôts	-	8.991,3	-	57,2	(57,2)	0,0
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	1.320,6	8.991,3	(4,5)	57,2	(61,7)	0,1

En ce qui concerne les dérivés en couverture de résultats futurs, le montant notionnel s'élève à 4.702 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à -115 millions d'euros. L'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs enregistrée dans le compte de résultat est négligeable au titre de l'exercice 2022.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance :

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Inférieur à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>En millions d'euros</i>						
Couverture de valeur	7.181,2	10.377,4	3.882,2	1.244,1	4.871,3	4.175,5
Instruments dérivés de taux	7.181,2	10.377,4	3.882,2	1.244,1	4.871,3	4.175,5
Couverture des résultats futurs	3.427,0	925,0	350,0	200,0	925,0	500,0
Instruments dérivés de taux	150,0	925,0	350,0	200,0	925,0	500,0
Instruments dérivés de cours de change	3.277,0	-	-	-	-	-

¹⁾ Ce poste enregistre les variations de juste valeur négatives des dépôts et actifs couverts.

4.C ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	1.683,0	(35,7)	1.581,6	13,8
Etats	72,7	(6,4)	207,9	4,0
Autres administrations publiques	1.371,2	(24,9)	999,2	10,1
Etablissements de crédits	239,1	(4,3)	374,5	(0,3)
Autres	-	-	-	-
Titres de capitaux propres	276,8	1,5	320,6	45,3
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	1.959,9	(34,1)	1.902,2	59,1

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ces investissements sont destinés à être conservés à moyen / long terme sans objectif initial de spéculation.

4.D MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dispositif de valorisation

Le Groupe a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une évaluation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions du Groupe et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature

des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant du marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par le Groupe pour déterminer les justes valeurs sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

Le Groupe considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment ou CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que le Groupe ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- La possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BGL BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est diminuée de 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, à comparer à une diminution de valeur de 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Ajustement du coût de financement (Funding Valuation Adjustment ou FVA) : dans le cadre des dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, cette technique de valorisation contient un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire dans l'hypothèse où la Banque refinancerait l'instrument sur le marché.

La variation de la valeur de marché en coût de financement des instruments dérivés est non significative au 31 décembre 2022.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

En millions d'euros	31 décembre 2022											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	105,7	-	-	105,7	2,0	41,8	183,2	227,0	1.795,2	-	164,7	1.959,9
Etats	-	-	-	-	-	-	-	-	72,7	-	-	72,7
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	38,0	125,8	163,8	1.610,3	-	-	1.610,3
Actions et autres titres de capitaux propres	105,7	-	-	105,7	2,0	3,9	57,4	63,2	112,1	-	164,7	276,8
Prêts opérations de pension	-	2,6	99,3	101,9	-	-	42,2	42,2	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	42,2	42,2	-	-	-	-
Opérations de pension	-	2,6	99,3	101,9	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	105,7	2,6	99,3	207,6	2,0	41,8	225,5	269,2	1.795,2	-	164,7	1.959,9
Dépôts et opérations de pension	-	200,9	0,2	201,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	200,9	0,2	201,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	15,6	-	15,6	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	15,6	-	15,6	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	200,9	0,2	201,1	-	15,6	-	15,6	-	-	-	-

En millions d'euros	31 décembre 2021											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	42,0	-	-	42,0	2,3	52,8	148,5	203,6	1.688,6	-	213,6	1.902,2
Etats	-	-	-	-	-	-	-	-	207,9	-	-	207,9
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	15,5	-	15,5	-	-	-	-
Autres titres de dettes	-	-	-	-	-	34,0	101,9	135,9	1.373,7	-	-	1.373,7
Actions et autres titres de capitaux propres	42,0	-	-	42,0	2,3	3,3	46,6	52,2	107,0	-	213,6	320,6
Prêts opérations de pension	-	-	252,6	252,6	-	-	43,4	43,4	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	43,4	43,4	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	252,6	252,6	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	42,0	-	252,6	294,6	2,3	52,8	191,9	247,0	1.688,6	-	213,6	1.902,2
Dépôts et opérations de pension	-	160,3	101,4	261,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	160,3	101,4	261,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	26,3	-	26,3	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	24,7	-	24,7	-	-	-	-
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	1,6	-	1,6	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	-	160,3	101,4	261,7	-	26,3	-	26,3	-	-	-	-

Les valeurs de marché des instruments dérivés sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêt.

En millions d'euros	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ POSITIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	31,8	-	31,8	-	23,8	-	23,8
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	46,3	-	46,3	-	25,8	-	25,8
Instruments dérivés sur actions	-	143,8	-	143,8	-	152,7	-	152,7
Valeur de marché positive des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	221,8	-	221,8	-	202,2	-	202,2
Valeur de marché positive des instruments financiers dérivés de couverture	-	597,5	-	597,5	-	159,6	-	159,6
VALEUR DE MARCHÉ NÉGATIVE								
Instruments dérivés de cours de change	-	31,8	-	31,8	-	19,7	-	19,7
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	42,6	-	42,6	-	18,5	-	18,5
Instruments dérivés sur actions	-	0,0	-	0,0	-	1,0	-	1,0
Valeur de marché négative des instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	-	74,4	-	74,4	-	39,1	-	39,1
Valeur de marché négative des instruments financiers dérivés de couverture	-	840,0	-	840,0	-	72,9	-	72,9

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2022, aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'a été constaté.

Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus

particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (exemple : futures) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts étudiants (ABS (Asset Backed Securities) Student Loans), n'utilisant pas une méthodologie de modélisation des flux de trésorerie, de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que les cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement en Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres

instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;

- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué,

multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme sur les obligations et les instruments financiers de capitaux propres : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Instruments dérivés

Les **instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit.

Les **instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions et d'options sur taux d'intérêt.

Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2022 :

Actifs financiers

	Actifs financiers			TOTAL
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	
<i>En millions d'euros</i>				
Situation au 31 décembre 2021	252,6	191,9	213,6	658,1
Achats	-	55,0	-	55,0
Ventes	-	(1,7)	-	(1,7)
Règlements	(153,3)	(4,9)	(0,0)	(158,2)
Autres	-	(0,3)	-	(0,3)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	-	(14,6)	-	(14,6)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	(48,9)	(48,9)
Situation au 31 décembre 2022	99,3	225,5	164,7	489,5

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, le Groupe a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % de la valeur obtenue par modèle. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés. Pour ce qui est des positions d'instruments de capitaux propres les plus significatives, la sensibilité de la valeur des titres est mesurée, depuis 2020, avec une variation de 10 points de base du coût du capital.

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
<i>En millions d'euros</i>				
Titres de dette	+/-1,3	-	+/-1,0	-
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-0,6	+/-2,3	+/-0,5	+/-2,7
Prêts et pensions	+/-1,4	-	+/-3,0	-
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-3,2	+/-2,3	+/-4,4	+/-2,7

4.E ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Détail des prêts et créances par type de produit

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.675,8	(0,3)	6.675,5	6.471,7	(0,1)	6.471,6
Comptes à vue	1.259,9	-	1.259,9	1.050,7	-	1.050,7
Prêts	5.415,8	(0,3)	5.415,6	5.421,0	(0,1)	5.420,9
Prêts et créances envers la clientèle	39.023,4	(691,6)	38.331,9	37.221,9	(721,5)	36.500,3
Comptes ordinaires débiteurs	1.257,0	(70,0)	1.187,0	1.180,4	(75,6)	1.104,8
Prêts consentis à la clientèle	20.872,2	(184,5)	20.687,7	19.684,2	(203,0)	19.481,3
Opérations de location-financement	16.894,2	(437,0)	16.457,2	16.357,3	(443,0)	15.914,3
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	45.699,2	(691,8)	45.007,4	43.693,6	(721,7)	42.971,9

Echéancier des opérations de location-financement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
INVESTISSEMENT BRUT	17.984,9	17.414,1
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	6.142,1	5.869,9
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	11.340,2	11.115,6
<i>A recevoir dans plus de 5 ans</i>	502,6	428,7
Produits financiers non acquis	(1.116,6)	(1.082,2)
Investissement net avant dépréciation	16.868,3	16.331,9
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	5.631,9	5.384,4
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	10.785,9	10.570,3
<i>A recevoir dans plus de 5 ans</i>	450,5	377,3
Dépréciations	(437,0)	(443,0)
Investissement net après dépréciation	16.431,3	15.889,0

Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
ETATS	371,3	(0,0)	371,3	311,4	(0,0)	311,4
Autres administrations publiques	410,8	(0,0)	410,8	460,8	(0,0)	460,8
Etablissement de crédit	64,7	(0,0)	64,7	121,8	(0,0)	121,8
Autres	2,1	(0,1)	2,0	10,2	(0,0)	10,2
TOTAL TITRES DE DETTE AU COÛT AMORTI	848,9	(0,1)	848,8	904,2	(0,0)	904,2

Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	6.675,8	(0,3)	6.675,5	6.471,7	(0,1)	6.471,6
Strate 1	6.636,7	(0,2)	6.636,5	6.470,7	(0,1)	6.470,6
Strate 2	39,1	(0,1)	39,0	1,0	(0,0)	1,0
PRÊTS ET CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE	39.023,4	(691,6)	38.331,9	37.221,9	(721,5)	36.500,3
Strate 1	36.043,9	(103,8)	35.940,1	33.503,5	(100,1)	33.403,3
Strate 2	2.061,4	(88,5)	1.972,9	2.786,8	(107,4)	2.679,4
Strate 3	918,1	(499,2)	418,9	931,6	(514,1)	417,5
TITRES DE DETTE	848,9	(0,1)	848,8	904,2	(0,0)	904,2
Strate 1	847,5	(0,0)	847,5	902,9	(0,0)	902,9
Strate 2	1,4	(0,1)	1,3	1,3	(0,0)	1,3

4.F ENCOURS DÉPRÉCIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Détail des encours dépréciés (strate 3)

En millions d'euros	31 décembre 2022			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	918,1	(499,2)	418,9	372,7
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	918,1	(499,2)	418,9	372,7
Engagements de financements donnés	4,5	(0,1)	4,4	0,3
Engagements de garantie financière donnés	3,9	(0,4)	3,5	3,0
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	8,4	(0,5)	7,9	3,3
Total	926,5	(499,7)	426,8	376,1

En millions d'euros	31 décembre 2021			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	931,6	(514,1)	417,5	344,9
Total encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	931,6	(514,1)	417,5	344,9
Engagements de financements donnés	6,1	(0,0)	6,1	0,2
Engagements de garantie financière donnés	3,7	(0,6)	3,1	2,2
Total engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	9,8	(0,6)	9,2	2,3
Total	941,4	(514,6)	426,8	347,3

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 :

Valeur brute	Exercice 2022	Exercice 2021
En millions d'euros		
Encours dépréciés (Strate 3) en début de période	931,6	1.087,5
Passage en strate 3	362,4	322,2
Retour en strate 1 ou strate 2	(100,5)	(97,7)
Passage en pertes	(101,9)	(72,5)
Autres variations	(173,6)	(307,8)
Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période	918,1	931,6

Ventilation des actifs financiers soumis à dépréciation par strate et par note interne

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers soumis à dépréciations pour risque de crédit, ventilées par strate de dépréciation et par note interne BGL BNP Paribas dans le périmètre prudentiel.

Les actifs financiers soumis à dépréciation sont enregistrés dans les catégories comptables suivantes :

- banques centrales (hors comptes de caisse) ;
- titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres ou au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- engagements de financement et de garantie (hors-bilan).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros	31 décembre 2022							
	Note interne BGL BNP Paribas ou équivalent					Valeur brute comptable Total	Dépréciations	Valeur nette comptable
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut			
BANQUES CENTRALES	10.280,9	-	-	-	-	10.280,9	-	10.280,9
Strate 1	10.280,9	-	-	-	-	10.280,9	-	10.280,9
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres	1.683,0	-	-	-	-	1.683,0	-	1.683,0
Strate 1	1.683,0	-	-	-	-	1.683,0	-	1.683,0
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti	10.415,5	13.469,2	20.132,4	763,9	918,1	45.699,2	(691,8)	45.007,4
Strate 1	10.388,0	13.286,5	18.842,1	163,9	-	42.680,6	(104,0)	42.576,6
Strate 2	27,6	182,6	1.290,3	600,0	-	2.100,5	(88,6)	2.011,9
Strate 3	-	-	-	-	918,1	918,1	(499,2)	418,9
Titres de dette comptabilisés au coût amorti	847,0	-	1,9	-	-	848,9	(0,1)	848,8
Strate 1	847,0	-	0,5	-	-	847,5	(0,0)	847,5
Strate 2	-	-	1,4	-	-	1,4	(0,1)	1,3
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	2.048,3	2.877,2	1.860,8	49,1	8,4	6.843,8	(11,0)	6.832,8
Strate 1	2.048,3	2.703,5	1.754,8	22,9	-	6.529,5	(7,8)	6.521,7
Strate 2	0,0	173,7	105,9	26,2	-	305,8	(2,6)	303,2
Strate 3	-	-	-	-	8,4	8,4	(0,5)	7,9
TOTAL	25.274,7	16.346,4	21.995,1	813,0	926,5	65.355,7	(702,9)	64.652,8

En millions d'euros	31 décembre 2021							
	Note interne BGL BNP Paribas ou équivalent					Valeur brute comptable Total	Dépréciations	Valeur nette comptable
	1 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 10	Défaut			
BANQUES CENTRALES	12.944,1	-	0,7	-	-	12.944,8	-	12.944,8
Strate 1	12.944,1	-	0,7	-	-	12.944,8	-	12.944,8
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes en valeur de marché par capitaux propres	1.581,6	-	-	-	-	1.581,6	(0,0)	1.581,6
Strate 1	1.581,6	-	-	-	-	1.581,6	(0,0)	1.581,6
Strate 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances comptabilisés au coût amorti	9.551,1	12.864,6	19.703,2	643,1	931,6	43.693,6	(721,6)	42.971,9
Strate 1	9.551,1	12.742,8	17.680,4	-	-	39.974,2	(100,2)	39.873,9
Strate 2	-	121,8	2.022,9	643,1	-	2.787,8	(107,4)	2.680,4
Strate 3	-	-	-	-	931,6	931,6	(514,1)	417,5
Titres de dette comptabilisés au coût amorti	902,0	-	2,2	-	-	904,2	(0,0)	904,2
Strate 1	902,0	-	0,9	-	-	902,9	(0,0)	902,9
Strate 2	-	-	1,3	-	-	1,3	(0,0)	1,3
Strate 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	1.820,5	2.841,1	3.190,1	54,5	9,8	7.916,1	(19,2)	7.896,8
Strate 1	1.820,5	2.778,4	2.886,5	-	-	7.485,4	(13,4)	7.472,0
Strate 2	-	62,7	303,6	54,5	-	420,9	(5,3)	415,6
Strate 3	-	-	-	-	9,8	9,8	(0,6)	9,2
TOTAL	26.799,4	15.705,7	22.896,2	697,6	941,4	67.040,3	(740,9)	66.299,4

4.G DETTES AU COÛT AMORTI ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes envers les établissements de crédit	11.818,7	13.484,1
Comptes à vue	1.124,8	804,9
Emprunts interbancaires	10.693,9	12.679,2
Dettes envers la clientèle	37.475,9	36.082,7
Comptes ordinaires créditeurs	19.783,5	23.693,9
Comptes d'épargne	4.851,4	5.973,4
Comptes à terme et assimilés	12.841,0	6.415,5
TOTAL	49.294,7	49.566,9

4.H DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Cette note présente les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)

En millions d'euros	31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Variations « non cash »				31 décembre 2022
			Effets de change	Variations de valeur de marché	Autres variations	Total « non cash »	
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	1,6	(1,6)	-	-	-	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	1,6	(1,6)	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées remboursables	24,7	-	-	(9,1)	-	(9,1)	15,6
DETTES SUBORDONNÉES	24,7	-	-	(9,1)	-	(9,1)	15,6

Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2021	Flux de trésorerie	Variations « non cash »				31 décembre 2022
			Effets de change	Variations de valeur de marché	Autres variations	Total « non cash »	
Dettes dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							
Titres de créance négociables	1.094,1	(330,3)	37,2	-	-	37,2	801,0
Dettes dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							
Emprunts obligataires	384,2	3,6	-	-	(1,0)	(1,0)	386,8
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	1.478,3	(326,7)	37,2	-	(1,0)	36,2	1.187,8
Dettes subordonnées remboursables	73,6	(15,5)	-	-	(0,1)	(0,1)	58,0
DETTES SUBORDONNÉES	73,6	(15,5)	-	-	(0,1)	(0,1)	58,0

4.1 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts courants	37,4	33,9
impôts différés	104,9	107,9
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	142,3	141,8
Impôts courants	67,0	56,4
Impôts différés	264,7	309,0
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	331,7	365,4

Variation des impôts différés par nature au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021	Variations comptabilisées en résultat	Variation comptabilisée en capitaux propres recyclables	Variation comptabilisée en capitaux propres non recyclables	Variations des périmètres, des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
Instruments financiers	1,4	(1,7)	47,4	11,9	0,9	59,9
Provisions pour engagements sociaux	5,8	(1,7)	-	(0,5)	0,3	3,9
Réserve latente de location-financement	(171,0)	(17,3)	-	-	(1,0)	(189,3)
Provisions pour risque de crédit	60,5	(5,3)	-	-	(1,2)	54,0
Déficits reportables	36,3	0,2	-	-	1,2	37,7
Immobilisations	(21,6)	(1,7)	-	-	-	(23,3)
Provision forfaitaire	(46,2)	-	-	-	-	(46,2)
Provisions pour contribution aux systèmes de résolution et de garantie des dépôts	(5,0)	5,0	-	-	-	-
Résultat sur plus-values à immuniser selon l'art. 54 LIR	(54,0)	11,1	-	-	-	(42,9)
Autres éléments	(7,2)	(4,7)	-	-	(1,7)	(13,6)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(201,1)	(16,1)	47,4	11,4	(1,4)	(159,8)
<i>dont : Impôts différés actifs</i>	107,9	-	-	-	-	104,9
<i>Impôts différés passifs</i>	(309,0)	-	-	-	-	(264,7)

4.J COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	256,5	8,9
Comptes d'encaissement	55,7	44,9
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	163,8	159,6
Autres débiteurs et actifs divers	757,3	799,1
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1.233,3	1.012,5
Dépôts de garantie reçus	26,2	131,0
Comptes d'encaissement	123,3	78,6
Charges à payer et produits constatés d'avance	319,6	314,5
Passifs de location	23,5	29,7
Autres créditeurs et passifs divers	985,2	851,0
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	1.477,9	1.404,8

4.K PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont toutes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Les principales entreprises associées du Groupe sont identifiées ci-après.

Participations dans les sociétés mises en équivalence	Pays	Activité	% intérêt	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<i>En millions d'euros</i>					
Entreprises associées					
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	33,33%	171,5	191,3
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	13,09%	15,3	17,9
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	13,09%	27,2	25,4

Les informations financières cumulées relatives aux entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022			31 décembre 2022
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Entreprises associées¹⁾	16,9	(55,2)	(38,3)	220,2
Cardif Lux Vie SA	17,8	(54,3)	(36,5)	171,5
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(2,7)	0,1	(2,6)	15,3
BNL Leasing SPA	2,0	0,0	2,0	27,2
Autres	(0,2)	(1,0)	(1,2)	6,3
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	16,9	(55,2)	(38,3)	220,2

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2021			31 décembre 2021
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Entreprises associées¹⁾	12,9	(2,7)	10,2	242,1
Cardif Lux Vie S.A.	21,6	(6,3)	15,3	191,3
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	(8,7)	(0,0)	(8,7)	17,9
BNL Leasing SPA	0,2	0,0	0,2	25,4
Autres	(0,1)	3,5	3,4	7,5
TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	12,9	(2,7)	10,2	242,1

¹⁾ Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif (Cf. note 1.b).

Le Groupe n'estime pas détenir de coentreprise ni d'entreprise associée significative au sens de la norme IFRS 12. L'appréciation du caractère significatif des coentreprises et entreprises associées est fondée sur la contribution de ces participations au bilan et aux capitaux propres du Groupe, ainsi qu'au résultat net hors éléments non récurrents.

4.1 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<i>En millions d'euros</i>						
Immeubles de placement	215,4	(105,1)	110,4	243,7	(111,3)	132,4
Terrains et constructions	458,2	(233,6)	224,6	461,1	(220,6)	240,5
Équipement, mobilier, installations	251,7	(195,7)	56,0	264,0	(200,5)	63,5
Biens mobiliers donnés en location	608,1	(301,1)	307,0	693,9	(342,1)	351,8
Autres immobilisations	51,4	(36,7)	14,7	47,3	(37,4)	10,0
Immobilisations corporelles	1.369,4	(767,1)	602,3	1.466,4	(800,6)	665,8
<i>Dont droits d'utilisation sous-jacents corporels</i>	<i>86,3</i>	<i>(63,7)</i>	<i>22,6</i>	<i>86,7</i>	<i>(57,9)</i>	<i>28,9</i>
Logiciels informatiques acquis	45,1	(36,7)	8,4	45,2	(39,0)	6,1
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	154,9	(141,9)	13,0	147,8	(133,6)	14,2
Autres immobilisations incorporelles	23,2	(2,7)	20,5	24,9	(11,4)	13,5
Immobilisations incorporelles	223,2	(181,3)	41,9	217,8	(184,1)	33,8

Immeubles de placement

Les immeubles de placement englobent les immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que les immeubles à usage mixte et sont enregistrés au bilan pour une valeur de 110,4 millions d'euros (contre 132,4 millions d'euros en 2021).

La valeur de marché estimée, sur base de méthodes internes (Niveau 3), de ces immeubles de placement s'établit à 220,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 244,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant. L'évaluation repose principalement sur :

- des indications du marché à partir des prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (situation, contexte de marché, nature de la construction, état d'entretien, affectation, etc.) ;
- la capitalisation de la valeur locative estimée.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021*
Paiement à recevoir dans moins d'1 an	34,1	69,3
Paiement à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	40,6	145,3
Paiement à recevoir au-delà de 5 ans	1,5	30,5
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	76,2	245,2

* Les montants au 31 décembre 2021 ont été modifiés afin d'intégrer les loyers perçus par des entités du Groupe BNP Paribas.

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Autres immobilisations

Les autres immobilisations comprennent des immobilisations en cours de construction pour un montant de 6,2 millions d'euros (0,2 million d'euros au 31 décembre 2021).

La valeur de l'actif a été réallouée tant dans les immeubles de placement que vers les immobilisations corporelles.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements effectués au cours de l'exercice 2022 s'établit à 43,8 millions d'euros contre 44,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2021.

Le montant net des dotations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat est une reprise de 0,5 million d'euros pour l'exercice 2022 contre une dotation de 0,1 million d'euros pour l'exercice 2021.

4.M ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	185,7	185,0
Acquisitions	-	-
Écarts de conversion	(1,7)	0,8
Autres mouvements	0,0	(0,0)
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	184,1	185,7
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	184,7	186,3
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(0,6)	(0,6)

Les écarts d'acquisition sont en grande partie liés à l'intégration des activités de leasing en application de la méthode de regroupement d'entreprises sous contrôle commun. Ils sont dès lors équivalents aux écarts d'acquisition précédemment constatés par le groupe BNP Paribas sur ces mêmes sociétés.

Au niveau de BGL BNP Paribas, ils sont liés à l'acquisition en 2018 de l'entité BNP Paribas Wealth Management Luxembourg SA pour un montant de 37,9 millions d'euros.

BNP Paribas a effectué une analyse détaillée des écarts d'acquisition pour identifier si des dépréciations s'avéraient nécessaires en lien avec la crise sanitaire.

Cette analyse s'appuie notamment sur les hypothèses de scénarios économiques (voir section 2.g).

Le résultat de cette analyse ne conduit pas à constituer de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2022.

Valorisation des écarts d'acquisition

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coefficient d'exploitation, le coût du capital et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le coefficient d'exploitation est déterminé comme étant le rapport entre les frais de gestion et les revenus.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2% pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Leasing Solutions à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Leasing Solutions à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

<i>En millions d'euros au 31 décembre 2022</i>		Leasing Solutions
Coût du capital		8,6%
Variation défavorable de +10 points de base		(73,3)
Variation favorable de -10 points de base		75,6
Coefficient d'exploitation		45,4% - 48,7%
Variation défavorable de +1%		(89,9)
Variation favorable de -1%		89,9
Taux de croissance à l'infini		2,0%
Variation défavorable de -50 points de base		(273,4)
Variation favorable de +50 points de base		318,4

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Leasing Solutions.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Wealth Management à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation et le taux de croissance à l'infini.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT Wealth Management à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini

En millions d'euros au 31 décembre 2022		WM Wealth Management
Coût du capital		8,8%
Variation défavorable de +10 points de base		(9,8)
Variation favorable de -10 points de base		10,0
Coefficient d'exploitation		63,9% - 76,8%
Variation défavorable de +1%		(15,2)
Variation favorable de -1%		15,2
Taux de croissance à l'infini		2,0%
Variation défavorable de -50 points de base		(30,1)
Variation favorable de +50 points de base		34,9

Même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau, il n'y aurait pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition sur l'UGT Wealth Management.

4.N PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Variation des provisions par nature

	31 décembre 2021	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2022
<i>En millions d'euros</i>						
Provisions sur engagements sociaux	80,8	7,9	(19,7)	(4,3)	(0,8)	63,9
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)</i>	20,1	3,7	(3,0)	(4,3)	(0,8)	15,8
<i>dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)</i>	36,6	4,6	(6,1)	-	0,1	35,2
<i>dont provisions pré-retraite et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)</i>	20,2	(1,7)	(9,2)	-	(0,1)	9,2
<i>dont provisions sur paiements à base d'actions</i>	3,9	1,2	(1,4)	-	(0,0)	3,7
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	28,5	(6,9)	-	-	(0,1)	21,5
Provisions pour litiges	3,5	0,9	(0,2)	-	(0,0)	4,2
Autres provisions pour risques et charges	25,2	7,3	(2,2)	-	(0,5)	29,8
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138,0	9,2	(22,1)	(4,3)	(1,4)	119,4

4.0 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7 ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros, au 31 décembre 2022

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	332,7	-	332,7	-	-	332,7
Prêts et opérations de pension	144,1	-	144,1	(0,2)	(96,1)	47,8
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	819,4	-	819,4	(639,1)	(1,2)	179,0
Actifs financiers au coût amorti	45.856,1	-	45.856,1	-	-	45.856,1
<i>dont opérations de pension</i>	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1.233,3	-	1.233,3	-	-	1.233,3
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	256,5	-	256,5	-	-	256,5
Autres actifs non soumis à compensation	13.475,0	-	13.475,0	-	-	13.475,0
TOTAL ACTIF	61.860,6	-	61.860,6	(639,3)	(97,3)	61.124,0

En millions d'euros, au 31 décembre 2022

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
DETTES						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Dépôts et opérations de pension	201,1	-	201,1	(0,2)	(198,6)	2,3
Dettes représentées par un titre	15,6	-	15,6	-	-	15,6
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	914,4	-	914,4	(639,1)	-	275,3
Passifs financiers au coût amorti	49.294,7	-	49.294,7	-	-	49.294,7
Comptes de régularisation et passifs divers	1.477,9	-	1.477,9	-	(1,2)	1.476,7
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	26,2	-	26,2	-	(1,2)	25,0
Autres dettes non soumises à compensation	1.350,0	-	1.350,0	-	-	1.350,0
TOTAL DETTES	53.253,7	-	53.253,7	(639,3)	(199,8)	52.414,6

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

En millions d'euros, au 31 décembre 2021

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	245,6	-	245,6	-	-	245,6
Prêts et opérations de pension	296,0	-	296,0	(13,8)	(238,8)	43,4
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	361,8	-	361,8	(99,6)	(103,0)	159,3
Actifs financiers au coût amorti	43.876,1	-	43.876,1	-	-	43.876,1
<i>dont opérations de pension</i>	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1.012,5	-	1.012,5	-	-	1.012,5
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	8,9	-	8,9	-	-	8,9
Autres actifs non soumis à compensation	16.270,3	-	16.270,3	-	-	16.270,3
TOTAL ACTIF	62.062,4	-	62.062,4	(113,4)	(341,8)	61.607,2

En millions d'euros, au 31 décembre 2021

	Montant brut des actifs financiers	Montant compensé au bilan	Montant net présenté au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montant net
DETTES						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Dépôts et opérations de pension	261,7	-	261,7	(13,8)	(243,5)	4,4
Dettes représentées par un titre	26,3	-	26,3	-	-	26,3
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	112,1	-	112,1	(99,6)	-	12,5
Passifs financiers au coût amorti	49.566,9	-	49.566,9	-	-	49.566,9
Comptes de régularisation et passifs divers	1.404,8	-	1.404,8	-	(103,0)	1.301,8
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	131,0	-	131,0	-	(103,0)	28,0
Autres dettes non soumises à compensation	2.115,8	-	2.115,8	-	-	2.115,8
TOTAL DETTES	53.487,5	-	53.487,5	(113,4)	(346,5)	53.027,6

4.P TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

Prêts de titres :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	31 décembre 2022			31 décembre 2021
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs transférés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs transférés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	41,8	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	95,0	-	-	-
TOTAL	136,8	-	-	-

Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros, au 31 décembre 2022	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Actifs financiers au coût amorti	492,2	379,7	492,2	379,7	112,5
TOTAL	492,2	379,7	492,2	379,7	112,5

Le Groupe n'a réalisé aucune opération de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

4.Q CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, le capital souscrit et libéré s'établit à 713,1 millions d'euros représenté par 27.976.574 actions. BGL BNP Paribas ne détient pas d'action propre. (Cf. note 7.a)

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les primes d'émission s'élèvent à 2.761,6 millions d'euros.

4.R ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

En 2022, le Groupe BGL BNP Paribas a cédé les deux immeubles que comprenait ce poste au 31 décembre 2021.

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.A ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
aux établissements de crédit	2,2	10,6
à la clientèle	5.096,7	6.129,4
Ouverture de crédits confirmés	5.004,8	5.965,7
Autres engagements en faveur de la clientèle	91,9	163,6
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	5.098,8	6.140,0
<i>dont strate 1</i>	4.847,7	5.809,6
<i>dont strate 2</i>	246,6	324,2
<i>dont strate 3</i>	4,5	6,1
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédit	412,4	530,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	412,4	530,0

5.B ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	407,6	409,0
d'ordre de la clientèle	1.337,3	1.367,1
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	1.238,3	1.273,7
Autres garanties d'ordre de la clientèle	99,0	93,4
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	1.744,9	1.776,1
<i>dont strate 1</i>	1.681,8	1.675,8
<i>dont strate 2</i>	59,2	96,6
<i>dont strate 3</i>	3,9	3,7

5.C AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	18,9	24,8
mobilisés en garantie auprès des banques centrales	-	-
disponibles pour des opérations de refinancement	18,9	24,8
Titres donnés en pension	198,6	259,6
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	74,2	7,3

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 272,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 266,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Instrument financiers reçus en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instrument financiers reçus en garantie (hors pensions)	2.864,4	3.250,2
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	231,2	162,3
Titres reçus en pension	96,1	263,8

5.D COMPOSITION DU COLLATERAL POSTÉ ET REÇU

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	
	Collatéral utilisé dans les SFTs *	
	Valeur de marché du collatéral reçu	Valeur de marché du collatéral posté
Cash - euro	129,6	8,5
Cash - autres devises	70,5	99,2
Dettes souveraines - euro	228,9	199,7
Actions	98,4	73,2
TOTAL	527,4	380,6

* Securities Financing Transactions (SFTs) : opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2021	
	Collatéral utilisé dans les SFTs *	
	Valeur de marché du collatéral reçu	Valeur de marché du collatéral posté
Cash - euro	135,5	185,1
Cash - autres devises	126,3	76,4
Dettes souveraines - euro	158,2	155,6
Actions	268,0	111,3
TOTAL	688,0	528,4

* Securities Financing Transactions (SFTs) : opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

6. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.A FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	(386,9)	(379,4)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(98,1)	(96,6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(4,3)	(3,3)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(489,4)	(479,3)

6.B AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste uniquement à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et/ou de l'employeur et à assumer elle-même la charge des prestations (ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs), il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe cotise à différents organismes nationaux et de retraites complémentaires, externalisés auprès de plusieurs fonds de pension. BGL BNP Paribas S.A. a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un montant venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Les plans à prestations définies ayant été fermés aux nouveaux collaborateurs depuis plusieurs années, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 23,1 millions d'euros pour l'exercice 2022 contre 21,3 millions d'euros pour l'exercice 2021.

Principaux régimes de retraite à prestations définies des entités du Groupe

Les régimes à prestations définies subsistant font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Pour l'ensemble des régimes concernés, les engagements non couverts sont portés au bilan du Groupe.

Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
<i>En millions d'euros</i>						
31 décembre 2022						
France	16,2	(21,1)	-	(4,9)	(4,9)	-
Luxembourg	48,7	(42,7)	(1,0)	5,0	(1,0)	6,0
Royaume-Uni	63,2	(79,4)	-	(16,2)	(16,2)	-
Autres	20,4	(10,6)	(4,2)	5,6	(4,2)	9,8
TOTAL	148,5	(153,8)	(5,2)	(10,5)	(26,3)	15,8
31 décembre 2021						
France	19,2	(20,6)	-	(1,4)	(1,4)	-
Luxembourg	64,7	(55,8)	(1,0)	7,9	(1,0)	8,9
Royaume-Uni	104,0	(127,6)	-	(23,6)	(23,6)	-
Autres	22,2	(11,0)	(3,9)	7,3	(3,9)	11,2
TOTAL	210,1	(215,0)	(4,9)	(9,8)	(29,9)	20,1

Variation de la valeur actualisée des obligations

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>En millions d'euros</i>		
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	210,1	219,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,4	3,6
Charge liée à l'actualisation des engagements	2,4	1,6
Coût des services passés	-	-
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	0,4	0,3
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(59,5)	(10,2)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	8,5	1,0
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(0,3)	(0,9)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(13,1)	(9,3)
Effet des variations de change	(3,8)	6,4
Effet des variations de périmètre	0,4	0,3
Autres variations	-	(2,5)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	148,5	210,1

Variation de la valeur de marché des actifs de régime

	Exercice 2022	Exercice 2021
<i>En millions d'euros</i>		
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	215,0	203,7
Produit d'intérêt des actifs	2,2	1,1
(Pertes) ou gains actuariels de la période	(48,4)	7,8
Cotisations versées par le Groupe	2,2	4,0
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(12,7)	(8,9)
Effet des variations de change	(4,9)	7,2
Effet des variations de périmètre	0,4	0,1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	153,8	215,0

Variation de la valeur de marché des actifs distincts

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	4,9	4,2
Gains actuariels de la période	0,3	0,1
Cotisations versées par le Groupe	0,4	0,9
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(0,4)	(0,4)
Autres variations	-	0,1
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DISTINCTS EN FIN DE PÉRIODE	5,2	4,9

Composantes de la charge nette relative aux plans à prestations définies

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
COÛT DES SERVICES	3,4	3,6
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,4	3,6
Coût des services passés	-	-
CHARGE FINANCIÈRE NETTE	0,2	0,5
Charge liée à l'actualisation des engagements	2,4	1,6
Produit d'intérêt des actifs de régime	(2,2)	(1,1)
TOTAL PORTÉ DANS LES " FRAIS DE PERSONNEL "	3,6	4,1

Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2,5	16,8
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(48,1)	7,9
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(0,4)	(0,3)
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	59,5	10,2
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(8,5)	(1,0)

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période

Pour les zones monétaires Euro et Royaume-Uni, le Groupe détermine les hypothèses d'actualisation sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux ainsi déterminés sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹⁾
France	3,80%	2,20%-3,45%	1,00%	2%-3,25%
Luxembourg	3,50%-3,80%	2,30%-3,20%	0,30%-1,10%	2,35%-4,60%
Royaume-Uni	4,70%	3,30%	1,90%	3,50%

¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation).

Les taux d'actualisation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 3,47 % au 31 décembre 2022 contre 0,50 % au 31 décembre 2021.

L'effet d'une variation des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
<i>En millions d'euros</i>				
France	1,5	(1,3)	2,0	(1,7)
Luxembourg	3,4	(3,0)	5,3	(4,7)
Royaume-Uni	11,4	(9,0)	22,1	(17,2)

Les hypothèses d'inflation utilisées pour le calcul des engagements du Groupe sont déterminées selon la zone monétaire, à l'exception de la zone euro pour laquelle l'hypothèse est déterminée centralement.

Les taux d'inflation moyens pondérés par la valeur des engagements sont les suivants :

- sur la zone euro : 2,12% au 31 décembre 2022 contre 1,69% au 31 décembre 2021 ;
- au Royaume-Uni : 3,10% au 31 décembre 2022 contre 2,90% 31 décembre 2021.

L'effet d'une hausse des taux d'inflation de 100 pb sur la valeur des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Taux d'inflation +100PB		Taux d'inflation +100PB	
Évolution de la valeur actualisée des obligations				
<i>En millions d'euros</i>				
France		1,6		2,1
Luxembourg		2,2		3,2
Royaume-Uni		4,5		9,0

Les effets des variations des taux d'inflation et des taux d'actualisation présentés ci-dessus ne sont pas cumulatifs.

Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

<i>En pourcentage ¹⁾</i>	Exercice 2022		Exercice 2021	
France	2,60%		2,00%	
Luxembourg	-11,75% / 8,9%		1,14% / 8,15%	
Royaume-Uni	-32,70% / -31,80%		6,60% / 7,50%	

¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2022					
	% Actions	% Obligations gouvernementales	% Obligations non gouvernementales	% Immobilier	% Compte de dépôt	% Autres
France	8%	60%	18%	13%	1%	0%
Luxembourg	15%	37%	43%	2%	1%	2%
Royaume-Uni	12%	60%	23%	0%	5%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	2%	98%
TOTAL	11%	48%	26%	2%	3%	10%

En pourcentage	31 décembre 2021					
	% Actions	% Obligations gouvernementales	% Obligations non gouvernementales	% Immobilier	% Compte de dépôt	% Autres
France	7%	69%	16%	8%	0%	0%
Luxembourg	16%	44%	34%	0%	5%	2%
Royaume-Uni	12%	57%	28%	0%	3%	0%
Autres	0%	0%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	11%	51%	26%	1%	3%	7%

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

6.C AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe offre à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté et des jours de congés épargnés.

Au 31 décembre 2022, les provisions existant au sein du Groupe au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 38,9 millions d'euros (40,5 millions d'euros au 31 décembre 2021).

6.D INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départs volontaires font l'objet de provisions au titre des personnes ayant choisi de participer à ces plans.

Au 31 décembre 2022, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de pré-retraite s'élèvent à 5,9 millions d'euros (18,6 millions d'euros au 31 décembre 2021).

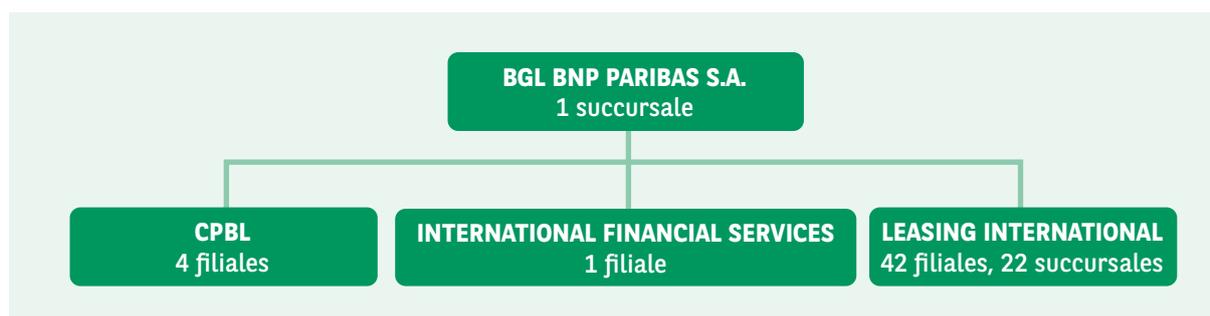
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.A ÉVOLUTION DU CAPITAL

Il n'y a pas eu d'opération sur le capital de BGL BNP Paribas en 2022.

7.B PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Structure simplifiée du Groupe par pôle d'activité



Liste des filiales et succursales consolidées dans le Groupe

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE								
BGL BNP Paribas SA	Luxembourg	Banque						
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Allemagne	Banque	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
CPBL								
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	Leasing	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
Cofhylux SA	Luxembourg	Société Im-mobilière	IG	100,00%	-	IG	100,00%	-
Visalux S.C	Luxembourg	Services Financiers	ME	25,29%	-	ME	25,29%	V2
Luxhub S.A.	Luxembourg	Services Financiers	ME	28,00%	-	ME	28,00%	-
LEASING INTERNATIONAL								
Aprolis Finance SA	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Artegy SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNL Leasing SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	-	ME	13,09%	-
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	Leasing	IG	47,74%	-	IG	47,74%	-
BNP Paribas Lease Group (Belgique) SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	Leasing	-	-	-	-	50,00%	S1
BNP Paribas Lease Group SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group Sp.z o.o.	Pologne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
BNP Paribas Lease Groupe (succ. Portugal)	Portugal	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions A/S	Danemark	Leasing	IG	50,00%	E3	-	-	-
BNP Paribas Leasing Solutions AS	Norvège	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions AB	Suède	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	E3
BNP Paribas Leasing Solutions GmbH (Anc. All In One Vermietung GmbH)	Autriche	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions IFN	Roumanie	Leasing	IG	49,98%	-	IG	49,98%	-
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions SA	Luxembourg	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNP Paribas Leasing Solutions SPA	Italie	Leasing	ME	13,09%	-	ME	13,09%	-
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNPP 3 Step IT	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP 3 STEP IT (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP 3 STEP IT (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP 3 STEP IT (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP 3 STEP IT (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP 3 STEP IT (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	Leasing	-	-	-	-	50,00%	S2
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Claas Financial Services SA	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-

Dénomination	Pays	Activité	31 décembre 2022			31 décembre 2020		
			Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾	Méthode de conso	% conso part du Groupe	Réf. ¹⁾
CNH Industrial Capital Europe SA	France	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	Leasing	-	3,00%	S2	IG	3,00%	-
Fortis Lease Belgium SA	Belgique	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	Leasing	IG	39,31%	-	IG	39,31%	-
Fortis Lease Portugal SA	Portugal	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Fortis Lease Zeebrugge SA	Belgique	Leasing	IG	37,50%	-	IG	37,50%	-
Fortis Vastgoed Lease BV	Pays-Bas	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	Leasing	IG	25,02%	-	IG	25,02%	-
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
JCB Finance SA	France	Leasing	IG	25,05%	-	IG	25,05%	-
Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
MGF SAS	France	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
MGF (succ. Allemagne)	Allemagne	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
MGF (succ. Italie)	Italie	Leasing	IG	25,50%	-	IG	25,50%	-
Pixel 2021	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	E1
RD Leasing IFN SA	Roumanie	Leasing	-	-	-	-	50,00%	S2
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
Same Deutz Fahr Finance SA	France	Leasing	IG	50,00%	-	IG	50,00%	-
INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES								
Cardif Lux Vie SA	Luxembourg	Assurances	ME	33,33%	-	ME	33,33%	-

¹⁾ Mouvements de périmètre :

Entrées (E) de périmètre

E1 Création d'entité

E2 Acquisition ou prise de contrôle

E3 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe

Sorties (S) de périmètre

S1 Liquidation

S2 Fusion par absorption

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe

S4 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

Divers (D)

D1 Changement de méthode de consolidation en lien avec les seuils de consolidation

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

7.C INTÉRÊTS MINORITAIRES

Intérêts minoritaires significatifs

BGL BNP Paribas détient 50% + 1 action de la holding luxembourgeoise BNP Paribas Leasing Solutions SA (BPLS). L'actionnaire minoritaire de BPLS est BNP Paribas, qui en détient 50% moins 1 action. Les autres filiales du Groupe sont toutes détenues à 100%.

BPLS détient elle-même de nombreuses filiales de leasing international (cf. note 7.b), dont certaines ayant également des intérêts minoritaires (partenariats avec des constructeurs notamment). Ces intérêts minoritaires sont non significatifs pour le Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	1.323,3	1.277,9
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(46,0)	(94,1)
Acomptes sur dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(74,9)	(35,1)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net part des minoritaires	164,3	180,2

Contribution de BNP Paribas Leasing Solutions et ses filiales (avant élimination des opérations réciproques)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total bilan	25.861,9	24.688,9

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produit net bancaire	964,1	925,1
Résultat net	273,7	304,2
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	165,0	178,1

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BNP Paribas Leasing Solutions, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Au cours de l'exercice 2022, il n'y a pas eu au sein du Groupe d'opération d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves.

Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

7.D RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2022 et 2021, aucune entité du Groupe n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou mis en pension sont présentés dans la note 5.c.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Le montant des dépôts obligatoires auprès des banques centrales s'élève à 408,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (380,4 millions d'euros au 31 décembre 2021).

7.E ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe considère avoir sponsorisé une entité structurée lorsqu'il a été impliqué dans sa création.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées,

notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

7.e.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées par le Groupe recouvrent principalement des entités structurées contrôlées par le Groupe dans le cadre de ses activités traditionnelles de structuration de financements ou d'investissements.

7.e.2 Entités structurées non consolidées

Le Groupe est engagé dans des relations avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Fonds : historiquement, le Groupe a été amené à structurer et gérer des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissement à ses clients. Le Groupe peut détenir un nombre résiduel de parts émises par ces fonds.

Financement d'actifs : le Groupe accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires ; ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

Structure immobilière : pour le compte de sa clientèle, le Groupe structure des entités destinées à investir dans des actifs immobiliers.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs, à prendre des participations ou à lever des fonds.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

	31 décembre 2022					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
Actif						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	0,2	8,2	-	8,4
TOTAL ACTIF	-	-	0,2	8,2	-	8,4
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	6,0	-	6,0
TOTAL PASSIF	-	-	-	6,0	-	6,0
Exposition maximale aux pertes	-	-	0,2	47,2	-	47,4
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	-	598,2	-	598,2

	31 décembre 2021					
	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Structure immobilière	Autres	Total
<i>En millions d'euros</i>						
INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE						
Actif						
Actifs financiers au coût amorti	-	-	0,2	9,0	-	9,2
TOTAL ACTIF	-	-	0,2	9,0	-	9,2
Passif						
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	22,4	-	22,4
TOTAL PASSIF	-	-	-	22,4	-	22,4
Exposition maximale aux pertes	-	-	0,2	48,0	-	48,2
TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES	N/A	-	1,7	511,2	-	512,9

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond au montant nominal de la perte en trésorerie potentielle encourue.

Elle est composée de la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi que du montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et du montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

L'information sur la taille des entités structurées sponsorisées est différente selon leur typologie.

Ainsi, les données financières suivantes ont été retenues pour l'évaluation de la taille :

- Titrisation : total actif de l'entité structurée, mentionné dans le dernier rapport d'investisseurs,
- Fonds : valeur liquidative du fonds,
- Autre entité structurée : total actif de l'entité structurée ou, à défaut d'information disponible, le montant de l'engagement du Groupe.

Informations relatives aux intérêts dans les entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont les suivants :

Titrisation : le Groupe investit dans des véhicules de titrisation destinés à offrir des solutions de financement d'actifs. Ces véhicules financent l'achat d'actifs (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe peut être amené à investir dans des fonds communs de placement ou des fonds de placement en valeurs mobilières en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration. Il n'y a plus d'investissement de ce type au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

7.F RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS CLÉS

En 2022, la rémunération payée aux dirigeants clés du Groupe s'élève à 7,1 millions d'euros y compris 0,3 million d'euros au titre des plans de pension (2021 : 6,8 millions d'euros y compris 0,4 million d'euros au titre des plans de pension).

La rémunération versée en 2022 au titre de l'année 2021 aux membres du Conseil d'administration de BGL BNP Paribas s'élève à 1,1 million d'euros (2021 : 1,2 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2022, les dirigeants clés se sont vu attribuer une participation à hauteur de 0,7 million d'euros au plan de fidélisation (2021 : 0,4 million d'euros).

Au 31 décembre 2022, les crédits utilisés par les membres du Conseil d'administration s'élèvent à 4,3 millions d'euros (2021 : 3,0 millions d'euros) ; les crédits utilisés par les dirigeants clés s'élèvent à 2,9 millions d'euros (2021 : 4,6 millions d'euros).

Au 31 décembre 2022, les lignes de crédits accordées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 5,0 millions d'euros (2021 : 4,7 millions d'euros) ; les lignes de crédits accordées aux dirigeants clés s'élèvent à 3,0 millions d'euros (2021 : 5,3 millions d'euros).

7.G RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts et des dépôts et sont conclues aux mêmes conditions commerciales et de marché que celles s'appliquant aux parties non liées.

Les tableaux ci-dessous récapitulent la portée financière des activités menées avec les parties liées suivantes :

- Entreprises associées,
- Sociétés-mères : BNP Paribas S.A., BNP Paribas Fortis S.A. et leurs succursales,
- Autres sociétés du groupe BNP Paribas non détenues par le Groupe.

Les relations avec les membres du Conseil d'administration et les dirigeants clés du Groupe sont traitées en partie 7.f.

Les relations avec les coentreprises sont non significatives.

L'État luxembourgeois est actionnaire de BGL BNP Paribas S.A. à hauteur de 34 % du capital. Les transactions avec l'État luxembourgeois ou toute autre entité contrôlée par l'État luxembourgeois sont réalisées à des conditions normales de marché.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ACTIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	140,3	304,4	-	96,8	176,6	76,4
Instruments financiers dérivés de couverture	-	597,5	-	-	159,6	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	164,7	-	-	213,5
Actif financiers au coût amorti	622,6	6.255,5	284,6	156,0	6.158,4	378,9
Comptes de régularisation et actifs divers	3,0	26,6	56,0	8,5	4,8	71,0
TOTAL	766,0	7.184,0	505,4	261,4	6.499,3	739,8
PASSIF						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	48,4	-	-	24,7	13,8
Instruments financiers dérivés de couverture	-	840,0	-	-	72,9	-
Passif financiers au coût amorti	84,8	9.401,9	439,8	127,3	11.797,6	241,0
Comptes de régularisation et passifs divers	21,8	48,7	14,2	13,4	44,3	13,8
TOTAL	106,6	10.339,0	454,0	140,7	11.939,5	268,6

En outre, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers souscrits ou émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	-	0,7	-	-	10,2	0,1
Engagements de financement reçus	-	380,8	12,7	-	492,1	13,0
Engagements de garantie donnés	11,8	408,6	167,9	6,1	323,2	201,7
Engagements de garantie reçus	43,7	373,5	25,6	40,2	419,2	50,4

La Banque a conclu des accords de compensation globale avec les entités BNP Paribas Fortis S.A. et BNP Paribas S.A. (et leurs succursales respectives établies sur le territoire de l'Union européenne) permettant ainsi de réduire son exposition envers ces entités tant pour les expositions bilantaires que pour les expositions de hors-bilan.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas	Entreprises associées	Sociétés-mères	Autres sociétés BNP Paribas
<i>En millions d'euros</i>						
Intérêts et produits assimilés	6,2	285,1	15,6	3,6	152,5	29,9
Intérêts et charges assimilées	-	(231,6)	(11,6)	-	(106,2)	(23,6)
Commissions (produits)	9,6	20,5	15,0	8,6	13,2	16,8
Commissions (charges)	(4,6)	(5,2)	(8,6)	(4,0)	(5,8)	(8,1)
Produits (charges) des autres activités	(41,6)	-	30,8	(37,1)	-	32,2
TOTAL	(30,4)	68,8	41,2	(28,9)	53,8	47,2

7.H INFORMATION PAYS PAR PAYS

Conformément à l'article 38-3 de la loi du 5 avril 1993 modifiée par la loi du 23 juillet 2015, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

L'implantation par pays est disponible dans la note 7.b Périmètre de consolidation.

Éléments du compte de résultat et effectifs par pays

	Exercice 2022 * (en millions d'euros)					Effectif financier ** au 31 décembre 2022
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE						
Allemagne	94,4	39,6	(11,9)	(0,7)	(12,6)	325
Autriche	5,7	1,6	(0,5)	(0,0)	(0,5)	21
Belgique	35,8	16,1	(5,9)	0,5	(5,4)	148
Danemark	0,2	(1,0)	-	0,2	0,2	2
Espagne	35,5	13,5	(3,1)	(1,5)	(4,6)	110
France	287,7	91,7	(4,2)	(20,9)	(25,1)	1.432
Italie ¹⁾	193,7	92,8	(29,6)	(3,0)	(32,6)	0
Luxembourg	743,8	368,0	(81,4)	7,7	(73,6)	2.046
Pays-Bas	44,2	21,9	(4,7)	(0,8)	(5,6)	104
Pologne	21,6	10,3	(1,7)	(0,3)	(1,9)	286
Portugal	9,9	1,9	(1,0)	0,6	(0,4)	41
Roumanie	19,8	9,2	(2,3)	1,0	(1,3)	71
Suède	1,2	(1,8)	-	0,4	0,4	5
Autres Pays d'Europe						
Norvège	6,5	0,4	0,1	(0,2)	(0,1)	37
Royaume-Uni	157,5	80,1	(13,3)	2,0	(11,3)	471
Suisse	1,9	(1,9)	(0,0)	-	(0,0)	11
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	30,1	(6,2)	(5,1)	(1,1)	(6,2)	120
TOTAL GROUPE	1.689,4	736,2	(164,7)	(16,1)	(180,7)	5.230

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2022.

* Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2022 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

	Exercice 2021 *** (en millions d'euros)					Effectif financier **** au 31 décembre 2021
	Produit net bancaire	Résultat courant avant impôt	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
États membres de l'Union européenne						
Allemagne	93,5	43,0	(14,2)	0,9	(13,3)	314
Autriche	5,8	1,7	(0,5)	0,6	0,1	23
Belgique	27,2	10,7	(3,2)	(0,9)	(4,1)	149
Espagne	33,9	16,9	(1,6)	(0,9)	(2,6)	105
France	294,1	103,4	(28,6)	(2,2)	(30,8)	1.444
Italie ¹⁾	165,2	75,1	(21,7)	(1,4)	(23,1)	-
Luxembourg	714,4	328,1	(71,8)	9,5	(62,3)	2.032
Pays-Bas	44,2	23,1	(4,3)	(1,4)	(5,7)	94
Pologne	18,3	8,0	(2,6)	1,0	(1,6)	265
Portugal	9,3	4,3	(1,8)	1,2	(0,7)	39
Roumanie	19,4	10,0	(2,0)	0,8	(1,2)	60
Suède	0,7	(0,8)	-	0,4	0,4	4
Autres Pays d'Europe						
Norvège	7,1	2,3	(0,4)	(0,1)	(0,5)	33
Royaume-Uni	158,1	80,6	(14,2)	(0,8)	(14,9)	501
Suisse	1,7	(1,3)	-	(0,0)	(0,0)	10
Afrique et bassin méditerranéen						
Turquie	28,4	21,5	(3,9)	(0,5)	(4,4)	118
TOTAL GROUPE	1.621,1	726,2	(170,8)	6,0	(164,7)	5.191

Le Groupe n'a pas bénéficié de subventions publiques au cours de l'exercice 2021.

*** Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

**** Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2021 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

¹⁾ Les effectifs sont situés sur une entité italienne mise en équivalence, donc exclus de cette note.

7.1 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2022. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du Groupe.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe.

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2022</i>	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	7.832,1	19.891,2	27.723,3	28.550,2
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	795,9	18,1	0,7	814,8	848,8
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	49.274,8	-	49.274,8	49.294,7
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	1.187,8	-	1.187,8	1.187,8
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	58,0	-	58,0	58,0

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2021</i>	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances ¹⁾	-	7.393,3	19.868,3	27.261,6	27.057,7
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	931,5	7,5	1,3	940,2	904,2
PASSIFS FINANCIERS					
Dépôts et emprunts	-	49.571,0	-	49.571,2	49.566,9
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	1.478,2	-	1.478,2	1.478,2
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	73,6	-	73,6	73,6

¹⁾ Hors location financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. L'allocation par niveau a été réalisée conformément aux principes comptables décrits dans cette note. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée, et a été présentée en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3. Lorsqu'aucune valeur de marché n'a pu être déterminée, le coût amorti est utilisé.

7.J PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme toute autre institution financière, le Groupe est impliqué dans diverses demandes d'indemnisation comme partie défenderesse, dans des litiges et des procès, résultant du cours normal de ses activités bancaires et d'assurance.

Le Groupe établit des provisions lorsque, d'après la Direction, et après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement devra être réalisé par le Groupe et que le montant peut être estimé de manière raisonnable (note 4.n « Provisions pour risques et charges »).

En ce qui concerne les autres demandes d'indemnisation et procès intentés contre le Groupe (et qui d'après les principes décrits ci-dessus ne font

pas l'objet de provisions), la Direction est d'avis, après consultation des conseillers professionnels appropriés, que ces demandes d'indemnisation sont sans fondement et peuvent être défendues avec succès ou que l'issue attendue de ces actions n'entraînera pas une perte significative dans les comptes consolidés du Groupe.

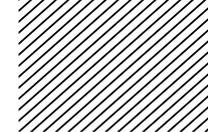
Après l'acquisition et la fusion d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. au cours du second semestre de l'année 2018, la Banque a intégré l'activité de banque dépositaire de fonds d'investissement alternatifs d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A..

Dans le cadre de cette activité :

- 1) un fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 19 avril 2012 et le 31 mars 2015 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaitre datée du 18 décembre 2019 ainsi qu'en date du 19 juin 2020.
- 2) un fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. a agi en tant que banque dépositaire entre le 21 décembre 2010 et le 17 avril 2012 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaitre datée du 2 avril 2021.
- 3) un fonds, pour lequel ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., puis BGL BNP Paribas en qualité de successeur d'ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., ont agi en tant que banque dépositaire entre le 18 juillet 2016 et le 10 septembre 2019 a fait parvenir à BGL BNP Paribas une assignation à comparaitre datée du 31 mai 2021.

Ces dossiers n'ont, à ce stade, fait l'objet d'aucun provisionnement, mais la Banque a décidé de préserver ses intérêts dans ces procédures en procédant à l'activation de la garantie de passifs conclue dans le cadre de l'acquisition.

Par ailleurs, la Banque a décidé de gérer cette activité de manière extinctive et a été amenée à dénoncer des contrats de banque dépositaire ainsi qu'à clôturer des relations bancaires y afférentes. Au 31 décembre 2022, aucune autre procédure n'a été initiée à l'encontre de la Banque à la suite de ces mesures.



7.K FONDS DE GARANTIE

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/EU établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Ce nouveau mécanisme est doté d'un nouveau fonds « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL) et couvre tous les dépôts éligibles jusqu'à 100.000 euros et les investissements jusqu'à 20.000 euros. De plus, la loi prévoit que les dépôts récents (inférieurs à 12 mois) résultant de transactions spécifiques en lien avec un objectif social ou corrélées à certains événements de la vie soient également garantis au-delà du plafond de 100.000 euros.

Conformément à l'article 163(8) de la loi, ce fonds a été capitalisé via le versement d'une première tranche de 0,8% de la somme des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois.

La cible de 0,8% a été atteinte au 31 décembre 2018. Conformément à l'article 163(8) de la loi, les établissements de crédits et entreprises d'investissements contribueront désormais à la construction d'une seconde tranche de 0,8 % des dépôts garantis des établissements de crédits et entreprises d'investissement luxembourgeois sur une durée de 8 ans.

En 2022, la Banque a contribué au FGDL à hauteur de 6,6 millions d'euros (contre 8,5 millions d'euros en 2021).

7.L HONORAIRES DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

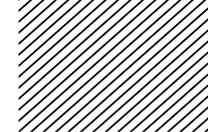
Au titre de l'exercice 2022 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	520	35%	-	0%	-	0%	520	16%
- Filiales consolidées	533	36%	345	74%	1.205	94%	2.083	64%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	348	23%	-	0%	-	0%	348	11%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	1.401	94%	345	74%	1.205	94%	2.951	91%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	94	6%	119	26%	72	6%	285	9%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	94	6%	119	26%	72	6%	285	9%
TOTAL HONORAIRES	1.495	100%	464	100%	1.277	100%	3.236	100%

Au titre de l'exercice 2021 <i>En milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Audit légal, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Entité consolidante	757	88%	-	0%	575	25%	1.332	37%
- Filiales consolidées	-	0%	388	83%	1.679	74%	2.067	57%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du réviseur d'entreprises dont :								
- Entité consolidante	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
- Filiales consolidées	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL AUDIT	757	88%	388	83%	2.254	99%	3.399	94%
Autres prestations rendues par les réseaux								
Juridiques, fiscal, social	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres	99	12%	81	17%	18	1%	198	6%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS	99	12%	81	17%	18	1%	198	6%
TOTAL HONORAIRES	856	100%	469	100%	2.272	100%	3.597	100%

7.M ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le courant du mois de février 2023, le sud de la Turquie a été fortement touché par l'un des plus importants tremblements de terre recensés dans le monde ces dernières années. À la date d'approbation des états financiers consolidés de la Banque, l'impact potentiel sur la situation financière du Groupe BGL BNP Paribas est encore incertain, mais le Groupe BGL BNP Paribas, au travers du Leasing International, suit la situation de près et accompagne au mieux ses clients dans cette période difficile.





COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. ont été établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et notamment en application de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit.

Depuis le 1er janvier 2019, BGL BNP Paribas S.A. a élargi le champ d'application de l'option IFRS à l'exception des principes comptables suivants : les provisions prudentielles, les postes spéciaux avec une quote-part de réserves et la non-prise en compte des plus-values sur immobilisations corporelles et incorporels.

Ci-après, les comptes annuels non consolidés sont présentés sous une forme abrégée. Les comptes annuels non consolidés, lesquels se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels ainsi que du rapport de gestion et

du rapport du Réviseur d'entreprises agréé font l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales.

Ainsi, en fonction de l'article 71 de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit approuvés et le rapport de gestion, ainsi que le rapport du Réviseur d'entreprises agréé, doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice social. La publication des comptes est réalisée par une mention au Recueil électronique des sociétés et associations du dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés auprès duquel ces documents peuvent être obtenus.

Le Réviseur d'entreprises agréé a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de BGL BNP Paribas S.A. au 31 décembre 2022.

BILAN STATUTAIRE

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Caisse, banques centrales		9.842,2	12.514,5
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	3.a	746,6	924,4
<i>Portefeuille de titres</i>	3.a	269,4	183,2
<i>Prêts et opérations de pension</i>	3.a	255,4	539,0
<i>Instruments financiers dérivés</i>	3.b	221,8	202,2
Instruments financiers dérivés de couverture		597,5	159,6
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	3.c	1.847,8	1.795,2
Titres de dette	3.c	1.683,0	1.581,6
Instruments de capitaux propres		164,8	213,6
Actifs financiers au coût amorti	3.e	35.712,7	34.160,2
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	3.e	7.354,7	7.288,6
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	3.e	27.526,9	26.019,3
<i>Titres de dette</i>		831,1	852,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.i	(87,6)	-
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales au coût d'acquisition	3.j	1.468,6	1.442,0
Actifs d'impôts courants et différés	3.k	65,6	11,9
Comptes de régularisation et actifs divers	3.l	485,8	322,9
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	3.l	289,5	302,1
Immobilisations incorporelles		17,5	9,8
TOTAL ACTIF		50.986,3	51.642,5
DETTES			
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	3.a	291,1	327,2
<i>Dépôts et opérations de pensions</i>	3.a	201,1	261,7
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.h	-	1,6
<i>Dettes subordonnées</i>	3.a	15,6	24,7
<i>Instruments financiers dérivés</i>	3.b	74,4	39,1
Instruments financiers dérivés de couverture		840,0	72,9
Passifs financiers au coût amorti	3.g	42.192,9	43.106,1
Dettes envers les établissements de crédit	3.g	3.710,4	5.723,9
Dettes envers la clientèle	3.h	37.712,3	36.318,7
Dettes représentées par un titre		770,3	1.063,4
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.j	(346,9)	60,4
Passifs d'impôts courants et différés	3.k	26,3	13,6
Comptes de régularisation et passifs divers	3.m	315,7	379,2
Provisions		1.786,2	1.864,8
TOTAL DETTES		45.105,5	45.824,1
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		5.620,3	5.429,7
<i>Résultat de l'exercice</i>	3.p	433,0	373,1
Total capital, réserves et résultat de la période		6.053,3	5.802,8
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(172,5)	15,5
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5.880,8	5.818,4
TOTAL PASSIF		50.986,3	51.642,5

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

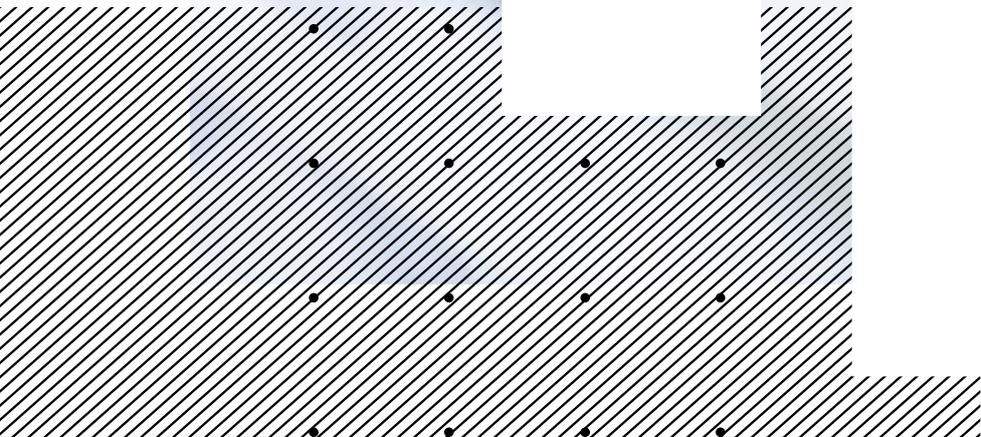
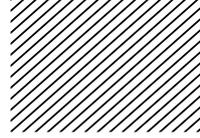
COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

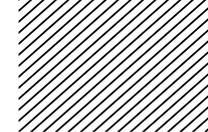
COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Intérêts et produits assimilés	2.a	754,2	528,6
Intérêts et charges assimilées	2.a	(229,9)	(76,6)
Commissions (produits)	2.b	200,5	193,5
Commissions (charges)	2.b	(32,3)	(31,5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	(15,9)	21,5
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	18,3	18,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués au coût amorti	2.d	(0,4)	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués au coût d'acquisition	2.e	111,7	107,8
Produits des autres activités	2.f	21,9	30,9
Charges des autres activités	2.f	(15,2)	(16,8)
Produit net bancaire		812,7	775,9
Frais de personnel	2.g	(210,1)	(206,6)
Autres charges générales d'exploitation	2.h	(137,6)	(119,0)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3.l	(22,4)	(23,1)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		442,6	427,2
Coût du risque	2.i	18,9	(2,6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		461,6	424,6
Dotations/Reprises de provisions prudentielles	2.j	-	-
Produits/Charges provenant des « postes spéciaux avec une quote-part de réserves »	2.k	43,1	5,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés	2.l	(0,2)	(0,2)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		504,5	429,4
Impôt sur les bénéfices	2.m	(71,5)	(56,3)
RÉSULTAT NET		433,0	373,1



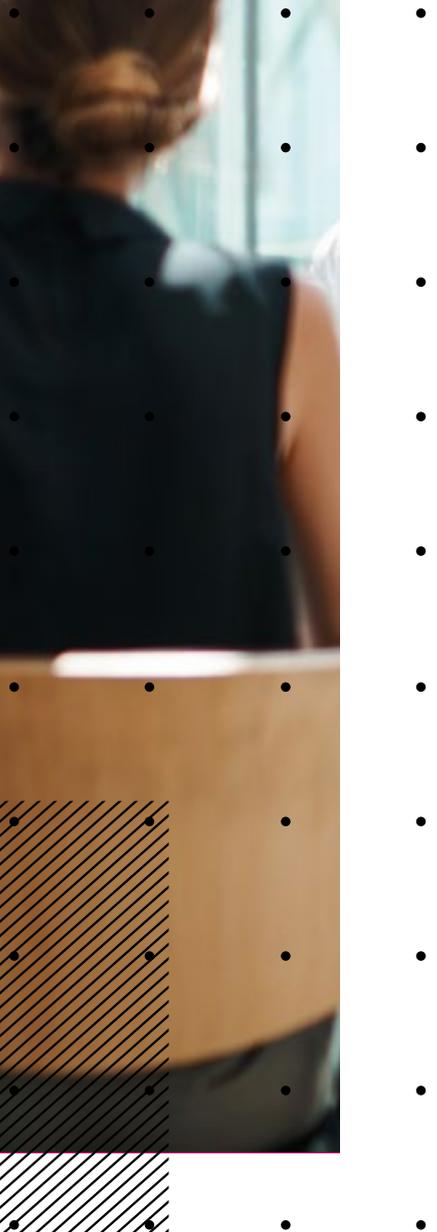
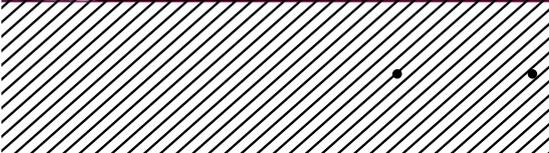
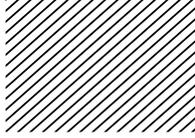


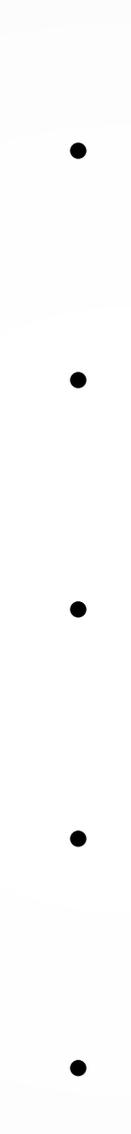
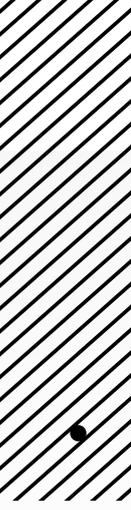
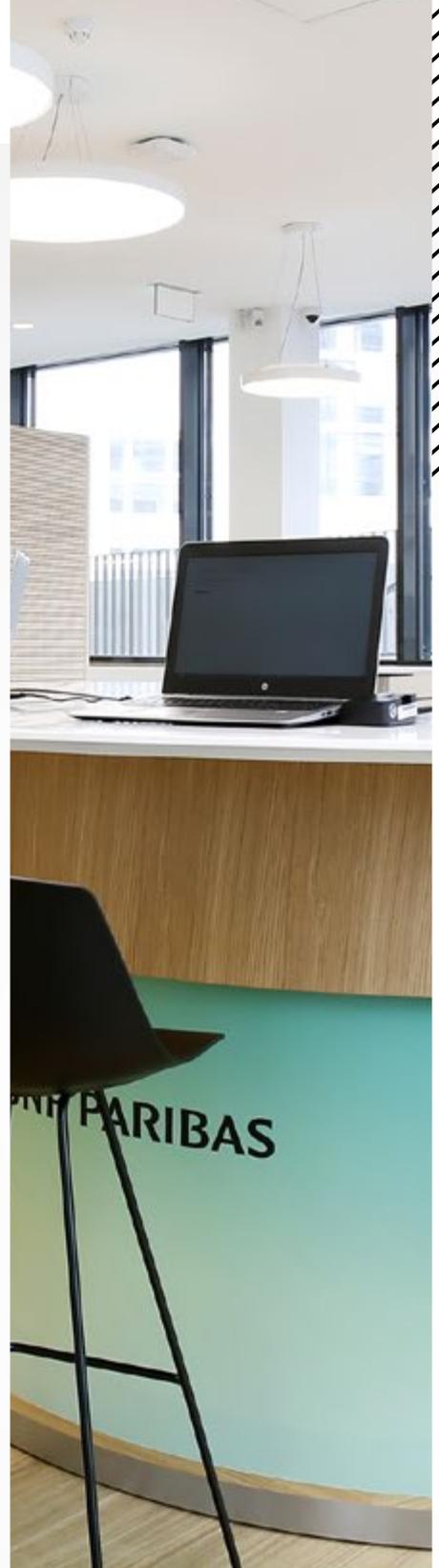
RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Bénéfice de l'exercice	433,038,233.00
Bénéfice reporté	175,282,709.11
TOTAL À RÉPARTIR	608,320,942.11
Allocations statutaires	1,117,513.60
Dividende	253,467,760.44
Affectation aux réserves et résultats reportés	353,735,668.07
TOTAL	608,320,942.11

•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•

Chiffres non-consolidés, établis selon le régime mixte, en EUR.
(Dividende par action d'un montant brut de 9.06 euros, payable à partir du 17 avril 2023)







•

•

•

•

•

•

•

•

PARTIE 4

AGENCES, FILIALES ET AUTRES

AGENCES DE LA BANQUE

LUXEMBOURG/BONNEVOIE

101-103, rue de Bonnevoie
L-1261 Luxembourg

LUXEMBOURG/CLOCHE D'OR

8-10, rue Charles Darwin
L-1433 Luxembourg

Centre Crédits Immobiliers

LUXEMBOURG/GARE

76, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg

LUXEMBOURG/GRAND-RUE

1-3, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

LUXEMBOURG/KIRCHBERG-EUROPE

13, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Centre Crédits Immobiliers

LUXEMBOURG/KIRCHBERG

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Centre Clientèle Professionnelle
Centre d'Affaires Entreprises Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42 - 83 84

LUXEMBOURG/LIMPERTSBERG

43-45, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

LUXEMBOURG/MERL-BELAIR

123, avenue du X Septembre
L-2551 Luxembourg

LUXEMBOURG/ROYAL

27, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Centre Clientèle Professions Libérales

LUXEMBOURG/BOULEVARD ROYAL (Villa)

10A, boulevard Royal
L-2093 Luxembourg

Centre de banque privée « d'Villa »

Tél. : (+352) 42 42 - 25 25
bpi.banque_privee@bgl.lu

BASCHARAGE/KORDALL

6, avenue de la Liberté
L-4950 Bascharage

BERELDANGE

70, route de Luxembourg
L-7240 Bereldange

DIEKIRCH

5, rue Stavelot
L-9280 Diekirch

DIFFERDANGE

26, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange

DUDELANGE

59, avenue Gr.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
Centre Clientèle Professionnelle

ECHTERNACH

25, place du Marché
L-6460 Echternach

ESCH/CENTRE

30, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
Centre Professions Libérales
Centre de Banque Privée Sud
Tél. : (+352) 42 42 - 54 93
Fax : (+352) 42 42 - 59 80
Centre d'Affaires Entreprises Sud
Tél. : (+352) 42 42 - 67 90

ESCH/BELVAL

12, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

Centre Crédits Immobiliers

ETTELBRUCK

77-79, Grand'Rue
L-9051 Ettelbruck

Centre Crédits Immobiliers

Centre Clientèle Professionnelle
et Professions Libérales

Centre de Banque Privée Nord (Ettelbruck)

Tél. : (+352) 42 42 - 64 68

Fax : (+352) 42 42 - 59 56

GREVENMACHER

2, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher

Centre Clientèle Professionnelle

Centre Clientèle Professions Libérales

HOWALD

201, route de Thionville
L- 5885 Howald

JUNGLINSTER

2, route de Luxembourg
L-6130 Junglinster

MAMER

13A-B, route d'Arlon
L-8211 Mamer

Centre Crédits Immobiliers

MERSCH

1, route d'Arlon
L-7513 Mersch

Centre Crédits Immobiliers

MONDORF-LES-BAINS

58, avenue François Clement
L-5612 Mondorf-les-bains

NIEDERANVEN

141, route de Trèves
L-6940 Niederanven

PÉTANGE

1, rue Robert Schumann
L-4779 Pétange

RÉDANGE-SUR-ATTERT

35, Grand'Rue
L-8510 Rédange-sur-Attert

REMICH

24, route de l'Europe
L-5531 Remich

SCHIFFFLANGE

36-38, avenue de la Libération
L-3850 Schiffflange

STEINFORT

5-7, square du Général Patton
L-8443 Steinfort

STRASSEN

255, route d'Arlon
L-8011 Strassen

Centre Clientèle Professionnelle

Service Client

Tél. : (+352) 42 42-2000

TÉTANGE/KÄLDALL

149, rue Principale
L-3770 Tétange

WEISWAMPACH

33 Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach

Centre d'Affaires Entreprises Nord

Tél. : (+352) 42 42 - 64 39

WILTZ

53-55, Grand'Rue
L-9530 Wiltz

Centre de Banque Privée Nord (Wiltz)

Tél. : (+352) 42 42 - 54 52

Fax : (+352) 42 42 - 53 98

FILIALES, PARTICIPATION, BUSINESS CENTERS/SUCCURSALE, ET AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACTIVES AU LUXEMBOURG

A D M I N I S T R A T I O N C E N T R A L E

BGL BNP PARIBAS S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-1
Fax : (+352) 42 42-33 12 ou -25 05
www.bgl.lu
info@bgl.lu

F I L I A L E S

LUXEMBOURG

BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS S.A.

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 43 47-89
Fax : (+352) 26 43 47-88
www.leasesolutions.bnpparibas.com

BNP PARIBAS LEASE GROUP LUXEMBOURG S.A.

10, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 47 99-85 06
Fax : (+352) 47 99-52 96
www.bgl.lu
leasing@bgl.lu

GLOBAL GENERAL PARTNER S.A.

50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-75 72
Fax : (+352) 42 42-81 37

P A R T I C I P A T I O N

LUXEMBOURG

CARDIF LUX VIE

23-25, avenue de la Porte-Neuve
L-2227 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 214-1
Fax : (+352) 26 214-93 71
www.cardifluxvie.com

B U S I N E S S C E N T E R S

ALLEMAGNE

BUSINESS CENTER COBLENCE

August-Thyssen-Straße 27
D-56070 Coblenze

BUSINESS CENTER SARREBRUCK

Europaallee 29
D-66113 Sarrebruck
Tél. : (+49) 681 761686-62

BUSINESS CENTER TREVES (Succursale)

Herzogenbuscher Str. 10 D-54292 Trèves
Tél. : (+49) 651 460 40 10
Fax : (+49) 651 994 96 09

LUXEMBOURG

BUSINESS CENTER LUXEMBOURG

50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 42-20 08
Fax : (+352) 42 42-51 41

A U T R E S S O C I E T E S D E
G R O U P E A C T I V E S A U
L U X E M B O U R G**ARVAL LUXEMBOURG S.A.**

2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 91-801
Fax : (+352) 44 91-90
www.arval.lu
info@arval.lu

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

10, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 46-30 01
Fax : (+352) 26 46-91 70
www.bnpparibas-am.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT
LUXEMBOURG S.A.**

Bâtiment Kronos - 3^e étage
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg

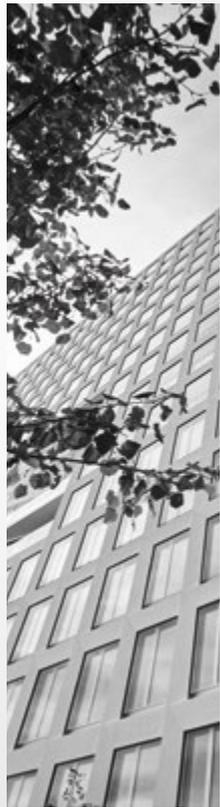
Tél. : (+352) 26 26-06 1
Fax : (+352) 26 26-06 26
www.realestate.bnpparibas.lu

**BNP PARIBAS REAL ESTATE
ADVISORY & PROPERTY
MANAGEMENT S.A.**

Bâtiment Kronos -
Rez-de-Chaussée
10, rue Edward Steichen
L- 2540 Luxembourg
Tél. : (+352) 34 94-84
Fax : (+352) 34 94-73
www.realestate.bnpparibas.lu

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG

60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 96-20 00
<http://securities.bnpparibas.com/>



SUIVEZ-NOUS



BGL BNP PARIBAS

Société anonyme
 50, avenue J.F. Kennedy - L-2951 Luxembourg
 Tél. (+352) 42 42-1 - Fax (+352) 42 42-33 12
 R.C.S. Luxembourg : B 6481
 www.bgl.lu



**BGL
 BNP PARIBAS**

La banque
 d'un monde
 qui change